



HAL
open science

La démocratie participative comme représentation d'une démocratie idéale : étude de trois consultations locales et nationale

Hélène Borel

► **To cite this version:**

Hélène Borel. La démocratie participative comme représentation d'une démocratie idéale : étude de trois consultations locales et nationale. Sciences de l'information et de la communication. 2020. dumas-03271081

HAL Id: dumas-03271081

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03271081>

Submitted on 25 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Mémoire de Master 2

Mention : Information et communication

Spécialité : Communication Entreprises et institutions

Option : Entreprises, institutions, politique et territoires

La démocratie participative comme représentation d'une démocratie idéale Étude de trois consultations locales et nationale

Responsable de la mention information et communication
Professeure Karine Berthelot-Guiet

Tuteur universitaire : Juliette Charbonneaux

Nom, prénom : BOREL Hélène

Promotion : 2017-2018

Soutenu le : 24/09/2020

Mention du mémoire : Très bien

Remerciements

Je remercie profondément Madame Juliette Charbonneaux pour tout le temps qu'elle a bien voulu me consacrer, pour son solide accompagnement tout au long de ce travail et pour tous ses précieux conseils qui m'ont permis d'avancer, étapes après étapes, vers la rédaction de ce mémoire.

Je remercie grandement Monsieur Jean-Robert Massimi, directeur du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, pour la qualité des entretiens que nous avons eus et ses pertinentes suggestions.

Je remercie enfin chaleureusement Sophie Bilong et Albert Turquier qui ont bien voulu échanger avec moi et partager mes doutes et mes interrogations. Ils m'ont permis tous deux de dépasser bien des difficultés. Je remercie également Sophie Bilong pour la relecture de mon mémoire.

Sommaire

Introduction	7
I.) Première partie – Un dispositif à la recherche du citoyen idéal	19
I.1.) Des procédés de déstabilisation identitaire	20
I.1.1.) Perte de repère et désorientation	20
I.1.2.) Dilatation, réflexion et relativisation	22
I.1.3.) Face au miroir, face à soi-même.....	24
I.2.) Des procédés de déstabilisation sociale	27
I.2.1.) Le brouillage des catégories	27
I.2.2.) La décomposition des corps sociaux	31
I.2.3.) La recherche de consensus.....	33
I.3.) Des procédés de reprogrammation	34
I.3.1.) Le participant en représentation	35
I.3.2.) Les procédés de feed-back	37
I.3.3.) Le citoyen idéal.....	39
Conclusion partielle	42
II.) Deuxième partie – La représentation d’une démocratie idéale, entre symbole et trompe-l’œil	45
II.1.) La mise en scène d’un processus décisionnel	48
II.1.1.) Un processus idéalisé.....	49
II.1.2.) Un processus problématique.....	51
II.1.3.) Un processus qui renvoie à la figure du décideur	52
II.2.) Une représentation en trompe-l’œil	54
II.2.1.) « C’est une opération de com’ ou quoi ! »	55
II.2.2.) « C’est trop beau pour être vrai ! »	57
II.2.3.) « Qu’est-ce que ça cache ? »	59
II.3.) Le pouvoir du performatif	60
II.3.1.) Vers un rituel de célébration de la démocratie.....	61
II.3.2.) Le pouvoir du performatif tient en la qualité du locuteur	64
II.3.3.) L’avis citoyen dans l’économie de la représentation	66
Conclusion partielle	67

III.) Troisième partie – Les consultations citoyennes sous l’angle du fait politique.....	69
III.1.) Sous l’angle du modèle participatif	72
III.1.1.) Initiative, opportunité et choix de la thématique	72
III.1.2.) Précédents participatifs et gouvernance.....	74
III.1.3.) Modalités de participation et potentiel décisionnel	76
Préconisations 1/3.....	78
III.2.) Sous l’angle du discours de la communication.....	81
III.2.1.) Une démarche politique toujours revendiquée	81
III.2.2.) La place de l’avis citoyen et des propositions dans le discours de communication reflète le pouvoir concédé aux participants	84
III.2.3.) L’importance accordée aux propositions est directement liée à la façon dont sont traités les participants	86
Préconisations 2/3.....	88
III.3.) Sous l’angle des médias journalistiques	90
III.3.1.) Un traitement relativement modeste par les médias journalistiques.....	91
III.3.2.) Une faible visibilité des participants et de leurs propositions	93
III.3.2.) Le Grand débat national	94
Conclusion partielle	96
Préconisations 3/3.....	97
Conclusion.....	99
Bibliographie	107
Annexes.....	109

Introduction

La crise de la représentation

Nous aborderons notre sujet par la « crise de la représentation ». Une expression courante qui renvoie, pêle-mêle, à la défiance envers les élus et les médias, la désaffection des partis et des syndicats, le faible taux de participation aux élections... Cette crise de la représentation n'est pas pour autant crise de l'intérêt pour le politique puisque l'on assiste par ailleurs à d'autres formes d'expression du politique qui témoignent d'une mobilisation importante d'une partie de la population.

On peut ainsi se demander si la dimension « spectaculairement » critique que nous avons pu vivre lors du mouvement des Gilets jaunes n'est pas l'illustration de la vivacité de la démocratie ; démocratie comprise comme un système politique constitutivement en crise car appelé à se renouveler sans cesse en s'adaptant aux évolutions de la société. Ce serait donc cet aspect critique qui permettrait sa longévité, car portant en lui-même les germes de son renouvellement.

Didier Mineur, dans *l'Archéologie de la représentation politique*, associe la crise de la représentation à la liberté d'opinion dont dispose le peuple, comme étant liberté de dénoncer l'abstraction de cette représentation. « Quant à la liberté d'opinion publique [...], elle est donc le lieu même où se développe la crise de la représentation, en tant qu'elle permet à la critique de dénoncer son abstraction et de lui opposer la réalité du peuple¹. » Chacun de nous, intuitivement, comprend bien qu'il y a un décalage entre « la représentation et la réalité supposée des représentés »². Ce décalage que chacun d'entre nous perçoit et est à même de dénoncer est à la fois le lieu de la crise et le « péché originel » (les mots sont de nous) de la démocratie représentative : la représentation politique comme volonté du peuple est une abstraction. « L'objectif assigné à la représentation politique, la représentation d'un vouloir un, et le moyen juridique forgé par les concepteurs du gouvernement représentatif pour l'atteindre, l'indépendance du représentant, font de la représentation politique le lieu de la production d'une idéalité, sans rapport avec le peuple empirique³. »

« [...] la représentation nationale est le lieu et le moment où la collectivité est dotée d'un vouloir un venant ainsi à exister en tant que telle⁴. » Si cette construction – la représentation est donc à la fois

1. MINEUR (Didier). – *Archéologie de la représentation politique* : structure et fondement d'une crise. – Paris : Les Presses de Sciences Po. – 2010. – 292 p. – pp. 17-34. (Collection académique.). – p. 24.

2. *Ibid.* p. 21

3. *Ibid.* p. 21

4. *Ibid.* p. 21

un lieu et un moment, que l'on peut réinterpréter comme une situation et le processus qui y a conduit – se réalise dans le temps de l'élection, c'est bien que rien ne lui préexiste.

La fiction de la représentation

C'est ici que nous souhaitons introduire la notion de fiction, dans le « re » de « re »présentation. L'élection construit dans le même temps la collectivité (le peuple), son vouloir un, les représentants et leur indépendance, afin de constituer la représentation nationale. Ces éléments en viennent à exister ensemble, dans le même temps et construits par un même dispositif (l'élection), et reposant sur une même idéalité ou fiction. Si ces deux mots désignent le même phénomène, le terme de fiction permet d'insister sur la dimension fictionnelle de l'Histoire, tandis que le terme idéalité permet d'insister sur le caractère idéal et non pas seulement idéal.

De nombreux dispositifs participent de cette construction aux côtés de l'élection. Ce sont notamment les corps intermédiaires : partis, syndicats, médias et élus (nous pensons aux grands électeurs qui désignent le Sénat).

Tous ces dispositifs sont entendus ici comme des machines à fabriquer du collectif à partir de l'individuel : transformer l'individu avec ses particularismes et son destin singulier en élément d'un collectif doté d'une volonté et d'un pouvoir d'action. Les mécanismes qui structurent la représentation au sein de ces corps intermédiaires étant eux-mêmes le plus souvent fondés sur l'élection (sauf pour les médias, qui fonctionnent sur une autre fiction, celle de l'idéal de vérité des journalistes), ils ne font que reproduire, à leur échelle, le même mécanisme fictionnel. Ce faisant, ces dispositifs permettent (ou permettaient si l'on considère qu'ils ont cessé de remplir ce rôle) de polariser la vie politique afin d'en dessiner les éléments stratégiques amenés à s'opposer sur l'échiquier politique. Ces dispositifs permettent également, en amont de la représentation nationale, de faire vouloir à des individus ce qui, par certains aspects, peut être contraire à leurs intérêts individuels : une première construction d'un l'intérêt « collectif » qui n'est pas encore tout à fait intérêt « général ».

Nous faisons ici l'hypothèse que l'élection ne suffit plus à construire cette idéalité ou fiction et que des modalités autres, reposant sur des imaginaires différents, se structurent peu à peu pour pallier cette défaillance. Parmi ces modalités figurent évidemment les dispositifs de démocratie participative.

Il se pourrait également que les corps intermédiaires ne jouant plus leur rôle et les individus qui composent la société se tournant directement vers l'État, les dispositifs de démocratie participative soient parmi les espaces permettant cette rencontre. Ils seraient donc des lieux de médiation mettant en relation, sans l'intermédiation des corps intermédiaires et dans un même espace

symbolique, les citoyens et ceux qui détiennent le pouvoir, les élus et les « techniciens » (terme de plus en plus souvent utilisé pour désigner les fonctionnaires). Il est intéressant de noter que la création de ces espaces de médiation citoyenne sont appelés de leurs vœux aussi bien par une partie de la population que par le gouvernement.

Le contexte politique

Le contexte politique en lien avec la démocratie participative a beaucoup évolué durant le temps de notre recherche. Un mouvement de revendication de grande ampleur et qui a pu prendre des formes parfois assez violentes s'est installé pendant plusieurs mois. Nous pensons ici à la crise des Gilets jaunes qui a débuté à l'annonce de la hausse du prix des carburants, mesure prise dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique. Les Gilets jaunes étaient porteurs de nombreuses demandes qui avaient trait à la démocratie participative et peut-être même à la démocratie directe, suivant l'endroit où nous plaçons la distinction entre ces deux modes de gouvernance. L'une des revendications majeures des Gilets jaunes portait sur la création d'un référendum d'initiative citoyenne. Nous avons pu également entendre des demandes ayant trait à la création d'une assemblée citoyenne en lieu et place du Sénat.

La réponse du gouvernement à cette demande de démocratie participative fut la mise en place du Grand débat national qui fut lancé le 15 janvier 2019. Dans le même temps (dès novembre 2018) le Conseil économique, social et environnemental (CESE) s'était autosaisi⁵ et avait mis en place un groupe de réflexion composé de 28 citoyens tirés au sort, dont cinq d'entre-eux avaient même été intégrés à la commission temporaire.

Si l'avis du CESE est resté relativement confidentiel, ce n'est pas le cas du Grand débat qui a donné lieu à un phénomène d'une ampleur sans précédent. Pour illustrer cela, on notera les chiffres donnés par le site Public Sénat : « *1,5 million de Français ont participé au Grand débat national, dont 500 000 dans les réunions locales. 2 millions de contributions ont été faites par Internet. Plus de 16 000 communes ont mis en place un cahier de doléances*⁶. »

Dans la suite du Grand débat national sera organisé le Grand débat sur les retraites (nous faisons référence ici à la deuxième consultation, consécutive aux mouvements de contestation qui ont suivi le dépôt du projet de loi) lancé le jeudi 3 octobre 2019 à Rodez par le Président de la République.

Par ailleurs, en octobre 2019, le gouvernement mettait en place la Convention citoyenne sur le climat qui réunissait 150 personnes tirées au sort chargées de définir une série de mesures

5. Avis « Fractures et transitions : réconcilier la France » adopté le 12 mars 2019.

6. <https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/le-grand-debat-en-chiffres-139919>

permettant d'atteindre une baisse d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (par rapport à 1990) dans un esprit de justice sociale.

On pourra noter également, en lien avec cette demande de démocratie participative (ou démocratie directe), la pétition demandant la mise en place d'un référendum d'initiative partagée au sujet de l'abandon de la privatisation d'Aéroport de Paris. On le sait, la pétition n'a pas recueilli assez de voix pour donner lieu à ce référendum. Elle n'a recueilli en effet qu'un million de voix sur les quatre millions nécessaires afin de représenter 1/10^e des électeurs.

Enfin, plus récemment, et c'est un évènement d'une portée symbolique, en mars 2020, le parlement français a ratifié le « Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales ». La charte datait de 1985 et le protocole additionnel avait pour sa part été adopté par le Conseil de l'Europe en 2009 mais n'avait jamais été ratifié par la France.

Les formes réglementées de la participation en France⁷

Si ce vote n'a qu'une portée symbolique, c'est que la France est déjà dotée d'un arsenal législatif relativement important autorisant la participation citoyenne à la vie locale et la rendant même obligatoire dans un certain nombre de situations, notamment celles en lien avec les projets impactant l'environnement. Ce sont en effet plus d'une vingtaine de formes de participation qui sont prévues par la loi, qu'elles soient obligatoires dans certaines situations ou simplement autorisées.

Les référendums

On citera en tout premier lieu le référendum qui est inscrit dans la constitution puisqu'il est une des deux modalités d'exercice de la souveraineté nationale aux côtés de la représentation. « *La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.* » (Article 3 de la Constitution française). Il existe différents types de référendums : le référendum constituant pour modifier la constitution, le référendum législatif pour abroger une loi (dans ce cas il peut être d'initiative gouvernementale, parlementaire ou « partagée » lorsqu'il est porté par une pétition réunissant 1/10^e des voix des électeurs). Il existe également un référendum d'initiative locale pour gérer les affaires des collectivités locales. En revanche, il n'existe aucun

7. Cette partie consacrée aux formes réglementées de la participation cite largement les sites suivants : <https://www.vie-publique.fr>, <https://www.ecologie.gouv.fr/cadre-participation-du-public-au-titre-du-Code-l'environnement>, <https://www.debatpublic.fr> (site de la CNDP), <https://www.lecese.fr>, <https://fr.wikipedia.org>

référendum d'initiative populaire ou citoyenne. C'est sur ce type de référendum que portait l'un des revendications des Gilets jaunes.

Les consultations

L'autre grande forme de participation est réunie sous le terme de « consultation » qui est utilisé pour désigner à la fois une forme de participation réglementée mais également de façon générique pour signifier toute demande d'avis aux électeurs, public, citoyens ou usagers. Lorsque la consultation est organisée dans un cadre réglementaire, elle est le plus souvent destinée aux personnes ayant la qualité d'électeur et se matérialise par un bulletin à déposer dans une urne, comme pour le référendum. Les différentes formes de consultations réglementaires sont prévues par le Code général des collectivités locales (consultation d'initiative locales), le Code de l'environnement (sujets environnementaux) ou bien encore par la Constitution lorsque le sujet concerne la création ou la modification des limites d'une collectivité territoriale.

La participation dans le domaine de l'environnement

Les autres formes de participations sont spécifiques à des domaines bien particuliers. Le domaine environnemental est celui qui concentre le plus de dispositifs. Cet état de fait est dû notamment à l'inscription de plusieurs droits dans la Charte de l'environnement de 2004, reconnue à valeur constitutionnelle en 2005. Il existe des procédures dites « amont » qui se déroulent donc avant le lancement du projet et qui sont toutes placées sous l'autorité de la Commission nationale du débat public (CNDP). Ce sont le débat public, la concertation et la conciliation. Les procédures « aval » sont réalisées après le lancement du projet et sont sous la responsabilité des autorités locales : enquête publique et étude d'impact.

La participation dans le domaine de l'urbanisme

Le domaine de l'urbanisme présente également des modalités de concertations obligatoires ou facultatives et qui figurent dans le Code de l'urbanisme. Elles sont mises en œuvre à l'occasion d'un projet d'aménagement ou de l'élaboration du Plan local d'urbanisme. La commune reste libre de choisir les modalités de concertation qui lui semblent les plus appropriées (article L.123-6 du Code de l'urbanisme), mais doit respecter les engagements annoncés en la matière. Si une réunion publique est annoncée et qu'elle n'est pas organisée, la mairie peut voir sa décision annulée pour défaut de concertation.

La démocratie de proximité

L'autre grand domaine prévoyant la participation du public est la démocratie dite « de proximité ». Les dispositifs prévus par la loi sont : les conseils de quartier, les conseils citoyens et la pétition. Les conseils de quartier ont été mis en place par la loi du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité. Cette loi prévoit leur création dans les communes de vingt mille habitants et plus (obligatoire au-

delà de quatre-vingt mille habitants). Institués par le conseil municipal, ils comprennent des élus municipaux, représentés à la proportionnelle, ainsi que des personnalités représentatives et des associations d'habitants. Les conseils de quartier ont un rôle d'avis et de proposition sur toutes questions intéressant le quartier ou la ville (amélioration du cadre de vie, mise en place de nouveaux équipements publics...). De nombreuses communes ont également mis en place des conseils de la jeunesse (il en existe environ 2 000 en France), des conseils des aînés ou bien encore des formes variées de conseils réunissant différents types de population. Leur existence n'est pas prévue par la loi mais ces conseils doivent être autorisés par une délibération du conseil municipal.

Les conseils citoyens ont, pour leur part, été institués par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Plus de 1 000 conseils citoyens ont ainsi été créés (données 2017) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. S'il s'agit de structures autonomes vis-à-vis des acteurs institutionnels, leur composition est validée par un arrêté préfectoral, et leur action s'inscrit dans le cadre partenarial des contrats de ville. Des habitants sont tirés au sort dans le respect de la parité, à partir des listes électorales, des fichiers des organismes HLM, du répertoire d'immeubles localisés (RIL) utilisé par l'Insee dans le cadre du recensement et également par un appel au volontariat. Contrairement aux conseils de quartier, le conseil citoyen n'est ni présidé ni animé par des élus.

Le droit de pétition

Le droit de pétition existe de manière presque permanente depuis la Révolution française. Il est mis en place à tous les échelons de l'organisation territoriale et des assemblées parlementaires. Ce droit est généralement adossé à une demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour des conseils ou assemblées ou à la mise en place d'une consultation. Ces pétitions n'ont pas un caractère obligatoire au sens où la collectivité peut refuser d'inscrire le sujet à l'ordre du jour, mais la collectivité a obligation d'examiner la demande.

Les formes nouvelles de la participation, non réglementées

Les formes de participation plus récentes, si elles ne sont pas illégales, ne sont ni réglementées ni même autorisées par un texte. Ces formes sont variées et non codifiées même si de grandes tendances se dessinent depuis un certain nombre d'années. Ce sont les budgets participatifs, les jury citoyens (ou conférence de citoyen, ou encore conférence de consensus), tous les types de débats publics, toutes formes d'ateliers participatifs citoyens, les plateformes de participation, les questionnaires ou sondages délibératifs... Ce sont ces formes de participation auxquelles nous ferons référence dans le présent mémoire, à l'exception toutefois du budget participatif qui est d'une nature un peu différente.

Les budgets participatifs

Les budgets participatifs sont le plus souvent mis en place par des municipalités qui permettent aux habitants de voter afin d'attribuer une enveloppe de crédits à des projets d'aménagement qui ont été proposés par les habitants (des variantes peuvent exister). Ce dispositif est né à Porto Alegre au Brésil en 1989 et il est aujourd'hui le dispositif de participation citoyenne le plus médiatisé et le plus répandu. Une étude de 2014 estime entre 1 269 et 2 778 le nombre d'expériences démontrables dans le monde⁸.

Les jurys citoyens

Les jurys citoyens et dispositifs associés (conférence de citoyens, conférence de consensus), pour leur part, sont nés en Allemagne dans les années 1970 puis ont très vite essaimé aux États-Unis dans les années 1980. Ces dispositifs, à l'origine, étaient destinés à recueillir l'avis d'un panel de citoyens, le plus souvent tirés au sort, sur des sujets de portée locale ; on parle alors d'« expertise du quotidien ». Le Danemark, en 1987, organise une « conférence de consensus », en référence aux conférences de consensus sur les thématiques médicales qui commencent à se répandre dans les années 1970 aux États-Unis. Ces conférences réunissent des citoyens chargés d'émettre un avis sur l'usage des organismes génétiquement modifiés dans l'alimentation et l'agriculture. Le modèle danois s'est ensuite exporté un peu partout dans le monde. En France, ce modèle est d'abord adapté sous le terme de conférence de citoyens et a pu porter sur des thématiques comme la sécurité alimentaire, les nanotechnologies, les aliments génétiquement modifiés. Cela s'explique notamment car l'emploi de nouvelles technologies s'accompagne le plus souvent d'un questionnement éthique qui n'appartient à personne en particulier. Petit à petit des thématiques nouvelles sont apparues et ont porté non plus seulement sur les affaires locales ou les nouvelles technologies. Nous pouvons notamment citer le cas du jury citoyen sur la réforme des retraites dont il sera question dans notre mémoire. Ce mouvement d'élargissement des thématiques s'est notamment amorcé depuis les élections de 2007 où Ségolène Royale avait prôné l'usage de jurys citoyens pour évaluer l'action des élus.

Les débats publics

Les débats publics sont des dispositifs de participation permettant d'échanger sur un sujet donné. Ces débats sont parfois également appelés « forum », « assises », « Grand débat ». Comme le rappelle Loïc Blondiaux, « *il s'agit le plus souvent d'opérations à visée plus symbolique qu'à portée*

8. SINTOMER (Yves), Carsten HERZBERG, Giovanni ALLEGRETTI, avec la collaboration d'Anja RÖCKE et Mariana LOPES ALVES. – *Les budgets participatifs dans le monde*. Une étude transnationale. – Décembre 2014. – Bonn : Engagement Global, Serie Dialog Global n° 25. – 108 p. – p. 12

*réelle, dans lesquelles le pouvoir politique se garde bien de se lier les mains*⁹ ». Des débats publics sont également mis en œuvre par la Commission nationale du débat public (CNDP, autorité indépendante créée en 1995) et qui interviennent principalement dans le domaine de l'aménagement du territoire. La saisine de la CNDP est obligatoire lorsque les opérations atteignent un certain montant. À l'issue des débats, la CNDP ne se positionne pas sur le fond mais rédige un rapport qui a, le plus souvent, des répercussions sur la décision du maître d'ouvrage.

Les ateliers citoyens

Les ateliers citoyens, enfin, sont bien moins calibrés et peuvent prendre des formes tout à fait diverses et avoir des objectifs tout aussi variés. Dans notre mémoire, il y sera fait référence le plus souvent comme étant mis en place dans une démarche de co-construction des politiques publiques, qu'elles soient d'échelle locale ou nationale.

Il existe également des dispositifs permettant de recueillir l'avis des citoyens sous des formes plus quantitatives : sondages, questionnaires, plateformes numériques de consultation. L'essor du numérique a bien évidemment permis un développement important de ces dispositifs.

La démocratie participative

Avant d'aller plus loin et d'aborder notre problématique, il convient sans doute de définir à quoi se rapporte les termes de démocratie participative. En effet la signification de ces termes dépend fortement du contexte où ils sont employés. Ils peuvent être utilisés dès lors qu'il est question de faire participer les citoyens en dehors des élections, voire même au sujet de dispositifs de démocratie de proximité (comme les conseils de quartiers ou conseils de citoyens) ou bien encore à propos de formes qui relèvent plutôt de la démocratie directe (comme le référendum).

Si la notion fait son apparition en Allemagne dans les années 1960, ce sont surtout des penseurs américains qui, dans les années 1970-1980, commencent à la théoriser. Il s'agit notamment de Carol Pateman, Crawford Brough Macpherson ou Benjamin Barber. Comme le dit Loïc Blondiaux : « *Ils fondent leur démarche sur une critique de la représentation et font a contrario de l'engagement de chacun dans les affaires de la cité une condition de la liberté et de l'épanouissement individuel*¹⁰ ». Cette démocratie participative se conçoit en opposition aux démocraties libérales représentatives « *accusées de favoriser l'apathie politique du plus grand nombre à des fins de conservation de l'ordre existant*¹¹ ». Il s'agit donc de mettre en place des procédés favorisant la mobilisation des citoyens.

9. BLONDIAUX (Loïc). – *Le nouvel esprit de la démocratie : actualité de la démocratie participative*. – Paris : Seuil, 2008. – 109 p. – (La République des idées.) – p. 54.

10. *Ibid.* p. 39.

11. *Ibid.* p. 40

C'est une théorie de la démocratie participative « par le bas », une participation sous forme d'empowerment qui n'est pas, le plus souvent, suscitée par les pouvoirs publics.

Dans les années 1990, une autre approche de « l'idéal participatif » fait son apparition autour du concept de « démocratie délibérative » développé par des penseurs comme Jürgen Habermas ou John Rawls. Ce concept « renvoie à un idéal de gouvernement dans lequel la légitimité d'une décision repose, au-delà de l'élection, sur l'existence d'une discussion préalable, à laquelle devraient pouvoir participer tous ceux que la décision concerne¹² ».

Si ces deux notions de démocratie participative se croisent, se complètent et partagent des points communs, elles se distinguent par leur finalité. « Les premières recherchent la formation de communautés citoyennes actives, mettent l'accent sur l'engagement et la politisation des participants. Les secondes visent à mieux fonder la décision politique en liant cette dernière à un processus d'argumentation rationnelle impliquant des points de vue contradictoires¹³. »

Enfin, nous voulons également bien distinguer la démocratie participative dont il est question ici, de la démocratie directe qui est un régime où le peuple exerce directement le pouvoir, sans l'intermédiaire des représentants par un système de vote permanent. D'une manière générale, le recours au référendum, réclamé par les Gilets jaunes, est plutôt associé à la démocratie directe, qu'à la démocratie participative.

A contrario, la démocratie participative n'est pas une alternative à la démocratie représentative (ou démocratie libérale) que nous connaissons. Il s'agit, pour la première de nos définitions, de modalités d'empowerment et pour la seconde de modalités de prise de décision qui viennent compléter l'arsenal de participation, aux côtés de l'élection ou du référendum, tel qu'il figure dans la Constitution française.

12. BLONDIAUX (Loïc). – « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique ». – *Mouvements*, vol. 50, 2007. – p. 120.

13. BLONDIAUX (Loïc). – *Le nouvel esprit de la démocratie : actualité de la démocratie participative*. – Paris : Seuil, 2008. – 109 p. – (La République des idées.). p. 44.

Problématique

Dans quelle mesure les dispositifs de démocratie participative contribuent-ils à la fiction de la représentation politique aux côtés du suffrage électoral ?

Si l'on considère que la représentation politique sur laquelle repose la démocratie représentative est construite sur une fiction, elle-même élaborée lors de la mise en œuvre du suffrage électoral, dans quelle mesure les dispositifs de démocratie participative y contribuent-ils (à cette fiction) ? Par quels moyens techniques et par quels ressorts dramatiques, la ou les fictions élaborées au cours des dispositifs de démocratie participative viennent-ils consolider ou fragiliser la démocratie représentative ? Étant entendu ici que la démocratie participative ne s'oppose ni ne se compare à la démocratie représentative, mais bien plutôt aux dispositifs électoraux.

Nous entendons par fiction la construction idéale par laquelle le peuple, doté d'un « vouloir un », exerce sa souveraineté en déléguant son pouvoir *via* le suffrage électoral à ses représentants. En effet, ce peuple et son « vouloir un » ne peuvent s'entendre et se lire qu'à rebours, qu'après-coup, dans le résultat des élections. Les représentants ne représentent rien qui leur préexiste, et ce n'est qu'avec la présence de ses représentants que le peuple prend forme, doté d'un « vouloir un ».

Hypothèse 1

Les dispositifs de démocratie participative sont des lieux de déconstruction du « corps social » des participants. Les ateliers et autres dispositifs produisent un effet de désorientation et de mise en abîme qui en vient à brouiller les frontières entre réel et imaginaire, individuel et collectif, vrai et faux, privé et public... Cet effet de brouillage est au service d'un mécanisme de déconstruction/reconstruction simultané du corps social des participants dans le but de fabriquer des citoyens idéaux, absolument désintéressés, entièrement consacrés à la recherche de l'intérêt général.

Hypothèse 2

Les dispositifs participatifs sont des lieux de représentation d'une démocratie idéale. Ces dispositifs ont pour objectif de narrer et représenter un processus décisionnel tel qu'il pourrait se dérouler, et sans doute « devrait » se dérouler, de façon idéale, totalement désintéressée et transparente. Cette représentation d'une démocratie idéale vient renforcer la « fiction de la représentation » telle que nous l'avons définie dans notre introduction.

Hypothèse 3

Ces dispositifs de démocratie participative, producteurs d'idéalité et de fiction, sont également des « objets politiques ». Non seulement, ils participent pleinement de la stratégie de conquête et d'exercice du pouvoir mais ils sont porteur d'enjeux politiques de grande ampleur qui les mettent au premier plan de l'actualité.

Corpus et méthodologie

La constitution du corpus s'est faite à partir d'une sélection de jurys citoyens. Le premier critère était que ces jurys devaient s'être déroulés dans un temps pas trop éloigné de notre recherche ou encore mieux, qu'ils se déroulent durant le temps de notre recherche. Nous avons trouvé une huitaine de jurys qui correspondaient à ce critère. Nous avons écarté les jurys de trop faible envergure, ceux qui n'émanaient pas de collectivités publiques et ceux qui ne portaient pas sur des sujets de société, comme un jury destiné à sélectionner les bénéficiaires de logements sociaux. Par la suite, nous avons constaté que les jurys citoyens que nous avons sélectionnés comportaient d'autres similitudes et tout particulièrement le fait d'être partie prenante d'un ensemble consultatif plus vaste. Cette similitude nous a porté à considérer comme faisant partie du corpus l'ensemble des éléments participatifs de la consultation, avec toutefois une attention spécifique pour les dispositifs présentiels comme les ateliers participatifs et les jurys citoyens.

Nous avons donc sélectionné les consultations suivantes :

Consultation « Objectif Culture pour tous ». Cette consultation était organisée par le département de Haute-Garonne sur son territoire, entre août 2017 et avril 2018. Elle avait pour objectif l'élaboration de la future politique culturelle du département, dans l'optique d'une participation de tous les publics, et surtout des publics les plus éloignés de la culture. Le dispositif participatif comportait plusieurs étapes : un forum de lancement destiné aux professionnels de la culture, des questionnaires pour tous, deux ateliers réservés aux professionnels de la culture, six ateliers dénommés « Apéro culture » ouverts à la population et enfin un jury citoyen sélectionné par tirage au sort parmi des volontaires.

Consultation « Accueillir à Villeurbanne ». Cette consultation était organisée par la mairie de Villeurbanne entre avril 2017 et avril 2019. Elle portait sur l'accueil des populations étrangères dans cette ville à la longue tradition d'accueil. La consultation était elle-même partie prenante de la mission Accueillir à Villeurbanne qui comprenait également un agenda culturel. Le dispositif participatif comportait les étapes suivantes : des questionnaires pour tous, des rencontres avec les acteurs de la société civile en lien avec l'accueil, un jury citoyen constitué pour partie au moyen d'une sélection parmi des volontaires et pour autre partie par tirage au sort parmi la population et une journée de « design thinking » ouverte théoriquement à tous, mais qui s'est avérée être beaucoup plus restreinte.

Consultation sur la réforme des retraites. Nous avons travaillé sur la première consultation, celle s'étant déroulée de mai 2018 à décembre 2018 avant le dépôt du projet de loi et ayant donc pour objectif la participation aux débats précédant l'élaboration de la loi. À notre connaissance, il n'était pas prévu à ce moment-là de tenir une seconde consultation, cette décision ayant été prise à la

suite des mouvements de contestation et au vu de la réussite du Grand débat national. Le dispositif participatif comportait les éléments suivants : une plateforme numérique de consultation ouverte à tous, un atelier prospectif avec des participants sélectionnés sur des critères non communiqués, des ateliers participatifs en région ouverts à tous sur inscription, un jury citoyen sélectionné « par un cabinet indépendant » parmi des personnes ayant déjà participé à des ateliers précédents et, enfin, un atelier participatif avec les personnes les plus actives sur la plateforme participative.

Nous n'avons pu participer qu'à un seul atelier de la consultation sur la réforme des retraites à Dijon. Les autres formes d'ateliers de cette consultation étant sur sélection, nous n'avons pas été retenue. À Villeurbanne, malgré ce qui nous avait été annoncé, il n'a pas non plus été possible de participer à la journée de design thinking ni à la remise de l'avis citoyen. Quant à la consultation Culture pour tous, elle était terminée lorsque nous avons commencé nos recherches.

En dehors de quelques contacts, par téléphone et lors de l'atelier de Dijon, l'essentiel de notre travail s'est donc fait à partir de vidéos, photographies et autres visuels, pages internet, documents pdf trouvés sur internet et articles de presse, notamment pour la troisième partie.

Annonce du plan

Notre mémoire est construit autour de trois grandes parties qui reprennent dans une large part chacune de nos trois hypothèses.

Dans la première partie nous chercherons à savoir dans quelle mesure nos consultations citoyennes peuvent s'entendre comme des dispositifs au sens proposé par Foucault et par quels procédés ces dispositifs visent à transformer le participant en un citoyen idéal.

Dans la seconde partie nous étudierons nos consultations citoyennes sous l'angle de la représentation, considérant que la formation du citoyen idéal par le dispositif que nous avons étudié dans la première partie avait pour objectif de le préparer à jouer un rôle de citoyen idéal dans la représentation d'une démocratie idéale. Nous réfléchirons aux mécanismes qui soutiennent cette représentation, nous chercherons à comprendre sa nature et tenterons de repérer à quel type d'objectif ou de problématique elle répond.

Enfin, dans la troisième partie, nous analyserons la dimension politique de nos consultations citoyennes à savoir de quelles façons elles participent des stratégies de conquête et d'exercice du pouvoir, mais également de quels enjeux politiques elles pourraient être porteuses. Nous étudierons la façon dont se traduisent ces enjeux dans le discours, la communication et les médias.

I.) Première partie – Un dispositif à la recherche du citoyen idéal

Nous avons souhaité aborder nos trois objets participatifs sous l'angle du dispositif, concept que nous empruntons à la pensée de Michel Foucault. Même si le philosophe n'a pas précisément donné de définition de ce terme, il en offre un aperçu dans un entretien de 1977. Le dispositif, c'est le réseau qui se tisse entre un certain nombre d'éléments connus comme faits sociaux : « *des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques*¹⁴ » et qui les organise de façon stratégique dans un objectif de pouvoir et de domination. Cette notion qui porte sur des pans très larges de l'organisation sociale, que Giorgio Agamben rapproche de la positivité hégélienne, entendue comme l'ensemble des rites, des lois, des discours qui s'imposent à une personne à un moment donné de l'histoire, peut également s'appliquer à des objets plus modestes (mais plus nombreux). C'est en tout cas ainsi que Giorgio Agamben le conçoit. Il revisite la notion de dispositif avec la définition suivante : « [...] *j'appelle dispositif tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants*¹⁵ ».

Nos consultations, organisées au bénéfice de l'État ou de collectivités territoriales, ont bien pour objectif avoué de produire et de recueillir du discours et des opinions sur des problématiques qui, à chaque fois, se trouvent être au cœur d'enjeux politiques plus ou moins importants. Nous pouvons nous demander si les procédés de production et de recueil de ces discours et opinions sont vraiment « neutres ». Ces consultations pourraient-elles être en effet des lieux où « capturer, orienter, déterminer, intercepter, modeler et contrôler » ? Si l'on considère que la quintessence de la consultation est constituée par la production d'un avis citoyen, se pourrait-il que nos organisateurs aient, d'une manière ou d'une autre, mis en place des procédés qui permettent d'orienter la production ?

La réponse à ces questions, sous un certain angle, est facile. Il est évident que les organisateurs cherchent à favoriser la participation avec un certain nombre de procédés : accessibilité, convivialité, clarté des informations, des enjeux et de la demande. Mais, et c'est ce que nous allons voir dans cette partie, il nous semble que les procédés mis en œuvre vont bien au-delà de cette évidente et nécessaire facilitation.

14. FOUCAULT (Michel). – *Dits et Écrits, 1954-1988*. Tome III : 1976-1979. Paris : Gallimard, 1994. – 834 p. – p. 299.

15. AGAMBEN (Giorgio). – *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*. – Paris : Éditions Payot & Rivages. – 2014. – 49 p. – p. 31.

Les procédés que nous nous proposons d'étudier ressortent aussi bien de l'organisation de la consultation dans sa globalité que de l'organisation des temps de rencontre spécifiques, comme les ateliers participatifs par exemple. Nous serons ainsi amenée à examiner la scénarisation de la consultation, l'organisation spatiale des ateliers, les décors, les dispositifs d'énonciation, de réception, de captation, de diffusion, de représentation... Tout ce qui peut, d'une manière ou d'une autre, que ce soit par des procédés technologiques, stylistiques, d'essence symbolique ou se rapportant à l'imaginaire, produire des pensées, des discours et des comportements attendus par les organisateurs.

Nous pensons ainsi avoir affaire à un conditionnement destiné à produire un acteur-citoyen idéal voué, nous le verrons dans la seconde partie, à jouer son rôle dans la mise en scène d'une démocratie idéale. Pour les besoins de notre démonstration, nous avons découpé ce conditionnement en trois phases distinctes qui se succèdent les unes aux autres. Dans la réalité, ces étapes sont simultanées et elles ne s'ordonnent ainsi que dans le temps, extrêmement rapide, de la pensée ou de la réflexion.

1.1.) Des procédés de déstabilisation identitaire

La première de ces étapes vise à déstabiliser le participant en le dépossédant de sa place de sujet. Cette dépossession s'appuie sur différents procédés de désorientation qui fragilisent la perception de soi par le participant et qui le fragilisent comme sujet comme pour mieux le mettre face à lui-même.

1.1.1.) Perte de repère et désorientation

Pour commencer nous appuierons notre analyse sur l'expérience vécue lors de la participation à un atelier mis en place dans le cadre de la consultation sur les retraites, menée par Jean-Paul Delevoye¹⁶ (*voir illustration page suivante*).

Dès l'entrée dans la salle, le participant est mis en présence d'un étalage de technologie dédiée à l'enregistrement et à la diffusion qui tend à rapprocher l'espace où il se tient d'un plateau de télévision. Les caméras et cameramen, les photographes, la régie, les ordinateurs, et même les écrans, sont là pour l'observer, le filmer, l'analyser, le capter. Sans pour l'instant nous en référer à la notion foucauldienne, nous pouvons dire que nous sommes en présence d'un dispositif dans sa définition la plus commune, celle d'un ensemble d'éléments agencés de manière à produire

16. Cet atelier s'est déroulé à Dijon, le 19 octobre 2018, Salle Multiplex, Université de Bourgogne.

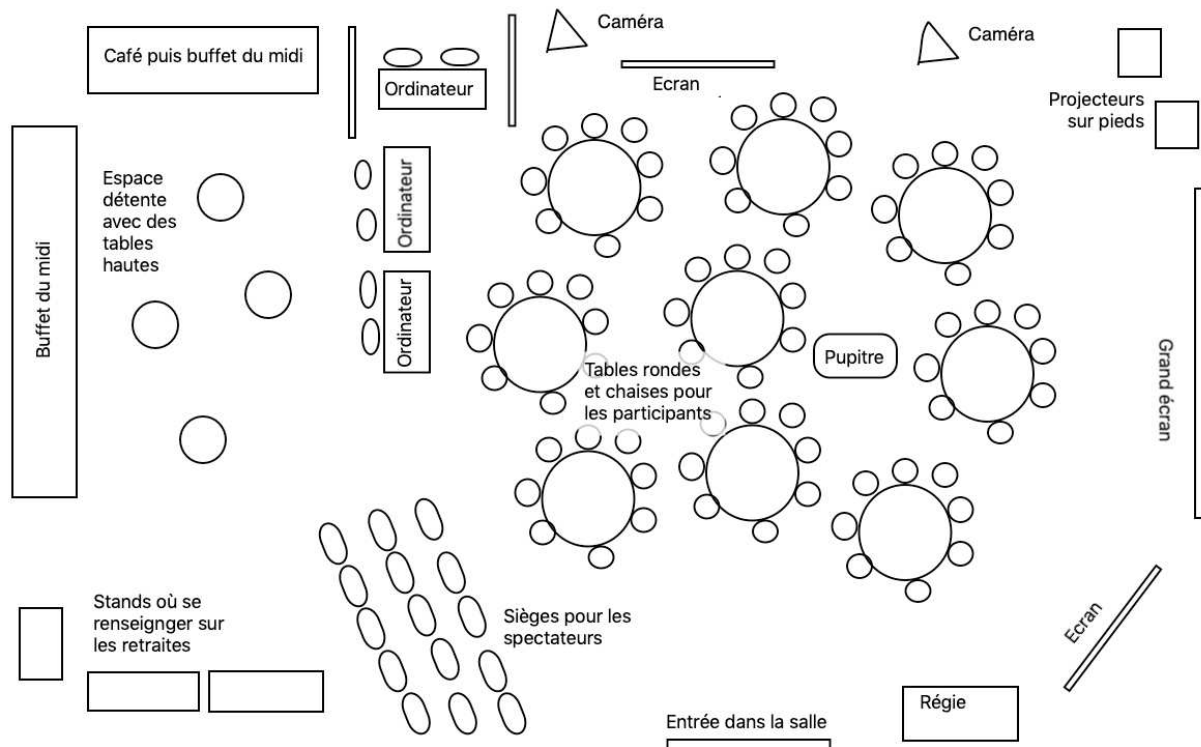


Figure 1 - Disposition de la salle Multiplex lors de l'atelier participatif sur les retraites du 19 octobre 2018 à Dijon

quelque chose, une machinerie, un mécanisme. Nous savons que nous avons affaire à un dispositif, mais nous en ignorons encore la nature. Outre le dispositif technique et de captation, il y a un nombre de personnes qui semble important comparé au nombre de participants et qui s'affairent autour d'eux, enregistrant leurs moindres mots, leurs questions, leurs réponses, leurs remarques. Des médiateurs-observateurs-facilitateurs, présents à chaque table, dirigent les échanges et notent tout ce que les participants disent (bien sûr, ce n'est pas tout à fait vrai, mais ça en à tout l'air). Il y a également quelques rangées de sièges, orientées vers les tables où se tiennent les participants. Ces sièges qui pourtant présagent de la venue de spectateurs resteront, la plupart du temps, vides. Plusieurs comparaisons viennent à l'esprit : représentation théâtrale, télé réalité, laboratoire. Autant de situations qui supposent des regardant et des regardés interagissant au sein d'un dispositif d'énonciation et de captation complexe. Arrêtons-nous un instant sur la comparaison avec le dispositif de télé réalité tel qu'Olivier Aïm le perçoit¹⁷ lorsqu'il le compare aux dispositifs appliqués à la recherche et spécifiques au laboratoire. Il cite ainsi Pierre Shaeffer : « *Le dispositif peut être comparé au piège tendu à l'animal humain pour sa capture en vue d'observation*¹⁸ ». Effectivement, sans doute, y-a-t-il ici quelque chose d'une émission de télé réalité et, partant, du

17. AÏM (Olivier). – « Une télévision sous surveillance. Enjeux du panoptisme dans les "dispositifs" de télé-réalité ». – *Communication et langages*, n°141, 2004. – pp. 49-59.

18. SCHAEFFER (Pierre). – *Les machines à communiquer*, T2, Pouvoir et communication. – Paris : Seuil. – 1972. – 320 p. – p. 158.

piège, un quelque chose auquel le participant ne pourra pas échapper, ou un quelque chose qu'il sera amené à donner ou qu'on viendra lui prendre. Ce sentiment de dépossession de soi est encore renforcé par la signature d'un renoncement au droit à l'image de deux pages et par lequel le participant accepte entre autres choses que son image soit retouchée.

Déstabilisation, laboratoire, piège et dépossession de soi, voilà les premières impressions qui nous semblent conduire le participant à cesser de se percevoir un temps comme sujet pour devenir un simple objet d'observation.

1.1.2.) Dilatation, réflexion et relativisation

Nous voudrions rapprocher cette déstabilisation initiale, fruit de la rencontre avec le dispositif, avec une autre forme de déstabilisation ou de vertige, produite par la rencontre avec plusieurs motifs qui renvoient à la mise en abyme qui irrigue l'ensemble du dispositif. Ces procédés, que nous analyserons comme des figures de style, ont des effets assez bien identifiés : vertiges, pertes de repères, relativisation des points de vue. Pris isolément ils pourraient paraître anodins, mais leur redondance fait sens.

La première rencontre avec le motif de la mise en abyme se situe au niveau de la scénarisation « en entonnoir ». Nos trois consultations utilisent toutes une séquence de procédés qui présente des variations mais qui se construit plus ou moins ainsi : questionnaires (ou plate-forme collaborative), suivi d'une concertation avec des acteurs de la société civile, suivie d'ateliers participatifs en nombre limité, suivis enfin par le jury citoyen qui vient clore la séquence. Chacune de ces étapes se déroule sur une base de participants de plus en plus réduite et avec un niveau de sélectivité croissant et l'image qui se forme est celle d'un entonnoir, entre infiniment grand et infiniment petit.

Cette première occurrence du motif de mise en abyme est suivie par une autre de ses versions, spatiale celle-ci : l'organisation des chaises et des tables dans la salle où se déroulent les ateliers. Cette organisation se retrouve fréquemment lors des consultations, et pas uniquement dans le cadre de l'atelier sur les retraites. Les participants sont donc assis en cercle autour de tables rondes elles-mêmes organisées plus ou moins dans un espace circulaire. Il y a dans cette simple organisation spatiale tout un programme de type fractal qui renvoie également à l'infiniment grand et à l'infiniment petit, comme si le motif se répétait à l'intérieur du participant et également à l'extérieur de la salle. Nous donnons ici la définition de la fractale proposée par Wikipédia : « *une figure fractale est un objet mathématique dont la structure est invariante par changement d'échelle*¹⁹ ».

19. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Fractale>

La troisième occurrence du motif est plus complexe à décrire, mais c'est aussi la plus intéressante car elle renvoie très précisément à la complexité du dispositif d'énonciation et de captation. Lors des ateliers retraites, les participants étaient filmés, dans le même temps où ils pouvaient observer, sur les écrans, des vidéos où figuraient d'autres participants ayant assisté à des ateliers s'étant tenus précédemment. C'est ainsi que les participants étaient amenés à se projeter, du fait de cette simple expérience présente, dans le temps des ateliers passés qui défilaient à l'écran et dans le temps des ateliers futurs, lorsque leur image, serait, à son tour, diffusée dans des conditions analogues. L'effet produit par ce procédé de déportation temporelle, était comparable à une sorte « d'effet Larsen » psychique tout à fait perturbant.

Que ce motif de mise en abyme se retrouve à trois reprises ne peut ainsi laisser indifférent et nous souhaiterions en faire une lecture esthétique en nous tournant vers l'interprétation de cet effet de style que donne Claude-Edmonde Magny dans son *Histoire du roman français*. Dans un chapitre intitulé « la mise en abyme ou le chiffre de la transcendance », elle écrit que « *l'effet esthétique de la mise en abyme [...] est une impression d'élargissement et d'approfondissement, d'infini complexité*²⁰ ». Elle ajoute, parlant d'un roman d'André Gide, *Les Faux-Monnayeurs*, que, « *sous l'angle purement technique* », le procédé a des effets de « *changements de "plan", de perspective [...] qui servent à dénoncer l'illusion d'après laquelle il y aurait un "observateur absolu" soustrait à toutes les causes d'erreur et de limitation qui faussent les observations ordinaires*²¹ ». Notons que cet observateur omnipotent que Gide cherche à défaire, c'est la figure du narrateur de son roman. « *Elle (la mise en abyme) nous rappelle à chaque instant l'impossibilité où se trouve tout existant de s'affranchir assez de sa situation métaphysique, de sa condition d'homme, de ses particularités individuelles, pour jeter sur la réalité un regard pleinement impartial*²². »

Nous pourrions ainsi considérer que cette mise en abyme que nous retrouvons parmi les motifs propres à la consultation citoyenne est de nature à causer les mêmes effets esthétiques et métaphysiques chez le participant que ceux évoqués dans son analyse du roman de Gide par Claude Edmonde Magny. Nous pensons ainsi que ces motifs de mise en abyme sont une invitation à reconnaître l'étroitesse de son regard et une invitation à relativiser ses points de vue. Nous ajouterions que c'est un effet paradoxal, car dans le même temps où s'opère la dénonciation de cette impossibilité de s'affranchir de sa condition d'être humain, ce même être humain est invité à élargir son horizon et à se dépasser.

20. MAGNY (Claude-Edmonde). – *Histoire du Roman Français depuis 1918*. – Paris : Éditions du Seuil. – 1971 [1950]. – 320 p. – p. 247

21. *Ibid.* – p. 248.

22. *Ibid.* – p. 248.

Pour compléter notre réflexion amorcée plus haut avec l'idée que le participant était dépossédé de sa place de sujet lors de sa rencontre avec le dispositif, nous pourrions dire que ce narrateur omnipotent que Gide cherche à dénoncer dans son roman à l'aide de procédés de mise en abyme, c'est le moi, l'égo, cette partie du sujet qui perçoit le monde et qui, de ce fait, se croit la totalité du sujet. Et cette dénonciation du moi comme omnipotent, nous semble achever cette perte. Et elle l'achève, dans le même temps où elle invite le participant à se reconstruire comme sujet, ou comme « soi » et c'est ce que nous allons voir maintenant.

1.1.3.) Face au miroir, face à soi-même

Nous avons vu plus haut que d'être ainsi pris au piège du dispositif transformait le participant en objet d'observation qui était à même de produire une perte de sa place de sujet.

Nous pensons que, ce faisant, le participant a, de plus, le sentiment d'être contrôlé par le dispositif, sans d'ailleurs qu'il sache très bien qui le contrôle et qui est derrière cette technologie. En tout état de cause, ce n'est pas, à l'instar du narrateur de Gide, un observateur omnipotent qui saurait tout et pourrait tout voir. Bien sûr, il y a les « laborantins » qui s'affairent autour du participant, mais il y a surtout les sièges vides. Nous retrouvons ce motif aussi bien dans les ateliers de la consultation sur les retraites que dans au moins un atelier de la consultation Objectif culture pour tous en Haute-Garonne lorsqu'un des ateliers qui réunit des acteurs du monde culturel se déroule sur la scène d'un théâtre face à des rangées de sièges vides (voir photo ci-après). Il nous semble que ces places vides dessinent un spectateur virtuel ou encore dessinent une « place de spectateur », vide mais insistante, et donc à occuper ou conquérir.

Nous pensons que ce spectateur virtuel, qui participe à transformer le participant en objet d'observation, c'est le participant lui-même, invité ainsi à se regarder et s'observer agissant, et, ce faisant, à se mettre sous son propre contrôle, face à lui-même. Ce face à face avec soi-même est renforcé par la forte présence des écrans, dont nous verrons à quel point ils fonctionnent comme des miroirs.



Figure 2 - Théâtre Garonne, Toulouse - 28 octobre 2017, lors de la consultation Culture pour tous. Rencontre avec les acteurs de la culture dans le département. Crédit photo : DR

Nous avons vu plus haut, lorsque nous évoquions la mise en abyme « temporelle » qui invitait le participant à se projeter *via* les écrans, et dans le passé et dans le futur, que les écrans diffusaient des images de participants issues d'ateliers précédents. Cette diffusion se déroulant dans le même temps où le participant était filmé, il paraissait évident que les écrans pouvaient alors fonctionner comme des miroirs.

Pourtant, comble du virtuel, ce miroir numérique, par le biais de la technologie, transformait le visage du participant en cet autre visage sur l'écran ; ce miroir où le participant peut se voir lui-même comme un autre, lui offre ainsi la possibilité de revivre un instant l'étrangeté du « stade du miroir » décrit par Lacan, lorsque le petit enfant qui se voit et se perçoit dans le miroir se reconnaît d'abord comme un autre, avant de s'identifier à lui-même, comme une totalité, comme un soi.

Cette omniprésence de l'écran, nous la retrouvons dans de nombreux ateliers participatifs. En Haute-Garonne, tous les espaces de rencontre comportaient des écrans qui étaient placés tout autour de la salle où se tenaient les participants ; ce sont eux qui cadraient l'espace, le définissaient et qui se transformaient en murs à moins que ce ne soit l'inverse, les murs qui se soient transformés en écrans.



Figure 3 – L'importance des écrans dans les dispositifs. De gauche à droite et de haut en bas. 1) Atelier participatif sur les retraites d'Angoulême vu depuis la place des organisateurs. 2) Atelier participatif sur les retraites de Toulouse. 3 et 4) Atelier de lancement de la consultation « Culture pour tous » en Haute-Garonne. Crédit photo : DR

Lors de l'atelier citoyen se déroulant dans un théâtre (consultation Culture pour tous en Haute-Garonne), les sièges n'étaient en réalité pas tout à fait vides, au milieu d'eux trônait un écran géant. C'est cet écran qui avait pris la place du spectateur pour, encore une fois, produire une situation de représentation tout à fait inédite et complexe à analyser : ce qui est regardant est sur scène et ce qui est regardé est dans la salle. Mais n'est-ce pas plutôt le contraire : n'est-ce pas plutôt l'écran qui regarde et observe et, ce faisant, fait office de miroir ?

Nous voudrions ajouter pour l'anecdote, qu'à l'heure où nous écrivons, les deux applications pour smartphone qui font le « buzz » sur la toile sont des applications de miroirs virtuels. Il s'agit de FaceApp, application qui permet de vieillir son visage de façon étonnamment réaliste et AI Portrait qui transforme les photos de portraits en peintures classiques, appuyant ainsi que la découverte de la fonction miroir de l'écran est bien dans l'air du temps.

1.2.) Des procédés de déstabilisation sociale

Nous avons vu que la rencontre avec le dispositif pouvait conduire, après une phase de déstabilisation et de dépossession de soi, à une invitation à élargir son point de vue en se mettant face à soi-même, c'est-à-dire en se prenant comme objet d'observation.

D'une certaine façon, le même mécanisme est à l'œuvre sur le plan des appartenances sociales et l'exemple de la consultation Accueillir à Villeurbanne en est une bonne illustration. Cette consultation invite les habitants de Villeurbanne, ville au long passé d'accueil d'étrangers et de parias, à réfléchir sur la façon d'accueillir les nouveaux migrants, la ville ayant été une des premières à proposer d'accueillir des réfugiés lors du démantèlement de la Jungle de Calais. Nous verrons que le dispositif, tel qu'il est mis en œuvre ici produit également un effet de déstabilisation par un brouillage des frontières entre certaines catégories de pensée qui structure le rapport au monde, le vrai/le faux, le réel/l'imaginaire, le citoyen/le spectateur...

1.2.1.) Le brouillage des catégories

La séquence des dispositifs participatifs de Villeurbanne prévoit que le jury citoyen se déroule sur un temps long, les membres du jury assistant à plusieurs conférences et se réunissant pour débattre et élaborer des propositions qui seront ensuite « testées » lors d'une journée de « design thinking », aussi dénommée « journée créative » par les organisateurs (la mairie de Villeurbanne). Les résultats de ce « test » permettront aux membres du jury citoyen de réviser leurs propositions en vue de la rédaction de l'avis citoyen. Dans cette séquence, l'atelier de design thinking, qui peut se comparer à un atelier participatif, est bien identifié comme un élément faisant partie du jury citoyen. C'est une journée importante, le point d'orgue de cette consultation.

Ce qui frappe à première vue, parmi les photographies de l'évènement que nous avons pu trouver sur internet, c'est la richesse et la créativité du décor où se déroule cette journée et qui semblent relever d'une démarche artistique (voir photos ci-après).

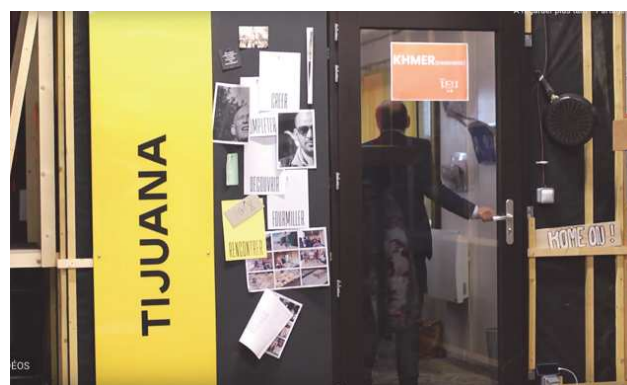


Figure 4 – Les décors de la journée créative « Villeurbanne hospitalière » qui s'est déroulée le 17 novembre à Komplex Kapharnaum, Villeurbanne.
 Crédit photo : DR

Ces décors dans lesquels évoluent les participants de la journée créative sont faits de bric et de broc. Ils évoquent l'entassement, le pêle-mêle, la stratification, mais également la précarité, le vite-fait et les moyens du bord. Pourtant tout cela ne semble pas laissé au hasard et les photos dont nous disposons racontent bien l'importance de ce décor, comme élément essentiel de l'image. À première vue, le cadre renvoie à une esthétique de squat d'artiste, mais il ne faut pas s'y tromper : les couleurs, les matières, les ombres, les perspectives, tout est travaillé. On y trouve un vrai bus

transformé en vraie salle de réunion, qui nous fait voyager en imagination : ne seraient-ce pas des migrants en route vers un ailleurs qui sont assis là-bas ? Et cette image-là, que représente-t-elle, est-ce du vrai ou du toc ? Nous pourrions à la rigueur comparer ce lieu à un studio de cinéma où se montent et se démontent des vrais faux décors évoquant de vrais lieux sauf qu'ici l'aspect inachevé des décors joue un double jeu : il les désigne comme décors (ce n'est pas réel) et, dans le même temps, leur « brutalité » déclenche un effet de réel (ce n'est donc pas du décor). Dans cet espace, les frontières sont brouillées et on ne sait plus qui est quoi et tout flotte dans une sorte de no man's land propice à évoquer le fugace, l'éphémère, le voyage et les conditions de vie précaires.

Ce brouillage du vrai et du faux n'est pas le fruit du hasard. Cette journée créative se déroule en effet à Komplex Kapharnaüm, où réside un collectif d'artistes plasticiens, vidéastes, écrivains et musiciens. L'équipe revendique ainsi son geste créatif : « *Depuis 20 ans, Komplex Kapharnaüm provoque des rencontres troublant la frontière entre spectateurs et habitants, entre espace scénique et sphère publique. À travers une lecture sensible de la ville, entre fiction et documentaire, son écriture opère un détournement de l'espace public où l'humain reprend ses droits*²³ ». On notera que leur dernière création se nomme *Migration* et était tout à fait appropriée à traiter du sujet de l'accueil des migrants.

Cet exemple de l'effet de no man's land produit par les décors de la journée créative de la consultation Accueillir à Villeurbanne nous semble une excellente métaphore du dispositif participatif en général, qui serait à entendre comme un lieu où défaire les identités sociales des participants en les invitant à vivre sur la frontière ou à passer les frontières.

Nous voudrions ajouter que cet effet de brouillage et de confusion des genres se retrouve également lors de la consultation Culture pour tous en Haute-Garonne lorsque des ateliers participatifs destinés aux acteurs de la vie culturelle sont organisés dans des lieux culturels. L'un d'eux, nous l'avons déjà vu, se déroule sur la scène d'un théâtre tandis que le second se déroule au cœur du Musée de l'Aurignacien. L'effet produit est des plus étranges, comme dans un rêve qui se déroulerait sur une scène imaginaire, sans contours, indéterminée. (Voir photos ci-après)

23. <https://www.kxkm.net/kxkm-1>



Figure 5 – Musée de l'Aurignacien, Toulouse – 13 novembre 2017, lors de la consultation Culture pour tous. Rencontre avec les acteurs de la culture dans le département. Crédit photo : DR



Figure 6 – Théâtre Garonne, Toulouse – 28 octobre 2017, lors de la consultation Culture pour tous. Rencontre avec les acteurs de la culture dans le département. Crédit photo : DR

La scène ou le musée sont en effet par essence des espaces vides, qui se prêtent au jeu de la représentation. Mais ici, ils ne représentent rien et restent ce qu'ils sont, des espaces vides et indéterminés qui produisent une sensation qui n'est pas sans évoquer le no man's land des décors de la journée créative de Villeurbanne.

1.2.2.) La décomposition des corps sociaux

Nous souhaiterions nous arrêter sur une longue séquence qui se trouve dans une vidéo qui illustre la première rencontre du jury citoyen de Villeurbanne, intitulée *Constitution du jury*. Nous y voyons un des participants raconter son histoire. C'est un intellectuel bosniaque, réfugié lors de la guerre de Yougoslavie qui décrit la perte de son identité sociale lors de son arrivée en France.

« J'étais journaliste à la radio, j'étais déjà écrivain [ici il fait une description de la guerre]. Le 2 août 1992, je me suis retrouvé réfugié, migrant, donc sans papier, donc sans visage. Quand je suis arrivé en France, je connaissais trois mots en français : Jean-Paul Sartre. Complètement illettré ! Je me suis retrouvé rétrogradé. Journaliste, écrivain, jeune intellectuel, je pèse mes mots, qui se retrouve quoi ? Illettré, rétrogradé ! Dans ce beau pays qu'est la France, l'homme qui ne sait pas parler ni lire passe pour un con ! L'homme qui n'arrive pas à s'exprimer et qui ne comprend rien est stupide²⁴ ! »

Retenons ici, que celui qui passe la frontière n'est plus rien, sans ses appartenances et son statut social, sans sa langue (dans notre exemple la langue renvoie à son sens littéral de langue maternelle mais le terme peut être entendu dans un sens plus large, celui de l'identité sociale que l'on construit à travers sa langue, à travers la façon de la parler, de choisir son vocabulaire) il n'est plus rien.

Passer la frontière, c'est aller dans un territoire inconnu, qui n'est pas soumis aux mêmes lois, aux mêmes coutumes et dans lequel, ici aussi, le sujet est dépossédé d'une partie de son identité, celle qui relève du social.

Et c'est bien ce qui est proposé au participant de cette journée créative à Villeurbanne. Une proposition à laquelle il ne peut vraiment échapper – c'est l'aspect « piègeur » du dispositif – mais qui est ici présentée comme un jeu, un jeu de rôle. Car en effet, l'animation de cette journée de design thinking consiste à répartir les personnes dans de petits groupes dénommés d'après des noms de nationalité et à leur demander d'endosser les identités de personas²⁵ de migrants élaborés

24. www.youtube.com/watch?v=fKPaNaGeBro&t=472s

25. En marketing, un persona est une personne fictive dotée d'attributs et de caractéristiques sociales et psychologiques et qui représente un groupe cible. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Persona_\(marketing\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Persona_(marketing)).

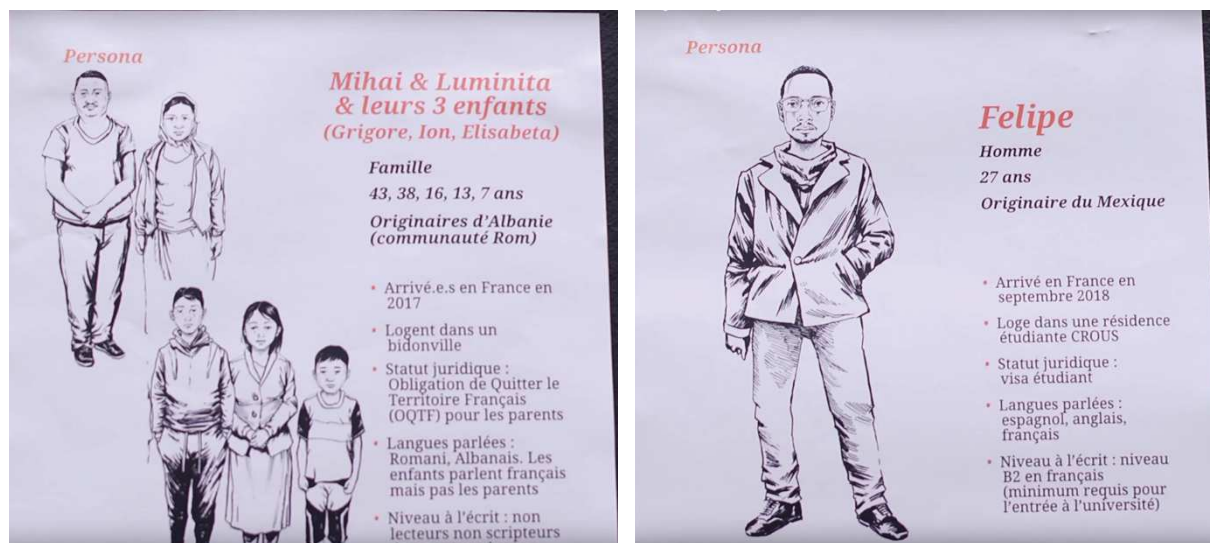


Figure 7 – Exemples de personas utilisés lors de la journée créative qui s'est déroulée le 17 novembre à Komplex Kapharnaum, Villeurbanne. Crédit photo : DR

par les organisateurs. C'est en se coulant dans la peau de ces personas que les participants testent les propositions du jury citoyen.

Cette expérience villeurbannaise nous semble une bonne métaphore du dispositif participatif en général et nous sommes confortés dans cette idée par un autre aspect, constitutif du dispositif, celui-là : la sélection des participants. D'une manière générale, la sélection des participants vise à écarter les personnes engagées dans toute organisation qui représenterait des intérêts constitués (parti, syndicat, association, mais également entreprise du secteur marchand). Ou tout au moins, si les participants appartiennent à une organisation ou un groupement, ce sera à titre personnel, une donnée de la sphère intime dont ils ne pourront ni se revendiquer, ni se prévaloir. C'est ainsi que les participants sont invités à se « dépouiller », le temps de la participation tout au moins, de leurs éventuels (et pourtant inévitables) « corps sociaux ». De cette manière sans-doute, sont-ils supposés venir sans revendication ni slogan. Nous pensons qu'en se « dépouillant » ainsi de leurs « corps sociaux », de leurs appartenances sociales qui les constituent comme sujet, les participants se défont bien aussi de leurs appartenances aux corps intermédiaires qui structurent la société.

Cette description peut ne paraître pas tout à fait juste car, nous l'avons vu, des ateliers destinés aux acteurs du monde culturel étaient bien organisés en Haute-Garonne et leur appartenance à ce milieu était justement un critère de sélection. Cet exemple est au contraire tout à fait significatif, il s'agissait alors de composer un groupe homogène d'acteurs ayant les mêmes intérêts et qui ne risquaient pas d'entrer en conflit. Nous pensons par ailleurs que le fait de les sélectionner et d'ainsi les reconnaître comme acteur du monde culturel était déjà un moyen de les flatter et que les mettre sur scène ou dans un musée est était une façon de les neutraliser.

1.2.3.) La recherche de consensus

Nous pensons en effet que l'abandon de ses appartenances sociales est un préalable à la recherche de consensus qui est l'essence même de la démarche participative. Le dispositif participatif est ainsi conçu pour éviter, ou tout au moins limiter les conflits et les oppositions. C'est une dimension implicite qui n'est donc pas toujours clairement énoncée dans la règle du jeu des ateliers participatif, mais qui fait en revanche totalement partie de celle des jurys citoyens. C'est ainsi qu'Aude Costa, de la Direction interministérielle de la transformation publique, s'exprime au sujet du jury citoyen de la consultation sur les retraites : « *Le but est qu'ils [les participants] rendent un avis collectif et non pas qu'ils fassent entendre la diversité de leurs points de vue qu'ils vont exprimer durant le week-end. Ils vont devoir se fédérer dans un avis collectif²⁶* ».

Cette dimension collective, consensuelle, est ainsi au cœur du modèle de jury citoyen. On notera que l'ancêtre du jury citoyen se dénommait « conférence de consensus ». Aujourd'hui ces termes désignent le plus souvent une sorte de colloque où les participants cherchent à faire un point exhaustif de l'état de la recherche sur un sujet donné et de dégager parmi ces éléments ceux qui font l'objet de consensus. On trouve le plus souvent ces conférences de consensus dans les milieux universitaires et de la recherche, et plutôt dans les domaines du médical et des sciences sociales. On notera toutefois, qu'à l'occasion du Grand débat national mis en place par le Président de la République, Emmanuel Macron, pour sortir de la crise des Gilets jaunes, la maire de Paris, Anne Hidalgo, avait mis en place un dispositif participatif qu'elle a dénommé « conférence de consensus » avant de changer la terminologie pour « conférence de citoyens ».

Il nous semble pertinent, dans ce contexte, d'associer la notion de consensus avec celle de l'intérêt général. En effet, toute démarche entreprise dans le cadre institutionnel est censée s'inscrire dans la recherche de l'intérêt général. C'est bien ici le cas, puisque toutes nos consultations ont pour objet l'élaboration de politiques publiques. Mais ce qui semble relativement anodin dans la notion de consensus, compris comme le fait de se mettre d'accord, prend une tournure beaucoup plus ambiguë avec la notion d'intérêt général. Car si ce dernier peut être compris comme le bien de tous, il est aussi ce qui justifie, dans le droit public, la dérogation à certains textes ou principes généraux du droit. Il est ainsi ce, au nom de quoi, certaines libertés individuelles sont menacées.

26. Il s'agit de la vidéo qui illustre la page dénommée « le dispositif de participation ». <https://www.reforme-retraite.gouv.fr/participez/article/le-dispositif-de-participation>. On notera à cette occasion que le gouvernement emploie bien le terme « dispositif » à propos de la consultation et que c'est également le terme utilisé par les chercheurs du GIS qui parlent de « dispositif participatif ».

Chercher l'intérêt général, ce n'est donc pas seulement chercher à dépasser le strict cadre de ses intérêts particuliers pour penser le collectif dans sa globalité, mais c'est également être en mesure de vouloir ce qui par certains aspects est susceptible de porter atteinte à ses propres libertés.

1.3.) Des procédés de reprogrammation

Le dispositif participatif, dès lors qu'il s'inscrit dans la quête de l'intérêt général, est donc, en parti, destiné à faire admettre aux participants des impératifs susceptibles de limiter leurs libertés. Nous avons vu comment le dispositif amenait le participant à se défaire de sa place de sujet et de ses identités sociales. Nous voudrions maintenant évoquer la façon dont il s'y prend pour reconstruire un sujet en recherche d'intérêt général.

Avant d'aller plus loin dans notre démonstration, il convient d'introduire un autre concept propre à la pensée de Michel Foucault et qui est un corolaire du concept de dispositif : celui de subjectivation. Pour reprendre les mots de Giorgio Agamben : « *le dispositif est, avant tout, une machine qui produit des subjectivations*²⁷ ». Une subjectivation se produit après une brève phase de désobjectivation (celle que nous avons vue dans nos chapitres précédents lorsque le participant perd sa place de sujet et lorsqu'il est invité à franchir la frontière de ses appartenances sociales). Cette subjectivation devrait d'ailleurs ainsi plutôt se nommer « resubjectivation ».

Cette subjectivation, pour reprendre les mots de Foucault, c'est le processus de « *codage moral* » par lequel l'homme libre s'assujettit à des principes qu'il reconnaît comme loi. Il se constitue comme sujet, dans le même temps où il s'asservit. Michel Foucault a développé pour la première fois cette pensée en lien avec les sociétés disciplinaires et voici ce qu'en dit encore Giorgio Agamben : « *Les dispositifs visent, à travers une série de pratiques et de discours, de savoirs et d'exercices, à la création de corps dociles mais libres qui assument leur identité et leur liberté de sujet dans le processus même de leur assujettissement*²⁸ ». Il est intéressant, à ce titre, de rappeler la polysémie du mot « sujet », puisqu'il désigne également, dans l'expression « sujet du roi », celui qui est soumis à une autorité souveraine²⁹. Nous ajouterons, en citant les propos de Gilles Deleuze tels qu'ils figurent dans son ouvrage consacré à Foucault : « *L'homme intérieur est ainsi le véritable*

27. AGAMBEN (Giorgio). – *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*. – Paris : Éditions Payot & Rivages. – 2014. – 49 p. – p. 42.

28. *Ibid.*

29. En psychanalyse, les notions de sujet et de subjectivation renvoient à des processus de construction de l'identité et de la personnalité des individus qui n'ont que peu à voir avec la notion développée ici.

lieu de la recherche de domination » et, lors des processus de subjectivation, « l'individu intérieur se trouve codé, recodé dans un savoir moral et surtout il devient l'enjeu du pouvoir³⁰ ».

Et c'est ce processus de codage moral (le terme est de Foucault) et auquel nous préférons ici le mot reprogrammation, que nous allons examiner maintenant, tel qu'il se pratique au sein des dispositifs participatifs que nous avons étudiés.

1.3.1.) Le participant en représentation

Le premier de ces procédés de reprogrammation consiste à mettre les participants en posture de représentation. En effet, tout au long des ateliers, les participants ne cessent d'osciller entre des postures d'acteurs et de spectateurs. Le terme de représentation est extrêmement polysémique et nous aurons l'occasion d'y revenir dans la deuxième partie. Nous retiendrons qu'il désigne ici le fait d'être placé face à un public dans un cadre bien déterminé qui suppose un regardant et un regardé au sein d'interactions sociale impliquant un certain nombre d'attendus dans les comportements, toute déviation par rapport à ces attendus faisant sens. Pour ce qui est d'être face à un public, nous avons vu dans la sous partie consacré aux procédés de déstabilisation que le participant était mis en face de procédés de captation (tout l'attirail technologique dont nous avons déjà parlé et les êtres humains qui l'utilisent) et des sièges vides qui dessinaient une place de spectateur l'invitant à se prendre lui-même comme objet d'observation. S'ajoute à ces éléments le fait que les participants doivent se montrer aux autres participants dès lors qu'ils souhaitent prendre la parole et nous ne faisons pas seulement référence aux interactions qui se déroulent en petit groupe autour des tables. À Villeurbanne, le réfugié bosniaque dont nous avons déjà parlé était clairement en représentation face à la caméra (voir photo ci-après) mais également face au public assis en cercle lorsqu'il racontait son histoire. On peut le voir, légèrement en avant pour mieux être vu, s'adressant à son public en le parcourant du regard.



Figure 8 – Lors de la constitution du jury citoyen de la consultation Accueillir à Villeurbanne, Samedi 22 septembre 2018 au Rize, Villeurbanne. Crédit photo : DR

30. DELEUZE (Gilles). – Foucault. – Paris : Éditions de Minuit. – 1986. – 144 p. – p. 110.

Lors des ateliers sur les retraites ou lors du Forum de lancement de la consultation Culture pour tous, les participants étaient invités à se lever et à s'exprimer devant tout le monde à travers un micro (voir photo ci-après). Cette prise du micro renvoyant de plus à des postures d'orateurs ou de présentateurs. Or, cette situation de représentation n'est pas aussi anodine qu'il y paraît. En effet, toute personne, lorsqu'elle est en représentation tend à renforcer dans ses comportements et son discours « les valeurs sociales officiellement reconnues ». C'est ainsi que s'exprime Erving Goffman dans *La mise en scène de la vie quotidienne* dont voici la citation complète : « Ainsi quand un acteur se trouve en présence d'un public, sa représentation tend à s'incorporer et à illustrer les valeurs sociales officiellement reconnues, bien plus en fait, que ne s'y tend d'ordinaire l'ensemble de son



Figure 9 - Les participantes et participants prennent le micro lors de leurs interventions. Photos 1 à 4 : ateliers participatifs sur les retraites. Photo 5 : Forum de lancement de la consultation culture pour tous.

Crédit photo : DR

*comportement. Il s'agit là, en quelque sorte [...] d'une cérémonie, d'une expression revivifiée et d'une réaffirmation des valeurs morales courantes*³¹ ».

Nous pensons en outre que la situation dans laquelle se trouve le participant d'un dispositif de démocratie participative étant relativement nouvelle, il n'en maîtrise pas tout à fait les codes. Il ne sait pas vraiment comment il est censé se comporter et ce qui sera ou non considéré comme une variation par rapport à des comportements attendus. Le participant aura donc encore davantage tendance à valoriser les discours ou valeurs sociales « officiellement reconnues ».

Cet « officiellement » nous semble bien évidemment renvoyer aux valeurs portées par les institutions et qui sont donc, *a priori*, celles que le dispositif cherche à conforter et qui se rapportent également aux valeurs qui seront mise en avant dans le « codage moral » propre au processus de subjectivation qui accompagne la rencontre avec le dispositif.

1.3.2.) Les procédés de feed-back

Ce codage moral est particulièrement perceptible dans les procédés de « feed-back » ou procédés de retour, positifs ou négatifs, mis en œuvre lors des consultations. Il nous semble en effet, que pour guider ce participant novice dans ses interactions et sa représentation, de tels procédés viennent précisément dire ce que sont les comportements attendus et rappeler à tout le monde les valeurs officiellement reconnues, qui ne sont pas sans évoquer la devise républicaine, comme nous le verrons ci-dessous.

Cet aspect est tout à fait perceptible lors de la consultation sur les retraites. Nous avons vu que des vidéos d'ateliers s'étant déroulés précédemment défilaient sur les écrans. Ces vidéos donnaient à voir des temps de participation, d'échange et de réflexion s'étant tenus durant les ateliers. Et, intercalées parmi ces séquences, figuraient des mini interviews de participants, de « simples » participants, mais également de facilitateurs ou d'organisateur. Les interventions portaient en partie sur le déroulement de l'atelier, son objectif, son contexte et sur des éléments techniques propres à la réforme. Mais une part relativement importante³² portait sur des aspects plus personnels tels que les motivations des participants, leurs attentes, leurs points de vue et leurs commentaires. Ce sont ces éléments qui nous intéressent et qui nous semblent participer de l'effet miroir dont nous avons parlé précédemment et qui entrent dans le cadre des procédés de « feed

31. GOFFMAN (Erwing). – *La mise en scène de la vie quotidienne*, tome 1, la présentation de soi. Paris : Les éditions de Minuit. – 1973. – 356 p. – p. 25-41. – p. 41.

32. Cette part est variable selon les vidéos, mais de l'ordre du quart ou du tiers en moyenne.

back ». Nous les appelons « feed back » ou retour, parce qu'ils émanent de participants placés dans la même situation que le participant qui regarde la vidéo et qu'ils viennent faire écho à ses interrogations du moment. À ces commentaires de participants, s'ajoutent ceux de Jean-Paul Delevoye. Ce sont d'ailleurs moins des commentaires que des instructions puisqu'ici clairement identifiées comme « valeurs officiellement reconnues ». Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites, de par son statut et la mise en scène qui l'entourait était en effet porteur de la parole officielle. Ses prises de paroles, comme celles de participants comportaient le plus souvent des informations sur ce que doivent être les « bonnes » motivations, les « bonnes » attentes, les « bons » points de vue et surtout les « bons » comportements. (*« Il y a plus d'intelligence dans dix têtes que dans une. » « Une politique publique, de quelque nature que ce soit, est solide quand chacun se sent, non pas consommateur de cette politique, mais acteur, responsable. » « Si nous ne retrouvons pas un élan de solidarité et bien nous risquons d'avoir des conflits de génération. » « L'avenir nous concerne tous. »*³³)

On notera que ces vidéos sont également proposées sur les sites dédiés à la réforme des retraites³⁴ à côté d'autres vidéos portant sur d'autres aspects de la participation. En effet, le dispositif est assez complexe et comporte plusieurs types d'ateliers participatifs.

Ces vidéos ont donc une double destination : être vues par les participants et servir d'outil de communication à un public plus vaste puisqu'elles peuvent être vues par toutes personnes se connectant sur le site de la réforme des retraites. Nous pouvons donc attribuer à ces vidéos au moins deux objectifs : servir dans la démarche de « feed-back » permettant d'encourager certains comportements, et valoriser les ateliers aux yeux de tout spectateur. Ce double statut est intéressant, car nous pouvons constater que les deux objectifs se rejoignent. Les bons comportements, ce sont ceux-là même qui permettent de valoriser les ateliers en disant : vous avez vu comment ils (les participants) se comportent bien. Autrement dit, les bons comportements, ce sont ceux que les institutions ont intérêt à mettre en avant et qui reflètent les valeurs officiellement reconnues. Le participant, lors de l'atelier, ne sait probablement pas que ces vidéos servent à valoriser les ateliers, mais il n'en reste pas moins que le montage des vidéos est fait de telle sorte

33. Ces citations de Jean-Paul Delevoye sont extraites des vidéos consacrées à la consultation sur les retraites, voire référence en annexe page A181.

34. Il y a en effet deux sites. L'un est dédié spécifiquement à la consultation et constitue la plateforme de participation. L'autre est dédié à la réforme des retraites et son périmètre excède aujourd'hui largement celui de la participation. Même si, dans un premier temps, les deux ont pu se confondre. Par ailleurs, nous apprenons par la presse, que le gouvernement, face aux réactions engendrées par l'annonce des premières propositions formulées par Jean-Paul Delevoye dans le cadre de la réforme, souhaite mettre en place une vaste consultation de type Grand Débat sur les retraites.

que les verbatim permettant de souligner les bons comportements sont tout à fait identifiables, comme nous allons le voir ci-dessous.

1.3.3.) Le citoyen idéal

Nous souhaiterions maintenant entrer dans le détail de ces commentaires et considérer comment se construit *via* ces verbatim le portrait du citoyen idéal. Pour plus de lisibilité, nous n'avons retenu, le plus souvent, que les commentaires les plus généraux, porteurs de discours sur le dispositif participatif en général, ou qui se rapportaient justement aux valeurs officiellement reconnues. Il apparaît toutefois que ces hautes valeurs qui étaient invoquées, l'étaient également pour justifier le projet de réforme lui-même. C'est bien évidemment au nom de la solidarité, de l'égalité ou de la liberté qu'il fallait réformer³⁵. Nous pouvons classer ces verbatim de manière à définir des strates successives qui accompagnent le participant vers son statut de citoyen idéal : motivation des participants, qualités des participants, capacité au consensus, quête de l'intérêt général.

Les motivations sont les premières à être mises en avant dans les commentaires. Ces verbatim qui éclairent sur le « minimum attendu » ou les prérequis, peuvent également être considérés comme destinés à éliminer un certain nombre de comportements non compatibles avec la démarche participative.

La première des motivations est de venir pour donner, faire partager, son bon sens, son avis, son expérience... (*« Je suis venue en me disant que je pouvais peut-être apporter ma part d'expérience si vous voulez du terrain. » « Je pense que c'est intéressant de pouvoir apporter son avis et participer à ces débats »*)³⁶ C'est une motivation étayée par la générosité qui exclut les comportements ou les attentes trop personnelles ou égoïstes.

Ensuite, le participant aime débattre, échanger et poser des questions. (*« On repose toutes les questions sur la table » « Des ateliers citoyens, des rencontres avec des citoyens pour se poser un certain nombre de questions »*)³⁷. Il s'agit ici d'être ouverts au questionnement, ouverts à la rencontre et ouverts aux autres. Sont donc exclus les comportements passifs, trop introvertis ou trop centrés sur soi. Le participant est également venu pour chercher la bonne information ; il aime

35. On notera que le terme solidarité a bien remplacé le terme de fraternité. Cette nouvelle terminologie dans le langage courant fait l'objet d'une importante littérature voir notamment l'ouvrage de Régis Debray *Le Moment fraternité*.

36. Les citations de ce paragraphe émanent des participants aux différents ateliers participatifs de la consultation sur la réforme des retraites et sont extraites des vidéos dont on trouvera les références en annexe page A181.

37. Idem, voir page A181.

s'informer se renseigner. (*« C'est franchement la première information réelle qu'on a sur le sujet. »*
« Je sais que..., ma génération..., on entend beaucoup de chose sur la retraite ; qu'on n'en aura pas... »
« Je pense qu'il y a aussi une psychose de la part des médias et des réseaux sociaux, il y a beaucoup de fake-news. »)³⁸ Notre participant est motivé par la bonne information, il ne doit pas se laisser abuser par tout ce qui se raconte. Il est méfiant vis-à-vis des réseaux sociaux et il a choisi de se renseigner en venant directement à la source auprès des représentants des autorités.

Enfin, et c'est une motivation plus subtile, le participant est passionné par les sujets de société. (*« Personnellement, c'est un sujet que je trouve passionnant, car c'est un véritable projet de société. »*
« C'est un sujet qui me tient à cœur depuis pratiquement ma jeunesse. »)³⁹ Quand bien même de telles passions ne seraient pas attendues de tout le monde on peut en retirer que notre participant et apprenti citoyen idéal a pris de l'épaisseur. Il a de nobles intérêts et depuis fort longtemps : ce n'est pas un opportuniste et il ne vient pas de découvrir un nouveau loisir participatif.

D'une manière plus générale, on peut constater que ces verbatim relatifs à la motivation s'opposent à deux attitudes tout à fait communes mais pourtant décriées : celle du consommateur et celle de l'internaute sur les réseaux sociaux. Le participant est ainsi prévenu : il ne peut avoir ni les exigences particulières d'un client, ni la passivité du consommateur, ni l'agressivité déployée sur les réseaux sociaux, ni émettre d'avis péremptaires.

Après cette première strate constituée des motivations, vient celle des qualités. Ces dernières, qui peuvent sans doute s'acquérir au cours de la démarche participative ou du processus participatif, peuvent toutes être mises en lien avec les limites, de quelque nature qu'elles soient.

Notre participant, qui est presque un citoyen désormais, est très conscient de la complexité des sujets de société (*« On raisonne avec un logiciel de ce qu'on connaît et du passé, non, il faut imaginer le futur. Ça c'est assez complexe. »*
« Quand on comprend comment ça fonctionne on peut mieux se projeter dans la méthode et c'est vrai que l'on se rend compte que ce n'est pas très simple à comprendre. »)⁴⁰ Si les sujets sont complexes alors les réponses le sont aussi. Nous touchons ici au paradoxe et aux limites de l'exercice participatif. C'est au nom de cette complexité que les participants sont invités à s'exprimer, mais c'est également au nom de cette complexité que les participants, qui ne possèdent pas de véritable expertise, ni de légitimité, ne peuvent prendre de décision. Si les institutions reconnaissent leurs propres limites en mettant en place des démarches

38. Idem, voir page A181.

39. Idem, voir page A181.

40. Idem, voir page A181.

participatives, on peut dire que le participant/citoyen est pour sa part conscient des limites du simple bon sens et de l'exercice participatif.

Le participant/citoyen est également engagé et responsable. (*« On nous demande de produire quelque chose et c'est quand même une super responsabilité, un super exercice. » « Je suis venu quand même aussi pour montrer que la jeunesse a sa place et prend ses responsabilités pour construire le monde de demain. » « Au moins, je ne pourrai pas dire dans vingt ans, ils ont tout fait sans moi. »*)⁴¹ Être engagé, responsable, c'est reconnaître que certains devoirs nous incombent et c'est accepter de mettre une limite à son plaisir, à sa jouissance par le respect qui est accordé à l'autre et au monde de demain. Et ce devoir est avant tout celui de la participation. Ici se dessinent les limites de la recevabilité de la plainte envers les pouvoirs public. En effet comment se plaindre demain si vous n'avez rien dit lorsqu'on vous a donné la parole ?

La strate suivante est constituée des verbatim ayant trait au consensus. Cette strate, de loin la plus développée, donne, en quelque sorte, le mode d'emploi de la démarche de concertation (étape qui ne peut aboutir que si les limites ont bien été acquises). Il s'agit donc d'être ouvert aux autres, ne pas prêcher pour sa propre chapelle, ne pas chercher à convaincre, mais s'écouter et faire entendre le pluralisme des points de vue, considérant que c'est dans le collectif que se construit le futur et que nul ne détient la vérité à lui tout seul. (*« J'ai trouvé que c'était un bon esprit, constructif, de bâtir ensemble et ça c'est quelque chose, dans les consultations citoyennes qui est très important. » « Je me disais que chacun va venir un petit peu pour prêcher pour sa paroisse, avec son angle de vue à lui, son prisme à lui, et beh, finalement, c'est là où je me suis trompé, parce qu'en fait c'était quand même assez ouvert, les gens étaient là pour des sujets généraux, pour des thèmes généraux, pour des catégories générales, pas pour leur propre chapelle. » « Chacun à son histoire, chacun a ses questions, donc on a effectivement autour des tables des positionnements extrêmement différents, mais on n'est pas ici pour convaincre les uns les autres, mais on est ici pour qu'on s'entende, qu'on s'écoute et que les points de vue soient exprimés. »*)⁴²

Cette méthode « consensuelle » est à mettre au service de la quête de l'intérêt général qui s'exprime dans les verbatim comme une motivation. Mais non plus en tant que motivation personnelle, mais comme motivation transcendante et portée vers le futur. (*« Pour les, nos enfants et petits-enfants, c'est indispensable au mieux vivre, au vivre ensemble qui justement est tellement d'actualité aujourd'hui. » « Pour permettre en fait de trouver une solution qui soit juste et équitable pour tous. »*)⁴³ Si les verbatim relatifs à l'intérêt général sont plus rares, ils prennent ici une forme

41. Idem, voir page A181.

42. Idem, voir page A181.

43. Idem, voir page A181.

lyrique formidablement exemplaire qui semble désormais émaner de parfaits citoyens. Sans que nous sachions dans quelles mesures ces propos sont le fruit du dispositif.

À ces propos sur l'intérêt général s'ajoutent des commentaires qui portent sur les valeurs essentielles, nos fameuses valeurs officiellement reconnues et qui se trouvent être celles de la devise républicaine. Nous avons ainsi des commentaires sur la liberté (« *Est-ce que dans le système de demain que l'on veut créer, il faut donner plus de liberté dans la manière dont on va passer de sa situation d'actif à retraité ?* ») « *Il y a des gens qui veulent arrêter le plus tôt possible et d'autres qui sont bien en activité.* »)⁴⁴ qui cherchent à se conjuguer avec des verbatim sur l'égalité (« *Comment lisser les inégalités et prendre en compte notamment la baisse d'activité due à l'arrivée des enfants ?* »)⁴⁵, le tout se solutionnant finalement par un appel à la solidarité (« *On se disait qu'il fallait développer un pacte social de solidarité intergénérationnelle.* ») « *Est-ce que le système par point ne va pas nous faire basculer dans une philosophie individualiste ?* »⁴⁶)

Cette étape de subjectivation ou de (re)subjectivation vise à construire, à l'aide de « feed-back » un sujet/citoyen idéal, généreux, passionné par les sujets de société, responsable, soucieux du collectif et du bien vivre ensemble, bref capable de se hisser, et cela grâce à toutes ses qualités morales, assez haut pour apercevoir l'intérêt général et vouloir s'y soumettre, se soumettre aux inévitables limitations des libertés qu'il ne manque pas d'entraîner.

Conclusion partielle

Nous avons pu, tout au long de cette partie, repérer les étapes de désobjectivation propres à la rencontre avec le dispositif participatif, avec une dépossession de soi et de son image, surtout telle qu'elle fonctionne lors des ateliers retraites, et avec la perte ou le brouillage de son identité sociale, tel qu'elle opère lors de la journée créative de Villeurbanne.

Notons toutefois que Michel Foucault n'évoque pas la désobjectivation qui précède la (re)subjectivation. Cet aspect est propre à Giorgio Agamben. « *Parce que l'État moderne fonctionne, me semble-t-il, comme une espèce de machine à désobjectiver, c'est-à-dire comme une machine qui brouille toutes les identités classiques et, dans le même temps, Foucault le montre bien, comme une machine à recoder, juridiquement notamment, les identités dissoutes : il y a toujours une*

44. Idem, voir page A181.

45. Idem, voir page A181.

46. Idem, voir page A181.

*resubjectivation, une réidentification de ces sujets détruits, de ces sujets vidés de toute identité*⁴⁷. » C'est cette étape de resubjectivation que nous avons pu voir à l'œuvre lors des procédés de « feed back ».

Appliquer la notion de dispositif à la démocratie participative n'est ni nouveau ni original et la plupart des chercheurs qui travaillent sur le sujet parlent bien de « dispositifs participatifs ». Sans que nous sachions toutefois jusqu'à quel point ils font référence à Foucault dans l'utilisation de ces termes, il est fréquent que ces dispositifs soient dénoncés comme ne faisant que reproduire une logique de domination. Nous citons ainsi le préambule de la revue *Politix* consacrée aux « dispositifs participatifs » : « *Dénoncées (le terme s'applique aux "procédures") souvent comme des "simulacres de démocratie" par les premiers intéressés, à savoir les citoyens eux-mêmes, elles ne feraient que reproduire les logiques classiques de la domination politique par d'autres moyens*⁴⁸ ».

Nous pensons donc, pour reprendre nos interrogations initiales, que, et sans doute en partie à l'insu des organisateurs, les procédés mis en place sont bien orientés de telle sorte à produire des effets attendus. Dans nos exemples, nous avons voulu montrer que nos dispositifs participatifs en venaient à construire un citoyen idéal dont nous avons vu plus haut les caractéristiques. Ce citoyen idéal n'est pas sans se rapprocher du « bon citoyen » évoqué par Julien Talpin dans son article paru dans cette même revue *Politix*. « *La participation à des arènes délibératives semble avoir un impact sur les acteurs. Les effets les plus notables concernent des individus peu politisés, mobilisés au départ autour de troubles personnels, qui, en s'investissant de manière significative dans la démarche participative, vont progressivement modifier leurs arguments, voire leur comportement, et ainsi agir conformément à la définition collectivement construite du bon citoyen*⁴⁹. »

Nous pensons que le dispositif que nous avons cherché à mettre en lumière agit précisément au niveau de « la définition collectivement construite du bon citoyen » dont parle Julien Talpin.

Cet auteur attribue à la délibération elle-même les effets de changement de comportement tels qu'il a pu les repérer au cours de son étude. « *Les individus deviennent de bons citoyens en s'alignant sur les règles grammaticales en vigueur dans l'institution, en s'exprimant publiquement de manière appropriée (ici de manière désintéressée, éventuellement générale sans être trop politisée), c'est-à-dire en argumentant pour le bien commun*⁵⁰. »

47. « Une biopolitique mineure, entretien avec Giorgio Agamben. » – *Vacarme*, N°10, 2000. <https://vacarme.org/article255.html>

48. On notera à ce sujet le titre de la revue *Politix* consacrée à la démocratie participative qui s'intitule bien « Dispositifs participatifs ». – *Politix*, vol. 75, no. 3, 2006, pp. 3-9.

49. TALPIN (Julien). – « Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs ». – *Politix*, vol. 75, no. 3, 2006. – p. 30.

50. *Ibid.*

Nous voudrions préciser que l'ajout d'adjectifs comme « bon » ou « idéal » au terme citoyen est sans doute inutile dans la mesure où ce mot, citoyen, est, tout comme les expressions « intérêt général » ou « bien commun », un programme à lui tout seul qui suppose de hautes valeurs morales, mais sur lesquelles, toutefois, il convient de se mettre d'accord.

À ce sujet, nous voudrions souligner deux éléments qui concourent également à dire ce qu'est un citoyen idéal ou plutôt ce qu'il n'est pas.

Dans un de ses propos figurant sur une des vidéos, Jean-Paul Develoye rappelle que le citoyen n'est pas un consommateur : « *Une politique publique est solide lorsque chacun se sent, non pas consommateur, mais acteur, responsable*⁵¹. » Cette plainte est en effet récurrente de la part des collectivités qui dénoncent les comportements de consommateurs de leurs administrés. Nous pensons toutefois avoir affaire ici à une injonction paradoxale. Quand l'ensemble des discours sociétaux reposent sur une logique économique et que tout se mesure à l'aune (triviale) de la consommation, il faudrait pourtant qu'il y ait un domaine qui y échappe, celui des politiques publiques...

Le bon citoyen, ou le citoyen idéal, serait donc à géométrie variable et sa définition serait bien à dire et à redire régulièrement.

Dans le même ordre d'idée et pour terminer, nous voudrions relever que lorsque le participant des dispositifs participatifs est invité à se défaire de ses appartenances sociales, à renoncer au conflit, à renoncer à défendre ses intérêts propres, n'est-il pas finalement invité à renoncer à faire de la politique ? Ne pourrait-on pas dire que, en fin de compte, notre citoyen idéal ne fait pas de politique ? À moins que, pour reprendre l'argumentation de Julien Talpin, il ne fasse que modifier sa façon de s'exprimer.

Il nous faut également retenir que les dispositifs participatifs reposent sur une logique d'expression qui va à l'encontre de ce qui est généralement admis et encouragé dans l'arène politique. Ce qui est permis aux élus et à tous ceux qui sont en campagne lors d'une élection doit, dans nos dispositifs participatifs, se taire ou se dire autrement.

51. Voir les références des vidéos de la consultation sur les retraites page A181.

II.) Deuxième partie – La représentation d’une démocratie idéale, entre symbole et trompe-l’œil

Nous avons vu dans la première partie comment le dispositif se mettait en quête du citoyen idéal et pouvait alors s’interpréter comme une entreprise formatrice et normative.

Nous souhaiterions maintenant étudier des effets à plus courts termes, ceux qui se donnent à voir, de façon spectaculaire dans le temps de la rencontre participative. Nous avons déjà souligné cette dimension spectaculaire qui se laisse entrevoir par la présence de caméras, d’appareils photos, mais également de sièges en attente de spectateurs. Nous avons vu également dans la première partie comment le participant, dès lors qu’il prenait la parole, se mettait en représentation et quel effet cela pouvait avoir sur la production d’un discours ou de comportements tendant à s’aligner sur les valeurs officiellement reconnues.

Nous pensons que la représentation va bien au-delà de cette monstration personnelle et concerne l’ensemble du temps de rencontre. La formation du citoyen idéal par le dispositif aurait alors pour objectif de préparer le participant à jouer ce rôle (de citoyen idéal) dans cette représentation. On peut se demander, si représentation il y a, quelle est sa nature et à quels types d’objectifs ou de problématiques elle répond, d’autant que l’utilisation du terme représentation amène à l’esprit la pluralité des sens dont il est porteur. Cette polysémie particulière fait que chaque élément du paradigme vient éclairer tous les autres de son sens particulier.

« Représentation » désigne en effet à la fois un processus et l’objet ou l’évènement qui résulte de ce processus. Dans le sens premier, « représenter » signifie « rendre sensible » ou « rendre présent à l’esprit » une chose, un concept, une idée, une personne, au moyen d’une figure, d’un symbole, d’un signe, d’un son, d’une mise en scène... Par métonymie, ces substituts (figure, symbole, signe...) sont parfois également appelés représentations. La façon dont fonctionne cette représentation, qu’il s’agisse du processus ou de son résultat, est source de nombreux questionnements et des « théories de la représentation » irriguent la quasi-totalité des sciences sociales et des disciplines artistiques : arts plastiques, arts vivants, esthétique, sémiologie, sociologie, linguistique, psychanalyse, philosophie... Il existe également une « théorie des représentations » comme branche des mathématiques.

Louis Marin a consacré l’essentiel de ses recherches au dispositif de représentation tel qu’il se présente dans diverses disciplines, esthétique, sémiotique, histoire, philosophie... Dans son

ouvrage, *Politiques de la représentation*⁵², au chapitre 4 (« Le pouvoir et ses représentations »), il donne une définition très précise du fonctionnement du dispositif de représentation.

En s'appuyant sur les définitions du Littré, il y énumère la pluralité des acceptions du mot représentation puis les agrège de manière à ce qu'elles (les acceptions) produisent une signification nouvelle, dans un parallèle entre pouvoir et représentation.

La représentation, qui est en elle-même un dispositif, a en effet plusieurs « pouvoirs ». Celui de présenter de nouveau, celui de se substituer à la chose représentée, mais également de produire un effet d'intensification de la présence (le « re » de représenter est ici un redoublement) et encore un effet de légitimation (par la représentation d'un titre d'identité par exemple). Et c'est parce que la représentation possède ces différents pouvoirs que le Pouvoir cherche à s'approprier la représentation « *qui est elle-même pouvoir* ». « *Si donc la représentation a pour effet un double pouvoir, celui de rendre imaginativement présent et celui de constituer son propre sujet légitime et autorisé, il n'est pas étonnant que le pouvoir cherche à s'approprier la représentation puisque la représentation est elle-même pouvoir. Autrement dit, représentation et pouvoir sont peut-être de même nature*⁵³. »

La nature de ce pouvoir est explicitée ainsi : « *Le pouvoir est effet du dispositif de représentation en tant que celui-ci met la force en signes et en discours*⁵⁴ ».

Plus tard dans l'ouvrage, il a cette formule saisissante : « *Représenter, c'est mettre en signes une force, qu'il s'agisse des gardes et des tambours du roi ou des ambassadeurs du prince ; le pouvoir, c'est montrer ces signes, les faire voir afin de faire connaître les choses dont ils sont les signes, afin de faire croire naturellement et sans violence à la force (la violence) qu'ils représentent*⁵⁵ ».

Dans le sens second, représenter signifie agir ou parler au nom d'une ou plusieurs personnes. On retrouve ce sens dans le cadre de la représentation politique ou de la représentation syndicale (ou corporatiste), mais également dans toutes les situations de mandatement (droit, justice, affaires, élection). Ici aussi la métonymie est à l'œuvre puisque, dans certain domaine, le terme représentation désigne également les représentants : on parle en effet de la « représentation nationale » pour désigner les députés et sénateurs.

52. Marin (Louis). – *Politiques de la représentation*. – Paris : Éditions Kimé. – 2005. – 364 p. – pp. 71-86

53. *Ibid.* p. 73

54. *Ibid.* p. 75

55. Marin (Louis). – *Politiques de la représentation*. – Paris : Éditions Kimé. – 2005. – 364 p. – p. 186

La représentation politique, c'est un domaine d'étude cher à Pierre Rosanvallon. Dans *Le peuple introuvable*⁵⁶, il relate la façon dont s'est installée la démocratie en France et les raisons qui ont pu conduire à la crise de la représentation telle que nous la vivons actuellement.

Ce faisant, il formule la façon dont fonctionne la représentation politique du peuple souverain. Cette représentation repose sur deux mécanismes, la figuration, qui renvoie à un principe sociologique et le mandatement, qui relève pour sa part d'un principe juridique ou politique. Si la dimension de mandatement et sa légitimité sont bien établies, il n'en va pas de même pour la dimension figurative qui est, par bien des aspects, problématique. Nous retiendrons ici que la démocratie, à son origine, s'est construite sur une idée abstraite du peuple comme agrégation d'individus égaux. Or, « *Le passage d'une société de corps à une société d'individus rend la société non représentable. Comment donner en effet forme descriptible et reconnaissable à une juxtaposition d'individus*⁵⁷ », relève Pierre Rosanvallon.

Si cette figuration des individus est d'autant plus problématique, c'est qu'elle suppose d'en gommer tous les particularismes et tous les privilèges. « *Le citoyen se définit par rapport à sa prise de distance à la société civile puisque c'est elle qui donne chair sensible aux différences*⁵⁸. »

Cette prise de distance est toutefois une nécessité pour réussir l'« abstractisation » de la figure du peuple. « *La société politique ne saurait donc reproduire la société – la représenter si l'on veut –, elle doit au contraire en suggérer une image sublimée, constituer dans son abstraction une sorte d'anticipation d'une vraie société d'individus égaux. [...] La représentation ne consiste donc pas [...] en une procédure d'ordre mécanique comme celle qui caractérise la passation d'un mandat. Elle est une fonction instituante et créatrice*⁵⁹. » La représentation est ainsi l'œuvre par laquelle donner corps à l'idée de nation.

Ici, Pierre Rosanvallon développe une argumentation qui rejoint celle que nous rapportions en introduction sous la plume de Didier Mineur au sujet de la fiction de la représentation. Le peuple comme nation est une production de la représentation politique et non l'inverse. Cela est tout à fait normal puisque tous deux s'appuient sur la fameuse citation d'Emmanuel-Joseph Sieyès, premier théoricien de la représentation politique à l'heure de la révolution française, citation que nous reproduisons ici dans son entièreté tant elle éclaire notre définition : « *Seule la représentation est le peuple réuni puisque les associés ne peuvent pas se réunir autrement. L'intégrité nationale n'est pas antérieure à la volonté du peuple réuni qui n'est que sa représentation. L'unité commence*

56. ROSANVALLON (Pierre). – *Le peuple introuvable*. – Paris : Gallimard. – 2002. – 491 p.

57. *Ibid.* p. 44.

58. *Ibid.* p. 48.

59. *Ibid.* p. 48.

là. Donc rien n'est au-dessus de la représentation, elle est le seul corps organisé. Le peuple dispersé n'est pas un corps organisé, il n'a ni un vouloir, ni une pensée, ni rien comme un⁶⁰ ».

De ce carrefour de sens, nous avons retenu trois aspects que nous étudierons dans cette deuxième partie. S'il s'agit de représenter quelque chose, une situation, un process, alors ce doit être une chose, un aspect, un process problématique ; quelque chose qui soit au cœur de la crise de la représentation politique. Nous pensons alors bien évidemment à la prise de décision politique. Toutefois, l'ensemble des procédés de captation et l'aspect manipulateur du dispositif peuvent laisser à penser que cette représentation est donnée à d'autres fins, comme en vue d'une opération de communication, par exemple. Enfin, nous pouvons penser que la représentation vaudrait pour elle-même, qu'elle recèlerait quelque valeur intrinsèque dont seraient plus ou moins conscients les participants et que, en cela, elle s'apparenterait alors à une cérémonie ou un rituel.

II.1.) La mise en scène d'un processus décisionnel

Dans un article publié sur le site de *Télérama*, Yves Sintomer a cette phrase au sujet de la démocratie : « *Elle devient un spectacle, avec ses acteurs, ses récits et ses intrigues installés sur le devant de la scène, pendant que l'essentiel se déroule en coulisses⁶¹.* » Nous pensons que notre opération participative pourrait être le lieu de représentation ou de mise en scène de cet essentiel problématique qui se déroule en coulisses ou tout au moins d'un « essentiel » comparable et que nous assimilons ici au processus décisionnel.

Nous pensons en effet assister, lors de nos opérations participatives, à la mise en scène d'un processus décisionnel idéalisé. Nous entendons par là une représentation de la façon dont une décision politique, prise au nom de l'intérêt général devrait être arrêtée dans un monde idéal. Et quand bien même cette représentation aurait pour acteur les citoyens, nous verrons qu'elle renvoie, *in fine*, à la figure du décideur.

60. SIEYES (Emmanuel-Joseph). – « Dire sur le veto royal », *Écrits politiques*, choix de textes de Roberto Zapperi. – Paris : Éditions des archives contemporaines. – 1985. – 277 p. – p. 237.

61. www.telerama.fr/idees/yves-sintomer-la-democratie-devient-un-spectacle-pendant-que-l-essentiel-se-deroule-en-coulisses,144690.php

II.1.1.) Un processus idéalisé

Olivier Petitjean, dans un article sur les conférences de consensus⁶² mis à disposition dans le cadre d'une formation du Centre national de la fonction publique territoriale, a la formule suivante : « *On pourrait à la limite parler de la mise en scène d'un processus idéal (totalement transparent, rationnel, public et désintéressé) de délibérations en vue d'une prise de décision* ». Ces quatre qualités ou adjectifs entre parenthèses étant alors ce qu'il s'agit de montrer et de faire valoir par cette représentation.

Revenons tout d'abord sur le fait d'être associé à un processus décisionnel. Cet aspect est assez simple à reconnaître. La consultation est bien revendiquée par les organisateurs comme une des étapes de ce processus. Dans une des vidéos, Jean-Paul Delevoye précise bien quel est le statut des ateliers participatifs : « *Une politique publique de quelque nature que ce soit est solide lorsque chacun se sent, non pas consommateur, mais acteur, responsable. Et pour être acteur, responsable il faut être associé aux débats qui précèdent la décision*⁶³ ».

Il nous semble cependant que cette représentation d'un processus décisionnel va plus loin que le simple débat qui précède la décision et que la consultation reproduit, en elle-même, un tel processus et cela au moyen notamment de la séquence qui organise les étapes de la consultation : 1) questionnaires grand public/plateforme collaborative, 2) concertation avec les porteurs d'intérêt, 3) atelier(s) participatif(s), 4) jury citoyen. Cette séquence reproduit la façon absolument rationnelle dont un décideur organiserait son observation et son enquête afin de se faire un avis. On peut voir que cette séquence repose sur une base de participation de plus en plus réduite et sélective, avec des avis de plus en plus précieux, recueillis de façon de plus en plus intime, comme si chaque étape découlait rationnellement de la précédente et était construite d'après celle-ci.

L'exemple ci-dessous montre bien la progression temporelle de la consultation et les séquences qui s'enchaînent les unes après les autres sur des bases de participation de plus en plus restreinte. On peut se demander pourquoi séquencer dans le temps ces différentes modalités de participation qui aurait pu se dérouler simultanément, si ce n'est pour donner le sentiment d'une logique dans le déroulement, pour créer un effet de narration et de causalité entre les étapes de la consultation.

62. http://www.citego.org/bdf_fiche-document-489_fr.html

63. Voir la vidéo. <https://www.reforme-retraite.gouv.fr/participez/la-participation-citoyenne-2018/article/l-atelier-prospectif>

Le scénario de la consultation sur la rénovation de l'offre culturelle en Haute-Garonne

Août à octobre 2017	Consultation du public à l'aide d'un questionnaire « pour connaître les pratiques culturelles des citoyens, et leurs visions de la culture »	Consultation Ouvverte à toutes et tous
16 octobre 2017	Forum-débat intitulé « Sans culture on reste sans voix » Avec pour objectif d'informer l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs de la démarche de concertation citoyenne autour de la question de l'accès à la culture	Concertation 24 tables rondes réunissant de huit à dix personnes. Le forum a donc accueilli environ 200 acteurs issus d'univers variés : responsables culturels des mairies ou communautés de communes, associations d'éducation populaire, foyers ruraux, conseils citoyens...
Les 13 novembre et 28 novembre 2017	Deux rencontres avec les professionnels de la culture	Concertation Ouvverte aux professionnels de la culture
Entre le 6 et le 27 novembre 2017	Cinq Apéros culture	Co-construction 5 ateliers citoyens ouverts à tous
Entre janvier et février 2018, trois rencontres	Jury citoyen « Objectif Culture(s) pour tous »	Co-construction Jury citoyen 20 personnes tirées au sort parmi 1 200 volontaires

De plus, les délibérations du jury citoyen et la remise de l'avis ne sont pas sans mimer le passage par les assemblées délibératives des collectivités. Mais cela ne s'arrête pas là, et nous retrouvons bien ici notre motif de mise en abyme, car le jury citoyen, lui aussi, reproduit, à l'intérieur de cette séquence, un processus décisionnel. Les membres du jury mènent eux-aussi une sorte de consultation. Leur mode d'action n'est pas toujours similaire d'une consultation à l'autre, mais le plus souvent ils enquêtent, auditionnent des experts, délibèrent, rédigent et remettent un avis citoyen.

La dimension idéale ne se lit pas seulement dans le déroulement de la séquence de consultation. Elle se perçoit tout particulièrement dans les discours consensuels qui accompagnent les rencontres et que nous venons de voir dans notre partie consacrée au citoyen idéal et qui sont le signe du « désintéressement ». Cette capacité au consensus et à la recherche de l'intérêt général dont nous avons vu qu'elle était le fruit du dispositif participatif, est à mettre au profit, immédiat, de la rencontre participative, quand bien même elle pourrait produire des effets à plus longs termes. Ce temps participatif, qui de plus fait l'objet de captation, est un temps de perfection où tout se déroule (doit se dérouler) idéalement, sans accroc, sans conflit, sans discours fâcheux,

lorsque tout le monde est bien conscient de la complexité du problème et que chacun s'aligne sur les mêmes valeurs en renonçant à mettre en avant ses intérêts particuliers. Notre représentation idéale repose donc avant tout sur la perfection de notre acteur citoyen idéal et sur la perfection avec laquelle il joue son rôle.

Pour reprendre le terme d'Olivier Petitjean, cité plus haut, le processus est effectivement public dans la mesure où il fait intervenir « du public » et qu'il donne lieu à des temps de restitution qui peuvent être ouverts à tous. La présence de sièges présageant la venue de spectateur, la captation, les mises en ligne de comptes-rendus : tout cela semble le signe d'un dispositif ouvert et transparent. Mais cette ouverture à tous est trompeuse : tout n'est pas restitué et de nombreux aspects restent bien verrouillés, comme la sélection des participants ou la communication, comme nous le verrons plus loin.

II.1.2.) Un processus problématique

Dans un article intitulé « Le réel de la décision : l'irreprésentable »⁶⁴, Bernard Lamizet développe une théorie de la représentation de la décision ou s'oppose d'un côté la logique du pouvoir, domaine de l'action et de la décision, dont la figure du décideur serait une représentation atténuée, et de l'autre côté, la logique de la communication et de la médiation qui repose sur des phénomènes d'identification. « *En ce sens, la figure du décideur fait pleinement apparaître dans le champ politique la différence entre la logique institutionnelle et la logique de l'acte, mais sans doute aussi la différence entre la logique de la médiation et celle du rapport de force*⁶⁵. »

Nous pourrions ainsi considérer que notre représentation d'un processus décisionnel est le fruit de la nécessité où se trouve la société de répondre à cette double contrainte. C'est-à-dire de répondre à la fois aux impératifs de transparence qui parcourent la société ainsi qu'à l'incapacité dans laquelle sont les organisations de produire des représentations de leurs prises de décision, cette incapacité étant à mettre sur le compte de nombreux facteurs.

Tout d'abord, les décisions sont de plus en plus techniques, technocratiques et dépendent d'une somme importante de paramètres qu'il est impossible de représenter (et notre citoyen idéal en est bien conscient). Mais également, pour reprendre la théorie de Bernard Lamizet, et cela est constitutif de notre démocratie représentative et n'est pas sans se rapporter à la fameuse crise de la représentation, parce que le temps de la décision est proprement irreprésentable.

64. *La fabrique de l'autorité*, figures des décideurs en régime médiatiques. – Sous la direction d'Adeline Wrona. – Paris : Les petits matins. – 239 p.

65. *Ibid.* p. 23.

Pour Bernard Lamizet, si la décision est irréprésentable, c'est tout d'abord parce qu'elle échappe à la rationalité, celle justement à laquelle on voudrait nous faire croire lors des dispositifs participatifs. « *C'est précisément parce que la décision échappe à la rationalité partageable qu'elle ne peut faire l'objet d'une représentation*⁶⁶. » De plus la décision est irréprésentable car elle ne se situe pas dans le langage et le symbolique, espaces propres à l'identification qui sont les moteurs de la communication, mais dans le réel. « *La décision est une instance irréprésentable, car c'est un performatif. La décision ne se représente pas, car il n'y a, dans le moment de la décision, ni parole, ni identité. C'est après coup, dans la réalité de l'espace public modifié par la décision, que la parole est énoncée et l'identité représentée*⁶⁷. »

Cet irréprésentable de la décision qui constitue le pouvoir propre du décideur, n'est pas sans lien avec la « crise de la représentation », telle qu'elle est énoncée dans les discours portés par les médias et dans les conversations. En effet, c'est bien l'indépendance du représentant et son pouvoir propre qui font l'objet de reproches. L'élection ne devrait pas être un « blanc-seing » pour reprendre la formule qui a fait florès durant la dernière élection présidentielle⁶⁸.

La crise de la représentation politique pourrait donc se lire, par certains aspects, comme une tension entre deux logiques irréconciliables, celle où l'on se doit de tout montrer et celle où le secret prévaut, parce qu'il est le signe du pouvoir. Pour aller jusqu'au bout de notre pensée et pour rebondir sur la polysémie propre au terme de représentation, nous pourrions dire que la crise de la représentation politique, se présente ici comme une crise de la représentation de la décision politique. Les dispositifs de démocratie participative pourraient alors être perçus comme un moyen de concilier les impératifs de transparence et ceux qui ressortent de la logique du pouvoir en donnant une représentation de cette décision politique.

II.1.3.) Un processus qui renvoie à la figure du décideur

Pour reprendre la théorie de Bernard Lamizet sur la figure du décideur, nous pouvons dire que ce qui la caractérise, « *c'est qu'elle se situe au-delà des limites de l'espace de communication*⁶⁹ ». « *En effet, le propre de la communication et de l'échange symbolique est de s'inscrire dans l'espace de l'identification spéculaire à l'autre. Je ne communique avec l'autre qu'en m'identifiant symboliquement à lui, en me mettant à sa place. [...] Mais le décideur échappe à cette logique de la*

66. *Ibid.* p. 27.

67. *Ibid.* p. 28.

68. « *Je sais qu'il ne s'agit pas d'un blanc-seing* » – Emmanuel Macron, le soir de sa victoire, le 7 mai.

69. *La fabrique de l'autorité, figures des décideurs en régime médiatiques.* – Sous la direction d'Adeline Wrona. – Paris : Les petits matins. – 239 p. – p. 22.

spécularité, car, quand il décide, il ne se met pas à la place de l'autre. [...] Dans le régime médiatique, le décideur désigne un acteur auquel, ni l'énonciateur ni le lecteur ou l'auditeur ne saurait s'identifier symboliquement : un acteur qui constitue une forme de limite⁷⁰. » Il nous semble que les dispositifs participatifs pourraient bien être des lieux, où, par un jeu de reflets, par des effets de miroirs, il serait possible de donner, sinon une représentation, tout au moins un aperçu de cette figure du décideur. Un aperçu qui tiendrait d'une part dans le fait que le décideur se mette dans une posture de renoncement (temporairement) à son pouvoir (il devient un homme comme un autre), mais également, parce que notre participant/acteur idéal, de son côté, est invité à se hisser dans les hauteurs du pouvoir, là où se prend la décision.

Lors de notre mise en scène d'un processus décisionnel, nous assistons à un double « circuit » : le chemin qui mène à l'avis citoyen et celui qui mène à l'avis de l'organisateur (car la consultation est bien faite, en partie tout au moins, pour éclairer l'organisateur, pour qu'il se fasse un « avis » sur la question), un organisateur qui se confond ici avec la figure du décideur, telle que nous venons de l'apercevoir ci-dessus.

Nous l'avons vu, la séquence se construit sur une succession d'étapes, chacune étant sensée préparer la suivante et chacune s'appuyant sur la précédente. Cette séquence et sa construction rationnelle dessinent ainsi un scénario qu'un super participant pourrait suivre en étant présent à toutes ces étapes pour arriver jusqu'à la production de l'avis. À notre connaissance, aucun participant n'occupe réellement cette place, idéale, si ce n'est, précisément, notre organisateur puisqu'il mène la consultation. Nos deux « circuits » se rejoignent donc en cette place, celui de notre super participant et celui de l'organisateur. Dans une sorte de confusion et par le jeu des identifications, notre organisateur en vient à se confondre avec notre super participant. À une exception toutefois, dont nous verrons plus bas l'importance, puisque, à la fin, l'un produit l'avis (notre super participant) et l'autre le reçoit (notre organisateur).

Dans ce processus, notre organisateur/décideur devient ainsi un participant (presque) comme les autres et, par effet miroir, se pare lui-aussi de toutes les vertus, de toutes les perfections. Lui aussi est passionné, responsable, féru d'information, lui aussi pratique le consensus et n'a qu'une idée en tête, l'intérêt général.

Pour que cette identification fonctionne, il faut sans doute un bon « casting » de l'acteur qui sera appelé à mener la consultation. Dans nos trois exemples, nous avons affaire à des personnalités consensuelles. Deux d'entre-elles ont été nommées pour mener la consultation : Jean-Paul Delevoye, par Emmanuel Macron, président de la République, pour ce qui concerne la consultation

70. *Ibid.* p.22.

sur les retraites et Cédric Van Styvendael, nommé par Jean-Paul Bret, maire de Villeurbanne, pour mener la consultation Accueillir à Villeurbanne.

Jean-Paul Delevoye (LREM), Haut-commissaire à la réforme des retraites, a été médiateur de la République de 2004 à 2011 avant de présider le Conseil économique social et environnemental de 2010 à 2015.

Cédric Van Styvendael a occupé divers postes de direction au sein d'organismes HLM. Il est aujourd'hui président de Housing Europe, la fédération européenne du logement social, et directeur général du GIE « Vivre autrement ». De par son activité, il s'est déjà confronté à toutes les questions soulevées par le « vivre-ensemble » des locataires et notamment aux problématiques de l'habitat participatif.

George Méric (PS), président du conseil départemental de Haute-Garonne, s'est choisi lui-même. On relèvera à son sujet les propos d'Eric Daguette, son directeur de cabinet, qui note un changement radical d'avec les méthodes de Pierre Izard (PS), son prédécesseur : « *Avant, toutes les décisions étaient entre les mains d'un président. Le personnage de Méric est en rupture totale : il ne conçoit l'action que dans un collectif. Il partage tout, met tout sur la table, il veut qu'il y ait des argumentations sur tous les sujets. Il est convaincu de la nécessité d'un leadership mais construit, co-élaboré⁷¹* ».

Ces trois « meneurs de jeu » s'inscrivent dans une logique de médiation qui ouvrent la porte, *via* un jeu de miroir et d'identification qui passe notamment par la figure du « super participant », à la possibilité d'une représentation de la décision.

II.2.) Une représentation en trompe-l'œil

Les questions que soulèvent toutes les perfections et les idéalités, perfections dans le casting et perfections dans le jeu des acteurs, relèvent en partie d'interrogations soupçonneuses. N'est-ce pas trop beau pour être vrai ? Qu'est-ce que ça cache ? Ne serait-ce pas que de la communication ?

En effet, par certains aspects, cette idéalité est suspecte et nous invite à regarder qui et à quoi elle peut bien servir et s'il n'y aurait pas d'autres effets de manche, d'autres manipulations du regard.

71. Article paru dans *Boudu Mag*. <http://www.boudulemag.com/2018/04/linattendu-monsieur-meric>

11.2.1.) « C'est une opération de com' ou quoi ! »

Il est assez difficile de cerner le niveau auquel opère notre représentation idéale. Est-ce qu'il s'agit juste d'une lecture *a posteriori* de l'évènement, qui se donne à voir dans le montage vidéo, la sélection des verbatim et des photographies ? Ou est-elle partie prenante du temps participatif ? Dans les faits, les deux niveaux sont continuellement entremêlés. La captation de notre représentation idéale par des dispositifs numériques fait que tout effort au niveau du temps participatif qui aurait pour conséquence de modifier les comportements serait susceptible de se voir sur les enregistrements servant à la communication. À l'inverse, les supports de communication pourraient avoir des répercussions sur les participants et cela non seulement en raison des procédés de « feed-back » que nous avons vus à l'œuvre lors des ateliers sur la réforme des retraites mais également parce que les dispositifs participatifs comme les jurys citoyens se construisent le plus souvent sur des temps longs. Ces temps requièrent plusieurs rencontres et les participants sont ainsi potentiellement en contact, entre leurs réunions, avec les supports élaborés pour la communication. Dans ces conditions, il nous semble illusoire de distinguer quel élément agit à quel niveau. Pour autant, nous pouvons bien distinguer les niveaux auxquels fonctionnent nos « cibles ». On peut être la cible des dispositifs qui conduisent à de la production d'idéalité (notre dispositif participatif tel qu'étudié dans la première partie notamment) : c'est-à-dire le participant, et on peut être la cible de dispositifs qui diffusent cette idéalité comme partie prenante des messages de communication : le lecteur des supports de communication ou l'internaute.

Le participant est, pour sa part, à la fois un producteur d'idéalité et un spectateur/ consommateur de cette idéalité. En tant que producteur, il est une cible intermédiaire puisqu'il constitue un matériau pour de futurs supports de communication à destination d'un public plus large. De ce public plus large, nous ne pouvons que faire des suppositions. Mais, au vu des ressources mises en œuvre, ressources humaines et technologiques, on peut penser que toucher ce public plus large est bien un enjeu important.

De ce fait, il est assez compliqué de dissocier ce qui relève du participatif et ce qui relève de la communication. Nous pensons que cette imbrication est inhérente à la façon dont sont conçus deux des dispositifs participatifs que nous avons étudiés.

À Villeurbanne, le jury citoyen se déroulait sur un temps assez long et des comptes-rendus étaient publiés sur plusieurs espaces en ligne : le site internet dédié, conçu par le centre culturel qui organisait la consultation, les comptes twitter et pages facebook dédiés, ceux du centre culturel, ceux de Cédric Van Styvendael et ceux du Maire, Jean-Paul Bret.

On peut très logiquement penser que les participants étaient les premiers à consulter ces documents qui, pour une part, ont pu faire office de « feed-back » puis dans un second temps

devenir un objectif à part entière pour les participants. Dans la mesure où ils étaient conscients de l'existence de ces espaces d'exposition (et peut-être même de représentation), les participants ont pu très bien se comporter de telle sorte à correspondre de plus en plus à ce qui était sélectionné par les organisateurs. Nous pensons par exemple au choix d'images studieuses et concentrées ou à celui d'échanges entre les participants.

Nous pouvons également prendre pour exemple le fait que les toutes premières images de la vidéo de restitution de la première rencontre du jury citoyen dénommée « séance de constitution » ouvrent sur une séance de prise de vue du jury citoyen accompagné du Maire, Jean-Paul Bret et de Cédric Van Styvendael. On entend même la voix du photographe qui se superpose au générique avant la moindre image qui dit : « Vous faites un joli sourire, trois, deux, un ». Ensuite le film commence et ouvre sur le groupe réuni pour la photo. Il y a comme une espèce de redondance qui nous semble essentielle. Le groupe se constitue face à l'appareil photographique et cette constitution est elle-même objet de captation vidéo. Ce fait souligne bien que non seulement les comportements sont influencés par la captation, mais que de plus il s'agit d'une demande explicite des organisateurs.

Pour les ateliers sur la réforme des retraites, les participants changeaient à chaque atelier et les organisateurs disposaient d'un temps court. Les participants recevaient le « feed-back » *via* de vidéos tournées durant les ateliers précédents, « feed-back » auquel ils se conformaient d'autant plus qu'ils étaient eux-mêmes filmés.

De ce fait, on peut se demander si l'objectif du dispositif participatif est de créer un citoyen/acteur idéal en vue d'une participation idéale au dispositif ou en vue d'une captation idéale par les médias à des fins de représentation.

Pour autant, le fait de procéder à des enregistrements ou des photographies a un double effet. D'une certaine façon, cela participe de la représentation et de la production d'idéalité (on joue pour la caméra et on se montre sous notre meilleur jour), mais a aussi un coût, lorsqu'il instille le soupçon. N'aurait-on pas affaire à une opération de communication ? Lors de notre participation à l'atelier retraite de Dijon, notre voisine de droite s'est exclamée, à la lecture de l'autorisation d'exploitation et de retouche d'image qui tenait sur deux pages : « *C'est une opération de com' ou quoi !* ». Elle l'a dit en riant. Comme quelqu'un qui connaît la réponse, ce n'était pas une vraie question. C'était juste une façon de relever ce que le dispositif de captation et ce renoncement au droit à l'image racontait.

Il ne s'agit pas de réduire nos dispositifs participatifs à de la communication, mais il est impossible de les considérer comme isolés de toute stratégie de communication.

II.2.2.) « C'est trop beau pour être vrai ! »

Cette idéalité suspecte, trop belle pour être vraie, peut se lire de deux façons. Tout d'abord, elle ne serait pas spontanée et d'autre part, sa simple présence confirmerait que nous avons bien affaire à une entreprise de communication, tant est connu ce principe que la communication cherche toujours à tout enjoliver.

Pour ce qui concerne la spontanéité ou le naturel avec lequel nos participants se transforment en citoyen idéal, nous avons vu que le dispositif participatif y concourait largement. Mais d'autres procédés nous semblent à l'œuvre qui cadrent la participation et forcent au consensus.

Nous avons d'une part la sélection des participants et la constitution des groupes qui ne sont pas laissées totalement au hasard. Ces modalités de la participation sont très variées et ne s'organisent pas de la même façon d'une consultation à l'autre et diffèrent également entre les ateliers participatifs et les jurys citoyens.

Les ateliers participatifs, d'une manière générale, sont ouverts à tout le monde et chacun peut y participer. Une sélection s'opère tout de même car, par définition, seules les personnes informées peuvent y avoir accès. En revanche, la répartition des participants aux tables ou dans les groupes de travail peut être tout à fait organisée en amont. Lors de notre participation à l'atelier sur les retraites qui se tenait à Dijon, un badge avec un numéro de table nous a été remis. Et il s'est avéré que c'était une table de fonctionnaires, ce que j'avais déclaré être. À Villeurbanne, les participants devaient également rejoindre un groupe qui leur avait été désigné à l'avance, mais nous ignorons sur quels critères ont été faites les répartitions. Nous supposons qu'en Haute-Garonne le placement était libre car l'inscription aux apéros-culture, bien que recommandée, n'était pas obligatoire.

De plus, aussi bien à Villeurbanne que pour les ateliers sur les retraites, des médiateurs aussi dénommés facilitateurs se trouvaient dans chacun des groupes, permettant d'orienter le travail, mais également de cadrer les débats et de calmer les éventuels conflits.

Pour ce qui concerne les jurys, celui de Villeurbanne était composé de seize personnes tirées au sort parmi les listes de La Poste et celles d'Est métropole habitat (l'organisme HLM dirigé par Cédric Van Styvendael) et dix personnes choisies parmi des volontaires. On note bien une certaine prise de risque avec le tirage au sort, mais qui reste toutefois limitée. En effet, dix personnes au moins auront été librement choisies par les organisateurs, permettant de constituer un groupe équilibré : « *Le sexe, l'âge et le quartier d'habitation rentrant en compte pour assurer l'équilibre et la diversité de cette assemblée temporaire*⁷² ». Nous avons donc un groupe « travaillé » pour correspondre à

72 *Viva Magazine*. – N°324 – Mai 2019. – p.17. (Journal municipal édité par la Mairie de Villeurbanne)

certains besoins. On notera au passage que les membres du jury étaient rémunérés comme volontaires associatifs à 7,07 euros de l'heure.

En Haute-Garonne, le jury citoyen était tiré au sort parmi les volontaires qui s'étaient fait connaître soit en remplissant le questionnaire, soit à l'occasion de leur participation à l'un des apéros culture. Il fallait donc avoir déjà participé à l'un des dispositifs participatifs et laissé une trace de son passage. Rien n'empêchait, lors du tirage au sort, d'écarter des personnes qui se seraient montrées problématiques ou dont les commentaires auraient pu déplaire.

Quant au jury citoyen de la réforme des retraites, il était composé de personnes choisies parmi les participants aux précédents ateliers ou ayant formulé des propositions sur la plateforme. Bien que les documents de restitution stipulent que le jury a été sélectionné par un organisme indépendant, nous avons tout lieu de croire qu'il s'agissait de personnes triées sur le volet.

L'autre aspect propre à cette idéalité suspecte que nous souhaiterions aborder se rapporte au fait que certains usages de communication tendent à tout enjoliver, à tout rendre plus beau. C'est un des reproches les plus classiques fait à la communication et qui rend suspecte la valeur de l'information qu'elle délivre. Nous pensons que, ici en tout cas, cet enjolivement est au service de procédés d'identification et entre dans le cadre des jeux de miroirs que nous avons déjà identifiés.

Qu'il nous soit permis de rapporter une expérience personnelle. En regardant les photos de certains dispositifs participatifs de la consultation Objectif culture pour tous en Haute-Garonne, nous avons été frappée par les caractéristiques des photographies, caractéristiques qui relèvent autant de la configuration des lieux que du travail du photographe. Pour les lieux, des espaces blancs, propres, presque hygiénistes, avec des surfaces réfléchissantes, sans aspérité où toutes lumières se diffractent dans un bain de lumière plein de promesse de clarté et de transparence. Cet effet est renforcé par le travail de la photographie qui accentue ce sentiment par un procédé de diffraction.



Figure 10 – Forum de lancement de la consultation Culture pour tous, le 16 octobre 2017. Crédit photo : DR

Nous avons trouvé ces images lumineuses, resplendissantes et nous nous sommes dit : « qu'ils sont beaux ! » dans cette lumière, concentrés, intéressés, passionnés et nous avons pensé que le photographe avait vraiment du talent, tout en trouvant cette beauté suspecte. « C'est trop beau pour être vrai ! » nous sommes nous dit. Quelques jours plus tard nous avons vu, sur le compte twitter de l'organisme qui avait mis en place la journée créative « Villeurbanne hospitalière », une photographie des participants dont la légende était : « *qu'ils sont beaux !* ». Cette redondance a renforcé notre sentiment d'avoir affaire à un dispositif en miroir, mais un miroir embellissant, un moyen de flatter son public, et de lui dire « Voilà comme on vous aime : concentrés, passionnés, etc... ».

Nous sommes également amenée à penser que le procédé de communication qui consiste à tout enjoliver, à supprimer les aspérités pour laisser une image (ou un message) totalement lisse est un procédé qui permet de produire une surface réfléchissante dans laquelle le lecteur ou le spectateur ne pourra que se regarder. Notre pensée s'appuie ici sur l'analyse de Byung Chul Han développée dans son *Sauvons le beau, l'esthétique à l'ère du numérique*. Il y développe une conception de l'esthétique « du lisse » qui pourrait, elle aussi, être mise sur le compte du consensus, dans la mesure où elle élimine toute altérité. Le lisse « *incarne en effet la société positive actuelle. Le lisse ne blesse pas. Et il n'est le siège d'aucune résistance. C'est au Like qu'il aspire. L'objet lisse élimine l'objection. Toute forme de négativité est dissipée*⁷³ ». L'auteur développe dans son ouvrage une pensée de l'esthétique à l'ère du numérique qui bannit toute aspérité pour faire de l'œuvre d'art une surface réfléchissante, abolissant toute opposition et toute altérité, où l'idée même de distance s'efface, interdisant tout jugement, toute possibilité de jugement, pour renvoyer le spectateur à la contemplation de lui-même. Et c'est exactement ce que nous ressentons devant les images trop « léchées » de la consultation Objectif culture pour tous en Haute-Garonne.

II.2.3.) « *Qu'est-ce que ça cache ?* »

Nous avons vu qu'il était impossible de démêler la part du participatif de celle de la communication et que les consultations citoyennes étaient probablement toujours partie prenante d'une stratégie politique plus vaste. Dans nos trois exemples, il était tout à fait évident, sans faire de recherches poussées, que des enjeux communicationnels se cachaient derrière les enjeux participatifs ou tout au moins que certains enjeux habituellement dévolus à la communication étaient ici dévolus aux opérations participatives. À Villeurbanne, il s'agissait clairement de « mettre en selle » politiquement Cédric Van Styvendael que Jean-Paul Bret, maire de Villeurbanne, qui ne se

73. HAN (Byung-Chul). – *Sauvons le beau, L'esthétique à l'ère numérique*. – Arles : Actes Sud. – 2016. – 113 p. – (Collection essais sciences humaines et politiques.). – p. 8.

représentait pas aux prochaines élections municipales, venait de désigner comme son dauphin. En Haute-Garonne, George Méric devait frapper fort pour instiller son style dès son élection à la tête du Département car il se devait de faire oublier son prédécesseur, le puissant Pierre Izard. Pour ce qui concerne la réforme des retraites, il s'agissait clairement d'une opération de « déminage » afin de rassurer la population face à une réforme « explosive ». À plusieurs reprises, dans les vidéos, Jean-Paul Delevoye, mais également les participants *via* leurs verbatim soigneusement sélectionnés, insistent sur la nécessité de ne pas céder à la psychose entretenue par les fausses informations et Jean-Paul Delevoye énonce même vouloir rassurer sur les intentions du gouvernement. Par la suite, sera organisée une seconde consultation, pensée sur le mode du Grand débat national, afin de faire face au mouvement social très important qui s'est déclaré après l'annonce des mesures contenues dans le projet de loi.

Outre leur place dans ces grandes stratégies de communication, nous pensons que cette idéalité cache d'autres aspects évidemment peu reluisants. En effet, les citoyens ne sont peut-être pas si enthousiastes et motivés à participer à ces dispositifs. Nous en avons pour preuve le fait que, à Dijon tout au moins, l'atelier participatif sur les retraites n'ayant pas recueilli suffisamment d'inscriptions, des étudiants de deux Masters y avaient été inscrits d'office par leurs professeurs comme si ces ateliers faisaient partie du cursus d'enseignement. À notre table, l'une de ces personnes (une femme adulte en formation continue) ne décollerait pas de s'être vue inscrite à son insu.

À Villeurbanne, nous nous étions vu signifier par les organisateurs de la journée créative que celle-ci était ouverte à tous les Villeurbannais. Or, dans un article du site *Viva interactif*, le site d'actualité de la ville de Villeurbanne, nous avons pu constater que l'atelier s'était déroulé en présence « des acteurs associatifs, des designers, des artistes, des agents de la collectivité et des jurés citoyens ». Nulle part il n'était fait mention des « simples » Villeurbannais pour lesquels cette journée était organisée au départ. Nous pouvons supposer qu'ils n'ont pas été suffisamment nombreux à se manifester et qu'il a été fait appel aux agents de la collectivité.

II.3.) Le pouvoir du performatif

Une représentation idéalisée, c'est aussi la représentation d'un idéal, d'un standard. À chaque fois que se joue et se répète la pièce de la démocratie idéale, nous nous approchons d'une forme de célébration, de rituel qui serait chargé de dire et de raconter ce qu'est la vraie démocratie, la bonne démocratie, telle qu'elle fonctionnerait de façon idéale, dans un monde idéal, avec des hommes politiques idéaux et des citoyens qui le seraient tout autant. Nos ateliers participatifs seraient alors des lieux de représentation de cet idéal mais également des lieux de recherche et d'expérimentation de cette perfection.

Cependant, évoquer le rituel ou la cérémonie à propos de nos objets participatifs c'est, en s'appuyant sur un article de Marc Abélès analysant les travaux de Pierre Bourdieu⁷⁴, sous-entendre que ces objets, modifieraient de quelque façon l'ordre social. C'est, en tout cas, supposer que quelque chose se passe. Et un quelque chose dont la dimension performative tient moins dans le pouvoir propre de la parole ou de la représentation qu'en la figure du locuteur, du meneur de cérémonie et du pouvoir dont il est investi.

Par ailleurs, en considérant la place essentielle qu'occupe l'avis citoyen dans le déroulement des opérations participatives que nous avons étudiées, on peut se demander, si valeur il a ou acquière, comment se définit cette valeur.

II.3.1.) Vers un rituel de célébration de la démocratie

Par certains aspects, nos opérations participatives⁷⁵ ou nos représentations participatives se rapprochent de rituels ou de cérémonies. On peut en effet repérer des temps, des moments, dans ces représentations qui semblent tout à fait ritualisés, comme les temps d'ouverture et de fermeture.

Pour l'ouverture nous pensons en particulier à la façon dont les ateliers sur les retraites débutaient. Lors de l'atelier qui se déroulait à Dijon, les élus locaux ont pris la parole en premier pour nous présenter le contexte de l'atelier, mais surtout pour présenter Jean-Paul Delevoye et, en donnant quelques éléments bien choisis de son parcours, nous en vanter les mérites et les qualités. Il s'agissait d'introniser un représentant du gouvernement et de lui donner un peu du poids de parole dont pouvait disposer les élus locaux auprès de leurs administrés.

Nous pouvons également observer un autre temps qui semble très ritualisé : la remise de l'avis citoyen de la consultation Objectif culture pour tous en Haute-Garonne et ceci d'après les photographies dont nous disposons. Que ce soit les décors, la position des corps dans l'espace, les costumes, tout laisse entendre un temps « spécial », un temps de représentation ou temps « performatif », lorsque l'action se cite elle-même comme pour dire : « attention, maintenant se passe quelque chose qui a de l'importance, notamment parce que nous en sommes à l'aboutissement de tout le processus de consultation ». (Voir photos ci-après.)

74. ABELES (Marc). « Mises en scène et rituels politiques : une approche critique ». *Hermès*, 1990. – pp. 241-259.

75. Nous délaissions ici le terme de dispositif considérant que nous sommes amenée à observer nos objets participatifs sous un angle totalement différent. Le terme opération, laissant entrevoir que quelque chose opère, se transforme.



Figure 11 – Remise de l'avis citoyen à l'occasion de la consultation Culture pour tous en Haute-Garonne, le 20 mars 2018. Crédit photo : DR



Nous pensons avoir ici affaire à des rites d'institution au sens où Pierre Bourdieu les définit. Voici ce qu'en dit Marc Abélès : « *ce sont les rites de consécration, d'institution qui intéressent Bourdieu, en ce qu'ils nous révèlent sur la manière dont les sociétés classent, distinguent, différencient entre elles des catégories d'individus en relation avec les oppositions objectives, les rapports de domination et de subordination qui existent de fait entre les hommes*⁷⁶ ».

Les rituels sont à mettre en relation tant avec un ordre établi qu'il faut sanctifier et sur lequel s'appuyer pour fonder le pouvoir du maître de cérémonie qu'avec un ordre nouveau qu'il faut engendrer. Car les rituels, nous verrons comment ci-dessous, recèlent également « *une efficacité symbolique, dans la mesure où ils engendrent de facto une situation nouvelle*⁷⁷ ». L'ordre établi à sanctifier est plutôt du côté du meneur de cérémonie, l'ordre nouveau étant ce que ce meneur de

76. ABELES (Marc). « Mises en scène et rituels politiques : une approche critique ». *Hermès*, 1990. – p. 242.

77. *Ibid.* p. 243.

cérémonie est en mesure d'instituer *via* le rituel. Cet ordre nouveau se construit principalement à l'aide de procédés qui séparent, distinguent, classent.

Nous pensons que les rituels d'ouverture et de fermeture de nos représentations participatives sont en effet à mettre du côté de la « sanctification » du pouvoir établi. À l'ouverture, il est fait part aux participants des présupposés qui fondent la légitimité du meneur de jeu. Pour exemple, lors des ateliers retraites, les élus locaux prenaient la parole en premier pour présenter et introniser Jean-Paul Delevoye et rappeler son parcours et ses nombreuses qualités.

À Villeurbanne, les documents dont nous disposons ne nous permettent pas de connaître le rituel d'ouverture. La première vidéo de la constitution du jury s'ouvre, nous l'avons dit précédemment, sur une séance de prise de photographies du groupe. Nous pouvons toutefois souligner la similitude frappante de l'apparence entre le maire, Jean-Paul Bret et Cédric Van Styvendael (voir photo ci-dessous) qui étaient habillés et coiffés de la même façon, comme si l'un et l'autre étaient interchangeable. Cette similitude nous semblait constituer une forme d'intronisation visuelle.



Figure 12 – Jean-Paul Bret (à l'époque Maire de Villeurbanne), et Cédric Van Styvendael, lors de la constitution du jury citoyen de la consultation Accueillir à Villeurbanne. Crédit photo : DR

En clôture, lors de la remise de l'avis citoyen, après le temps participatif « confusionnel », où nous l'avons vu, les participants et le meneur de jeu s'étaient rejoints dans l'identification commune au « super participant », les uns et les autres se séparent, se dissocient, pour reprendre les postures sociales qui leurs appartiennent et qui s'en trouvent renforcées, lorsque les uns remettent l'avis et l'autre le reçoit. On peut ici penser que l'avis citoyen joue le rôle d'un objet « délégatif » et symbolise probablement un transfert de pouvoir, des citoyens vers le meneur de cérémonie.

Quant à l'ordre nouveau, celui qui est institué par le rituel, nous pensons pouvoir l'observer dans la distinction qui est faite entre les bonnes et les mauvaises pratiques citoyennes, celles qui étaient

énoncées ou dénoncées lors des « feed-back » ou retours, qu'ils soient positifs ou négatifs, que nous avons vu dans la première partie. S'il faut considérer que le rituel s'applique à des personnes car il a le pouvoir de modifier leur qualité sociale, alors nous pourrions dire que le rituel permet de distinguer, de reconnaître, les « bons citoyens ».

11.3.2.) Le pouvoir du performatif tient en la qualité du locuteur

Nous voudrions revenir sur l'aspect performatif que nous avons esquissé ci-dessus et en tirer quelques conclusions.

Le performatif est une notion développée notamment par John Austin et qui s'applique aux « actes de langage » lorsque la parole peut s'apparenter à un acte dès lors qu'elle modifie l'organisation du monde. Par glissement, on associe à certains actes, notamment les rituels, une dimension dite performative, dès lors qu'ils instituent un ordre social nouveau. « [...] Bourdieu met très justement l'accent sur le caractère performatif du rituel ; le traiter comme un simple ornement, comme une forme vide équivaldrait à sous-estimer cette production symbolique. Cette action n'est pas sans conséquence ; il se passe quelque chose dans le rituel et c'est pourquoi nous ne pouvons-nous en passer. En attribuant à cette opération une positivité, Bourdieu entend bien que le symbolique participe à la construction de la réalité sociale⁷⁸. »

Pour autant, comme le rappelle Marc Abélès, Pierre Bourdieu ne conçoit pas la valeur performative comme intégrée au langage, mais dans la qualité du locuteur ou du meneur de cérémonie, dans ce qu'il représente. C'est parce qu'il est investi d'un pouvoir que le locuteur est à même de modifier l'ordre social, de distinguer, classer, séparer, hiérarchiser... La question est de savoir si ce pouvoir préexiste ou s'il s'agit également de l'instituer dans le temps de la cérémonie ou du rituel. Nous pensons pour notre part que si rituel il y a, c'est que ce pouvoir d'instituer est également en jeu lors de la représentation. Si le pouvoir se suffisait à lui-même, il se passerait de rituel pour instituer un ordre nouveau (et c'est bien ce que fait l'Administration tous les jours avec les actes administratifs unilatéraux). Pour reprendre notre exemple, si les élus locaux présentent Jean-Paul Delevoye en vantant ses qualités, c'est que cela a de l'importance dans la suite des opérations, mais aussi parce que son pouvoir ne va pas de soi.

Au sujet du pouvoir du meneur de cérémonie (ici dénommé porte-parole), Pierre Bourdieu (cité par Mac Abélès) a cette formule : « *Le mystère de la magie performative se résout ainsi dans le mystère du ministère [...], c'est-à-dire dans l'alchimie de la représentation (aux différents sens du terme) par*

78. ABELES (Marc). « Mises en scène et rituels politiques : une approche critique ». – *Hermès*, 1990. – p. 244.

lequel le représentant fait le groupe qui le fait : le porte-parole doté du plein pouvoir de parler et d'agir au nom du groupe et d'abord sur le groupe par la magie du mot d'ordre, est le substitut du groupe qui existe seulement par cette procuration⁷⁹ ».

Par cette formule, Pierre Bourdieu ramène la question du pouvoir du locuteur, ou maître de cérémonie, au pouvoir dont il est investi par le groupe et ramène la question de ce pouvoir à celui de la représentation. *« Au principe des opérations de nomination et des rites d'institutions on trouve une relation de représentation : l'imposition du sens est du ressort de celui qui joue le rôle de porte-parole de la collectivité. [...] Celui qui parle, l'officiant du rite, est porteur d'une légitimité. [...] Il n'y a pas de légitimité en dehors d'un acte de délégation par lequel le groupe mandate un représentant. Le porte-parole est investi par le groupe, il est le dépositaire des pouvoirs de celui-ci ; en échange de quoi, il se doit d'accomplir la mission qui lui a été impartie. Telle est l'essence même de la relation de délégation⁸⁰. »*

Au cours des rituels, cette délégation est le plus souvent non formulée, mais il nous semble que, dans le cadre de la démocratie participative, ou tout au moins des opérations participatives que nous avons étudiées, elle est au cœur de la représentation/cérémonie. En effet, les mots de Marc Abélès entrent fortement en résonance avec les images de la remise de l'avis citoyen, lors de la cérémonie de clôture du jury citoyen de la consultation Objectif culture pour tous en Haute-Garonne. Cet avis citoyen, matérialisé par une liasse de papier, semble bien ici prendre la place d'un objet « délégatif » qui illustre précisément cette délégation, cette investiture.

Nous souhaiterions conclure avec la suite de la citation. En effet, Marc Abélès poursuit ainsi : *« Mais les choses se compliquent dans la mesure où s'il est bien vrai que le représentant n'existe en tant que tel que par l'investiture qu'il reçoit du groupe, ce dernier n'existe comme ensemble unifié que parce qu'un représentant incarne et matérialise son identité de groupe. Le mandataire est dans un rapport de métonymie au groupe, puisqu'il en fait partie et simultanément fonctionne en tant que signe de cette unité. Par la représentation les sujets atomisés deviennent un corps politique à part entière ; la multitude d'individus isolés acquiert le statut de personne morale⁸¹ ».*

En ramenant la question du pouvoir du maître de cérémonie à une question de représentation, nous retrouvons ici, lors des opérations participatives, les mêmes mécanismes de reconnaissance et d'investiture du représentant que dans l'élection. En effet, les mots de Marc Abélès disent exactement ce que formulait Didier Mineur à propos du mécanisme par lequel l'élection en venait à construire à rebours, dans la figure du représentant, l'idée d'un peuple, doté d'un vouloir un.

79. *Ibid.* p. 245.

80. *Ibid.* p. 245.

81. *Ibid.* p. 246.

11.3.3.) L'avis citoyen dans l'économie de la représentation

Nous avons vu que le rituel participatif confortait, par certains aspects, le pouvoir établi et notamment parce qu'il renouvelait le pacte de représentation qui liait le groupe, le peuple, avec son représentant et que l'avis citoyen pouvait être considéré comme un symbole de cette délégation, au même titre que le bulletin de vote. Cet avis citoyen, toutefois, existe bel et bien, il a une dimension tout à fait réelle qui ne se réduit pas à son aspect symbolique. Il est le fruit de la réflexion et du travail mené par un groupe de citoyens et la question de son devenir vient toujours à l'esprit. Il est peut-être nécessaire de le dire ici, nous n'avons pas souhaité travailler sur l'aspect déceptif que peuvent produire ces opérations participatives qui sont souvent dénoncées comme n'étant pas suivies d'effets, notamment parce que cette approche a déjà été beaucoup étudiée. Nous souhaiterions toutefois analyser comment se construit la valeur de l'avis citoyen.

L'« avis », dans notre démocratie, possède une place relativement codifiée. Il peut être donné par une juridiction, une assemblée, une autorité (autorité administrative indépendante ou tout organisme assermenté), un comité (d'entreprise, un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), et ses valeurs diffèrent : certains avis sont contraignants, d'autres ne le sont pas. L'avis simple n'a qu'une valeur indicative, mais l'avis conforme doit être impérativement suivi. On parle également d'avis consultatif et d'avis décisoire. Quoi qu'il en soit, la valeur de l'avis est toujours définie dans sa relation à la décision, défini quant à son pouvoir de peser dans la décision. L'avis, même s'il n'est pas contraignant, peut peser sur la décision dès lors que l'organisme qui l'émet détient ou a acquis quelque autorité ou légitimité ou lorsqu'un décideur, par un acte de discours, se lie à l'avis de son propre gré. Pour prendre un exemple récent, Agnès Buyzin, alors Ministre des solidarités et de la santé, avait annoncé qu'elle suivrait l'avis de la Haute autorité de santé (HAS) quant au déremboursement de l'homéopathie (avis du 26 juin 2019) bien qu'il ne s'agisse pas d'un avis décisoire. Elle s'était elle-même liée à l'avis.

Nous pouvons constater que, dans nos objets participatifs, les modalités de constitution de l'avis reproduisent ces formes codifiées et laissent entendre qu'un pouvoir est en jeu. On notera en particulier que, dans nos jurys citoyens, les délibérations et la rédaction de l'avis se déroulent de façon secrète et ne donnent lieu à aucun commentaire. Ces motifs qui nous semblent renvoyer au secret de la décision et à son caractère irréprésentable tels que nous l'avons vu plus haut. Et c'est bien pour cela que le secret les désigne comme participant d'un pouvoir. C'est bien ainsi que Bernard Lamizet s'exprime à propos du secret. *« Le vote est secret : il se prépare dans l'isolement ; la délibération est secrète ; le Conseil des ministres est secret ; la délibération d'un jury universitaire est secrète ; la délibération d'un tribunal ou d'un jury d'assises est secrète. En fait, cela signifie moins*

que le processus de la décision doit échapper à la communication et à l'information que le fait qu'ainsi, ce processus est présenté comme mettant en jeu un pouvoir⁸². »

Nous pensons que le jury citoyen et son secret, dans l'organisation de la séquence de la consultation, sont précisément placés de manière à laisser penser que les citoyens détiennent un pouvoir. Notre citoyen idéal en a bien conscience puisqu'il transforme ce pouvoir, par l'effet des hautes valeurs morales dont il dispose, en une « super responsabilité ».

La dimension fictionnelle que relevait Didier Mineur est ici également à l'œuvre. L'avis citoyen, tel qu'il est placé dans « l'opération » participative, à la fin de la consultation, présenté comme son aboutissement, se pare d'une aura d'autorité conférée par ce qui a précédé, quand bien même il n'existerait pas de lien direct entre les différentes séquences de la consultation. C'est ainsi que, par un tour de passe-passe, tous les avis émis au cours de la consultation trouvent leur place, comme concentrés, condensés, dans l'avis citoyen remis par le jury. Nous passons ainsi « des avis », au pluriel, représentant la pluralité des participants, à « l'avis », au singulier, du jury citoyen. Tout le dispositif est alors construit pour faire accroire que cet avis citoyen est l'émanation d'une base très large et, partant, d'un peuple parlant d'une seule voix.

Conclusion partielle

Nous avons pu voir dans cette partie que nos opérations participatives pouvaient être l'occasion de mettre en scène un processus décisionnel idéal car présenté, pour reprendre les termes d'Olivier Petitjean, comme « *totalemment transparent, rationnel, public et désintéressé* », à l'image de ce que devrait être, dans une démocratie idéale, un tel processus décisionnel. Si ce processus fait l'objet de tant d'attention, c'est qu'il est considéré comme problématique. Il se déroulerait en coulisses, donc loin des regards et selon des modalités incompréhensibles pour le plus grand nombre. Et de plus, ce processus, en tant que lieu d'expression du pouvoir propre des décideurs, est à rapprocher du « malentendu » de la fiction de la représentation. Le temps décisionnel est bien celui où se réalise l'indépendance du représentant. Les dispositifs participatifs pourraient être des lieux de narration ou reconstruire ce lien fictionnel entre le représentant et le peuple. Différents motifs œuvrent à cette fiction. Nous avons d'un côté la scénarisation de représentation qui dessine en creux la place d'un super participant qui vient se confondre avec la figure du décideur, mais nous avons surtout la remise ritualisée de l'avis citoyen qui mime une délégation de pouvoir.

82. *La fabrique de l'autorité*, figures des décideurs en régime médiatiques. – Sous la direction d'Adeline Wrona. – Paris : Les petits matins. – 2015. – 239 p. – p. 29.

Lors de cette représentation, des moments apparaissent comme particulièrement ritualisés tels les temps d'ouverture (nous faisons référence au temps d'intronisation par les élus des organisateurs de la consultation) et de fermeture (nous pensons ici à la remise des avis citoyens) pendant lesquels les places de chacun sont bien définies. Entre les deux, dans un espace temporel relativement confusionnel, fait de médiation et d'échanges entre les parties, la figure du participant (le super participant qui aurait participé à toutes les étapes) et celle du décideur se rejoignent par un jeu de miroir et chacune des parties se voit parée des qualités ou pouvoir de l'autre partie. Le décideur, à son tour, devient idéal et désintéressé, tandis que les participants se voient haussés au niveau où se prend la décision. Mais ces rôles ne se rejoignent que pour mieux se défaire et se distinguer en fin de partie, lorsque chacun reprend sa place à l'occasion de la remise de l'avis citoyen.

En tant qu'objet « déléгатif », l'avis est ce qui désigne le représentant, *via* un transfert de pouvoir qui va des citoyens vers le représentant, mais il est également ce qui constitue le groupe dans un mouvement qui va du représentant vers les citoyens. L'avis est alors ce qui le désigne comme groupe unifié et ayant un pouvoir : il incarne ce double mouvement que Bourdieu nomme le « cercle originel » de la représentation. « *Il y a, selon Bourdieu, un "cercle originel" de la représentation : point de représentant sans le groupe qui l'institue, point de groupe sans l'incarnation qui en matérialise l'unité*⁸³. »

Nous pouvons dire que lors de nos opérations participatives, les participants/citoyens acquièrent bien un pouvoir, mais un pouvoir compris dans ce double mouvement et c'est ainsi qu'ils l'acquièrent (le pouvoir) dans le moment même où ils le délèguent. Ainsi que nous avons pu le relever (et bien au-delà de nos attentes), ce cercle originel de la représentation est tout à fait comparable à ce qui se joue au moment de l'élection et qui contribue à la fiction de la représentation, lorsque c'est le représentant qui, par son élection et *a posteriori*, fait exister les citoyens comme peuple unifié doté d'un vouloir un.

83. ABELES (Marc). « Mises en scène et rituels politiques : une approche critique ». *Hermès*, 1990. – p. 246.

III.) Troisième partie – Les consultations citoyennes sous l’angle du fait politique

Nous avons vu dans la première partie toute la dimension idéologique et normative du dispositif participatif ; nous avons vus dans la deuxième partie comment l’opération participative, entendue comme représentation ou cérémonie, mettait en jeu un pouvoir « institutif » ou « institutionnel » ayant notamment pour objet de renforcer le pouvoir établi. Nous avons vu enfin le rôle d’objet « délégatif » que pouvait jouer l’avis citoyen, dans la symbolisation d’une délégation de pouvoir, entre les citoyens et leur représentant.

Tous ces aspects sont clairement en faveur des pouvoirs en place et laissent peu de place à un « empowerment » des citoyens. À moins toutefois que, sur le plan politique, à l’issue de la concertation, l’équilibre des forces s’en trouve redéfini ou redessiné, et notamment au moyen d’une éventuelle existence politique de l’avis citoyen.

C’est donc l’objectif de cette troisième partie que d’examiner si nos trois objets participatifs sont ou non également des objets politiques.

Savoir si nos objets participatifs entrent dans la catégorie des faits politiques peut s’entendre de bien des manières et il convient sans doute de préciser les contours de cette vaste notion.

Étymologiquement, le terme politique est issu du mot grec « politikos » qui représente tout ce qui touche aux affaires de la cité et le substantif existe aujourd’hui sous deux formes : l’une féminine, « la » politique et l’autre masculine, « le » politique. Si « la » politique est aisée à définir et rencontre des acceptions quasi unanimes, il n’en va pas de même pour « le » politique, qui semble posséder une dimension plus mouvante et être le lieu de positionnements idéologiques bien plus marqués.

La politique est généralement comprise comme toutes activités relevant de la conquête et de l’exercice du pouvoir. De nos jours et dans nos sociétés dites démocratiques, en tant que stratégie de conquête de l’opinion en vue d’une victoire électorale, c’est une activité qui prend le plus souvent la forme de communication, interactions et mises en relation. À d’autres époques ou dans d’autres types de société, la conquête du pouvoir a pu se faire ou peut encore se faire *via* des actions plus violentes.

Cette dimension de la vie politique est souvent dévalorisée car elle repose dans l’imaginaire (et probablement également dans la réalité) sur des intrigues, des manipulations, des soumissions, des chantages et toutes autres formes de démagogie. Cette activité, qui oscille entre des temps très médiatisés (la scène politique) et des temps très discrets dédiés à la préparation de la stratégie et au jeu d’alliance (l’alcôve ou les coulisses), est bien une compétition pour la détention du pouvoir

politique. Philippe Braud définit ainsi la scène politique comme « *le lieu de compétition pacifique autour du pouvoir de monopoliser la coercition, de dire le droit et d'en garantir l'effectivité dans l'ensemble de la société concernée*⁸⁴ ».

Le pouvoir dont il est question, le pouvoir politique, détient en effet le monopole de la coercition légitime. Il régit tous les autres pouvoirs d'injonction (employeur, supérieur hiérarchique, chef de famille) : « *Le pouvoir politique tend à monopoliser l'usage, présumé légitime, de la coercition en éliminant toute autre force organisée susceptible de lui tenir tête sur le même territoire. C'est donc lui qui garantit, en dernière instance, par l'usage direct de la coercition (ou par celui qu'il autorise), l'effectivité de toute autre forme d'injonction*⁸⁵. »

Le terme « politique » renvoie également, dans sa dimension d'exercice du pouvoir, à toutes les modalités de gouvernance qui concernent l'élaboration et la mise en application des politiques publiques et notamment les opérations qui les accompagnent et qui ont pour objet d'attirer les faveurs de l'opinion publique pour lesdites politiques publiques, ou tout au moins à en limiter le rejet.

« Le » politique est un peu plus difficile à définir dans la mesure où les définitions que l'on en trouve sont souvent des occasions de développer des idéologies particulières. Pour Carl Schmitt et son disciple, Julian Freund, le politique est (entre-autre) le lieu de discrimination de l'ami et de l'ennemi⁸⁶. Francis Wolff, pour sa part et sans doute à l'opposé, en fait le lieu de la mise en commun, « *Le politique, c'est l'affirmation de l'existence d'un "nous" ("nous le peuple"), au-delà des communautés familiale, régionale, religieuse, au-delà des identités de genre ou d'origine, et en deçà de la communauté humaine en général. Le politique dit – et doit dire : malgré tout ce qui nous sépare et nous divise, nous sommes un. La politique dit – et doit dire : malgré tout ce qui nous unit, voici ce qui nous sépare et doit nous diviser*⁸⁷. »

Il n'est sans doute pas très pertinent de nous arrêter trop longtemps sur la différence entre le féminin et le masculin du terme politique (Hannah Arendt a une définition de « la » politique qui est très proche de celle donnée par Francis Wolff pour « le » politique), on note toutefois qu'il y a une signification qui renvoie, comme nous l'avons vu tout d'abord, à la conquête du pouvoir sous un angle institutionnel, tandis que l'autre renvoie davantage à la régulation sociale. Nous définirions alors le politique comme l'espace social où se joue la cohésion de la société en tant que lieu où se révèlent les conflits et les intérêts divergents, lieu où il se construisent et se mettent en

84. BRAUD (Philippe). – *La vie politique*. – Paris : PUF. – 1992. – 3^e éd. – 127 p. – p. 6.

85. BRAUD (Philippe). – *La vie politique*. – Paris : PUF. – 1996. – 4^e éd. – 128 p. – p. 12.

86. SCHMITT (Carl). – *La notion de politique*. Théorie du partisan. – Paris : Flammarion. – 2009. – 323 p.

87. WOLFF (Philippe). – *La politique divise, le politique rassemble*. – *Le Monde*. – Publié le 11 février 2015.

scène et parfois aussi se règlent. Le politique pourrait être, dans une définition élargie, tous les moyens mis en œuvre par un collectif ou une société pour conserver son unité, quand bien même et d'autant plus, si cela s'exprime par l'expression ou la mise en scène de conflits.

Si la plupart des faits sociaux relevant de la première définition (la politique : conquête et exercice du pouvoir) sont aisément repérables comme relevant intrinsèquement de la sphère politique, les faits sociaux qui relèvent de la seconde définition (le politique : espace de régulation sociale), ne sont pas politiques par essence. Pour accéder au statut de fait politique, un fait social doit passer par un processus de politisation qui repose le plus souvent sur une « conflictualisation ».

Dans la cadre de notre travail, nous observerons nos objets participatifs sous ces trois angles confondus : conquête, exercice du pouvoir (gouvernance) et politisation éventuelle, sans que des distinctions soient faites *a priori*.

Nous étudierons tout d'abord le contexte politique de chacun d'eux et nous tenterons d'apprécier quel type de modèle participatif ils dessinent. Nous emprunterons cette notion de modèle participatif à Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey et Yves Sintomer, telles qu'ils la développent dans un article paru dans *Mouvements*⁸⁸ en 2005, leurs modèles cherchant à dégager le type de gouvernance dont les dispositifs participatifs sont le reflet.

Nous étudierons ensuite la façon dont nos opérations participatives sont traitées dans les supports de communication et dans les médias journalistiques. Nous nous attacherons tout particulièrement à regarder la place et la visibilité accordées aux participants et à leurs propositions (ou à l'avis citoyen lorsqu'il existe). Nous l'avons déjà esquissé plus haut, nous pensons en effet que l'avis ou les propositions ne prennent de l'importance que si celles ou ceux qui les formulent acquièrent une certaine visibilité dans l'espace public et de ce fait, sont à même de se constituer un éthos, entendu comme le capital « imaginal » de l'orateur qui se construit dans le discours et de façon contextuelle et qui est censé garantir sa crédibilité.

Nous présenterons nos préconisations en fin de chaque sous partie. Nous tenterons de répondre à cette question : comment faire des consultations des objets politiques à part entière ? Notre conviction étant qu'il est primordial de politiser les débats, et quand bien même cela mènerait à une plus grande « spectacularisation », de manière à redonner du pouvoir aux participants, ou tout au moins à les mettre en lumière.

88. BACQUE (Marie-Hélène), REY (Henri), SINTOMER (Yves). « La démocratie participative urbaine face au néo-libéralisme ». – *Mouvements*, vol. n° 39-40, 2005. – pp. 121-131.

III.1.) Sous l'angle du modèle participatif

Dans un article paru en 2005⁸⁹, Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey, et Yves Sintomer répertorient les grands modèles de démocratie participative qui ont cours dans le monde. Nous avons pu constater qu'aucune de nos trois opérations participatives n'entraient dans cette classification, laissant à penser que nos opérations relèvent de modalités relativement nouvelles. Pour autant, la grille d'observation et les critères qui sous-tendent ces modèles nous ont semblé tout à fait pertinents pour analyser la façon dont sont construits nos objets participatifs sur le plan politique et nous nous en sommes largement inspirée. Ces critères portent sur l'initiative de la consultation, le potentiel de mobilisation des thématiques, la dimension partisane, le type de gouvernance, les modalités de participation ou encore le pouvoir décisionnel des participants...

Que nos trois opérations partagent des similitudes est à mettre en lien avec leur sélection dans notre corpus. Toutefois, nos critères de sélection portaient au départ uniquement sur la présence d'un jury citoyen et ce n'est qu'ensuite que nous avons pu constater l'étendue de la parenté entre nos opérations.

III.1.1.) Initiative, opportunité et choix de la thématique

Nos trois opérations participatives sont « top-down » c'est-à-dire qu'elles relèvent toutes d'une initiative des pouvoirs établis (nous avons ici une municipalité, un département et l'État). L'organisation a toutefois été déléguée à un organisme tiers pour ce qui concerne la consultation Accueillir à Villeurbanne et la consultation sur la réforme des retraites. À notre connaissance et selon toutes probabilités, ces opérations participatives n'ont pas fait l'objet de requête de la population en amont de leur organisation.

Il est plus difficile de dire si les thématiques de ces consultations – l'accueil des migrants, la culture pour tous, la réforme des retraites – ont été ou non l'objet de revendications. Nous le verrons ci-dessous plus en détail, mais l'accueil des migrants et la réforme des retraites sont des thématiques potentiellement clivantes et qui peuvent donner lieu à des revendications voire des mouvements sociaux importants. Pour autant, toujours à notre connaissance, il n'y avait pas de demande particulière de la population que ces sujets soient abordés d'une manière ou d'une autre à ce moment-là. Nous sommes donc bien, à tout point de vue, dans une initiative totalement maîtrisée par les pouvoirs en place.

89. *Ibid.*

Les thématiques, nous venons de le dire, recèlent toutefois des potentiels de mobilisation ou de politisation à des degrés différents. Pour la consultation Objectif culture pour tous en Haute-Garonne, nous sommes face à une thématique très large et tout à fait consensuelle qui n'est pas de nature à mobiliser la population de façon agressive et nous pensons que c'est précisément ce caractère consensuel qui en fait son intérêt. Lorsque Georges Méric accède à la tête du département à la suite des élections de mars 2015, la réforme des régions est au cœur de l'actualité, et l'on évoque la possibilité d'une disparition du département, mais surtout le gouvernement a le projet de fusionner le département de Haute-Garonne avec Toulouse métropole. Jean-Luc Moudenc (LR), qui dirige cette collectivité territoriale, et qui est également maire de Toulouse, y est très favorable, quand Georges Méric (PS) y est fortement opposé. Il s'agit donc de montrer que le département existe bel et bien et peut être présent sur des fronts qui dépassent le champ habituel du social. Durant les mois où se déroulèrent la consultation, Georges Méric proposa en outre à Jean-Luc Moudenc, de concevoir ensemble, métropole et département, un grand projet culturel international pour Toulouse, à l'image de la fête des Lumières de Lyon ou du Mucem de Marseille.

À Villeurbanne, le sujet des « migrants » n'a jamais cessé d'être d'actualité. Tout d'abord, la ville est une terre d'accueil des étrangers de longue date, puisque Villeurbanne s'est constituée au fil des arrivées de population étrangères. Cette présence étrangère ou d'origine étrangère n'est pas du goût de tous et le Front national, puis le Rassemblement national, soulèvent des polémiques récurrentes à ce sujet. Villeurbanne est également l'une des premières villes à avoir accueilli des migrants à la suite du démantèlement de la jungle de Calais en 2016. La répartition de ces migrants dans la région avait déclenché une forte polémique entre le maire de Villeurbanne, Jean-Paul Bret (PS), et le président du conseil régional, Laurent Wauquiez (LR). Dans un article paru dans *Le Progrès de Lyon*, Cédric Van Styvendael replaçait expressément la consultation Accueillir à Villeurbanne dans le contexte de cette opposition politique. « *Ce dernier [Cédric Van Styvendael], en initiant cette démarche [la consultation Accueillir à Villeurbanne] suite au démantèlement de "la jungle de Calais" fin 2016, entendait se démarquer des politiques, tel Laurent Wauquiez (LR), ayant exprimé des réactions de fermeté et de rejet, et témoigner de sa fidélité aux valeurs de la gauche et à la tradition d'hospitalité de sa ville*⁹⁰. » Par ailleurs, Serge Poncet, chef de file du RN à Villeurbanne, lors des conseils municipaux, accusa la municipalité de faire de la propagande pro-migrants avec la consultation. Voici ce qu'en rapporte *Le Progrès de Lyon* : « *Considérant la mission Accueillir à Villeurbanne comme un "véritable outil municipal de propagande", Stéphane Poncet s'indigne que le maire "n'hésite plus à mobiliser les moyens municipaux, les acteurs locaux (associations...), les*

90. « Accueil des migrants : vers des squats plus hospitaliers ». – *Le Progrès de Lyon*. – Jeudi 11 avril 2019.

habitants (mise en place du jury citoyen) et même la façade de l'hôtel-de-ville pour vanter les bienfaits de l'accueil de toute la misère du monde. [...] Nous entendons dénoncer le caractère aberrant (et illégal ?) de cette propagande municipale où un maire se sert de son pouvoir et de son influence pour imposer à la population son point de vue sur la question des migrants”, conclut l'élu du Rassemblement national⁹¹. »

La réforme des retraites est, nous le savons, potentiellement explosive. Même si, au moment où la première consultation sur la réforme des retraites est lancée, il n'y a pas de revendication particulière autour de ce sujet, c'est une thématique qui détient un potentiel de mobilisation très important. En effet, les modalités de redistribution de la richesse nationale ou encore les mécanismes de solidarité qui sous-tendent le financement de la retraite font partie des sujets extrêmement sensibles qui renvoient sans délais aux grandes orientations qui structurent la vie politique. Et il ne s'agit pas ici d'une petite réforme mais d'une transformation complète de système de retraite. C'est un sujet d'autant plus politique qu'Emmanuel Macron, président de la République, considère que s'il échoue ou recule sur ce sujet, il ne pourra plus se présenter à sa réélection.

Nos trois thématiques recèlent un potentiel de mobilisation croissant et sont en prise directe avec la réalité sociale ou économique des citoyens. Nous sommes loin des consultations qui portent sur la modernisation de l'État ou sur le co-design de service public. Il s'agit, dans une bonne mesure, pour nos trois objets, de sujets touchant à la redistribution ou à la solidarité. Ce sont, de plus, des sujets qui renvoient généralement à des clivages gauche-droite. Que ce soient les migrants à Villeurbanne ou la consultation Objectif culture pour tous en Haute-Garonne, ces deux thématiques sont revendiquées par les élus comme des thématiques de gauche et s'inscrivent dans le jeu politique comme telles. Pour ce qui concerne la réforme des retraites, il s'agit d'un projet qui touche fortement au pouvoir d'achat et à la redistribution et qui, de ce fait, est de nature à mobiliser la frange de la population la plus défavorisée, sans que nous puissions dire si elle vote aujourd'hui plutôt à gauche ou à l'extrême droite.

III.1.2.) Précédents participatifs et gouvernance

La ville de Villeurbanne a mis en place une démocratie de proximité assez développée avec plusieurs instances participatives, dont certaines, comme les conseils de quartier et les conseils citoyens sont prévus par la loi. On notera toutefois que les conseils de quartier ont été mis en place dès 1996, soit près de 20 ans avant qu'ils ne soient rendus obligatoire en 2004. Les autres instances participatives sont le conseil villeurbannais de la jeunesse, le conseil des aînés, le conseil consultatif

91. « Exposition "Réfugiés" : "une vision angélique", selon le FN ». – *Le Progrès de Lyon*. – Mercredi 26 septembre 2018.

de lutte contre les discriminations ethniques et les groupes de réflexion participatifs « Interquartier » et « Mémoire et patrimoine ». Pour ce qui concerne la mise en place de consultations, à part des mini consultations qui concernaient des opérations d'aménagement, c'est la première consultation de cette envergure. Il faut ajouter qu'il était notoire que Jean-Paul Bret ne souhaitait pas se représenter aux prochaines élections municipales et avait désigné Cédric Van Styvendael comme son successeur. Il fait ainsi peu de doute que cette consultation était un moyen de le faire connaître du public et des militants en prévision de cette échéance électorale et de lancer ainsi Cédric Van Styvendael en politique.

En Haute-Garonne, Georges Méric a fait de la démocratie participative sa marque de fabrique. Nous l'avons vu, il s'agissait en partie de se démarquer de son prédécesseur, l'omnipotent Pierre Yzard, même s'il est probable que cette façon de procéder est le reflet de réelles convictions. Dès 2015, le département lançait une consultation sur le dialogue citoyen dénommée « les rencontres du dialogue citoyen » qui avait pour objectif de mettre en place une démarche participative au sein du département et d'insuffler un style de gouvernance où les citoyens et la société civile seraient régulièrement consultés. Il s'agissait également d'un outil au service de l'animation du territoire favorisant les rencontres et les échanges. Ces Rencontres du dialogue citoyen se renouvellent tous les ans, au mois de février. Les différents sujets abordés sous forme de consultation ont ensuite porté, outre la culture, sur les transports, l'éducation, la solidarité, la commande publique ou l'accessibilité des services au public. Ces sujets mêlent des thématiques portant sur la modernisation des institutions, du design de service et des thématiques plus essentielles comme la solidarité ou l'éducation.

Pour ce qui concerne les retraites, à notre connaissance, cette consultation est la première mise en place par le gouvernement depuis l'élection d'Emmanuel Macron. Il s'agit donc pour nous de voir ici de quelle « culture participative » se réclame le gouvernement et le Président. Il faut évidemment évoquer la façon dont Emmanuel Macron s'est appuyé sur le mouvement En Marche, créé en 2016, et qui s'inspirait du modèle participatif de Désir d'avenir de Ségolène Royal ou encore du système d'enrôlement pyramidal des campagnes d'Obama en 2008 et 2012, avec des comités locaux, plus ou moins autonomes, où tout un chacun pouvait venir débattre et partager ses idées. Ces prémises participatives seront suivies du discours d'Emmanuel Macron devant le Parlement réuni en Congrès, le 3 juillet 2017, où il fait part de ses souhaits de rénovation du Conseil économique, social et environnemental (CESE) et du droit de pétition⁹².

92. <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/07/03/discours-du-president-de-la-republique-devant-le-parlement-reuni-en-congres>. Voir extrait en annexe.

III.1.3.) Modalités de participation et potentiel décisionnel

Nos trois opérations présentent des similitudes dans les modalités de participation qui ne laissent pas indifférent, même si, nous l'avons vu, ces similitudes sont en partie à mettre en lien avec leur entrée dans notre corpus. Nous ne pouvons toutefois, dès l'amont, avoir connaissance de tout ce qui les rapprochait et c'est notamment le cas des séquences consultatives qui, au-delà bien entendu des échelles et des périmètres qui reflètent la taille de la collectivité organisatrice, sont très proches d'une opération à l'autre. Nos trois opérations sont en effet construites autour d'un jury citoyen qui se présente comme la quintessence de la consultation ou son apogée et qui est accompagné de plusieurs autres modalités de participation qui dessinent une séquence dont nous avons déjà longuement parlé dans les précédentes parties : phases de consultation, concertation, co-construction et restitution. Ces modalités permettent d'interagir avec un large échantillonnage de la population qui viendra ensuite renforcer la légitimité du jury citoyen. Cela permet également, sous l'angle communicationnel, de toucher davantage de personnes.

D'une manière générale et pour ce que nous avons pu en connaître, cette séquence et les modalités de participation qui l'accompagnent étaient déterminées à l'avance même si une part importante a pu être improvisée comme nous avons pu le constater à l'occasion de nos échanges avec le CCO (Centre culturel œcuménique) de Villeurbanne. Notre interprétation sur cette impréparation ou sur les changements de dernière minute qui ont pu advenir est à mettre en lien avec la faiblesse des moyens mis en œuvre et la méconnaissance des impératifs de ce genre d'opération. Villeurbanne s'est appuyée sur un centre culturel communal mais n'a pas contracté avec un cabinet spécialisé dans la participation, comme a pu le faire le gouvernement pour la consultation sur les retraites. Nous pensons également qu'il s'agissait de garder la maîtrise du déroulement d'un processus qui présente probablement certains dangers d'image et de communication.

Les modalités de sélection pour la participation au jury citoyen diffèrent selon les opérations. En Haute-Garonne, les dix-neuf participants ont été tirés au sort parmi 1 200 personnes volontaires. À Villeurbanne, les vingt-six participants se répartissaient entre seize personnes tirées au sort et dix personnes choisies parmi les volontaires. Pour l'atelier citoyen sur les retraites, l'ensemble des quatorze citoyens a été choisi par un « organisme indépendant ». Il est à noter qu'à l'exception de Villeurbanne, et encore dans une très faible mesure, aucune opération ne prévoyait de dispositif particulier pour des personnes qui auraient été éloignées de la vie sociale ou politique ou qui seraient dans une position sociale défavorisée. Il n'y a pas ici de démarche d'empowerment comme cela est parfois le cas dans les dispositifs participatifs et qui chercherait à donner la parole à des personnes qui n'ont jamais l'occasion de s'exprimer. Bien au contraire, ces dispositifs s'adressaient à des personnes informées déjà plus ou moins susceptibles de s'être renseignées sur le sujet. Ceci est à nuancer toutefois, puisqu'à Villeurbanne, en effet, le tirage au sort, qui a concerné une partie

des participants (16 sur 26), a été effectué à partir non seulement des listes électorales, mais également de l'annuaire des pages jaunes et des listes d'Est ensemble, l'office HLM de Villeurbanne afin de toucher des personnes qui n'auraient pas été inscrites sur les listes électorales. De plus, ce tirage au sort était indépendant de toute participation antérieure et s'adressait donc à tous les habitants de Villeurbanne. En Haute-Garonne, le questionnaire qui constituait une des entrées dans la consultation et qui permettait de postuler au jury citoyen a été largement diffusé et a potentiellement touché une large part de la population. Pour les retraites, il fallait absolument avoir participé à l'un des dispositifs pour pouvoir faire partie du jury citoyen et au regard du nombre important de volontaires et du petit nombre de participants (quatorze) une rude sélection a été opérée, dont les critères ont été rendus publics dans le cadre de l'avis citoyen. Ces critères étaient basés sur des quotas sociodémographiques comme l'âge, le sexe, la situation professionnelle et des critères d'inclusion (habitant à moins de trois heures de Paris, possession d'ordinateur ou de connexion internet...) et des critères d'exclusion portant principalement sur la profession. Étaient en effet exclus les professionnels des retraites, les enseignants, les journalistes, les sociologues, philosophes et chercheurs en sciences sociales. Ces critères d'inclusion et d'exclusion dessinent une population intermédiaire, suffisamment connectée mais pas trop intellectuelle. À Villeurbanne également, une dizaine de participants ont été choisis. Ce choix s'est également effectué parmi des personnes volontaires et avait pour objectif d'équilibrer la représentativité en termes d'âge, de sexe et de quartiers d'habitation.

Enfin, le potentiel décisionnel était absolument réduit à zéro pour chacune de nos opérations. Cette dimension était assez clairement énoncée. Ces consultations avaient pour prétention de nourrir la réflexion sur l'action publique mais aucune n'avait de véritable pouvoir d'action, ni d'actions concrètes à arbitrer, ni de budget à répartir. Il nous semble important de rapporter que lors de l'élaboration de notre corpus, nous avons écarté un dispositif qui se déroulait à Salon-de-Provence qui se présentait comme un jury citoyen et qui avait pour objet de sélectionner les heureux destinataires d'un logement social. On se souviendra peut-être que Nathalie Kosciusko-Morizet avait fait une proposition similaire lors de la campagne électorale pour les élections municipales de 2014 à Paris.

En conclusion de cette sous partie, nous pouvons dire que les élus ont réellement fait de ces opérations participatives des outils politiques. Aussi bien au titre de la conquête et de la conservation du pouvoir comme cela peut apparaître à Villeurbanne ou en Haute-Garonne, que d'une démarche pour faire passer une réforme difficile pour les retraites, ou encore pour défendre un positionnement politique fort comme à Villeurbanne pour ce qui concerne l'accueil des étrangers ou encore en Haute-Garonne au sujet de la Culture pour tous. Nos trois opérations participatives témoignent de démarches élargies visant à instaurer une certaine démocratie participative et ne sont en aucun cas des exceptions ou des situations isolées. Les modalités de

participation sont assez similaires même si de fortes disparités existent dans la sélection des participants au jury citoyen. Les thématiques sont bien en prises avec les préoccupations sociétales des citoyens et ne portent pas sur la modernisation de l'État comme cela se rencontre parfois. Nous sommes globalement dans une démarche de co-construction des politiques publiques tout en précisant bien que les citoyens ne sont pas associés à la prise de décision, mais aux débats qui la précèdent. Nous terminerons donc en disant que les dynamiques sont globalement politisées, mais qu'elles s'adressent à des personnes déjà bien incluses socialement et ne concernent pas les personnes éloignées de la politique.

Préconisations 1/3

Cette première série de préconisations s'adresse aux organisateurs d'opérations participatives, entendus ici comme les représentants des pouvoirs établis. Elles visent à renforcer la crédibilité et la légitimité des démarches participatives en réduisant certains des aspects qui pourraient les rendre suspectes de manipulation ou de récupération à l'égard des participants. Sur le principe, il s'agit de donner davantage d'initiative et d'autonomie aux citoyens et de clarifier, dans toute la mesure du possible, l'organisation et les attendus des opérations participatives, dès l'amont, afin d'éviter certaines improvisations préjudiciables. D'une certaine manière, il s'agit, pour les organisations, de mettre une limite à leur toute puissance afin de rééquilibrer, un tant soit peu, les forces des parties en présence, autorité et participants.

Concernant l'initiative. Il est indispensable que les citoyens aient, d'une manière ou d'une autre, la possibilité d'être à l'initiative de consultations ou tout au moins puissent participer à la définition des thématiques qui seront amenées à être étudiées lors des consultations mises en place par la collectivité, tel que cela se pratique par exemple en Haute-Garonne avec la mise en place des « Rencontres du dialogue citoyen » qui permettent de définir les thèmes à aborder.

L'initiative pourraient évidemment être accordée pleinement, l'idéal étant que certaines collectivités engagées dans une démarche participative ouvrent la voie à leurs administrés, avant que la loi ne la rende possible partout. Il serait alors nécessaire qu'elle soit adossée à une pétition, dans la mesure où organiser de telles consultations a un prix qui, pour les plus complexes peut être assez élevé⁹³. On notera à cet égard que seul Villeurbanne a communiqué sur le coût de la consultation qui a représenté 34 000 euros.

93. Compter de 30 000 à 120 000 euros, d'après Antoine Vergne qui donne ces chiffres dans un cahier de la Fondation Jean Jaurès paru en 2009.

Concernant la sélection des participants. Pour ce qui concerne les ateliers participatifs ouverts à tous, la sélection ne s'applique pas ou ne devrait pas s'appliquer. Il n'en reste pas moins que des procédés indirects de sélection sont à l'œuvre dès lors que seule une infime partie de la population est informée. Il est donc essentiel d'informer le plus largement possible de manière à toucher la population la plus large. Ici encore nous pouvons saluer la démarche de la Haute-Garonne qui a largement diffusé un questionnaire papier qui était également un moyen d'information sur la démarche et un moyen de candidater pour le jury citoyen.

On peut ajouter que pour toucher les populations les plus éloignées de la vie sociale ou politique, il ne faut pas se contenter d'informer, il faut aller les chercher et parfois avec des mesures incitatives. Est-il utile de préciser que lorsqu'une démarche participative concerne une population en particulier, il est indispensable que cette population puisse prendre la parole sur le sujet. Et à ce titre, il est dommage que la ville de Villeurbanne n'ait pas mis en place de dispositif permettant aux migrants de s'exprimer sur leurs propres besoins, même si, pour participer, il n'était pas nécessaire d'avoir la nationalité française, mais juste d'être un habitant de Villeurbanne. Quant à la consultation en Haute-Garonne, qui avait pour objectif la Culture pour tous et s'adressait donc aux personnes les plus éloignées de la culture, elle n'a pas non plus cherché à connaître les envies et les besoins de cette partie de la population en l'interrogeant directement. On pourra citer comme contre-exemple positif ce que Nantes a mis en place à l'occasion d'un « Diagnostic auprès des publics vulnérables la nuit » en allant interroger les travailleurs et travailleuses du sexe, les chauffeurs de taxi et les personnes sans-abris.

Pour ce qui concerne les jurys citoyens, il nous semble indispensable que leurs membres soient tirés au sort. Selon les cas et la finalité du jury, le tirage peut se faire uniquement parmi des personnes volontaires, comme en Haute-Garonne, ou parmi l'ensemble de la population comme cela a été pratiqué en partie à Villeurbanne. D'une manière générale, plus le jury citoyen sera associé à la décision, plus il aura de poids dans la décision, plus il doit se rapprocher d'une certaine légitimité. Au vu du faible nombre de participants, cette légitimité ne peut être déduite d'une représentativité numérique, elle ne peut donc être que symbolique en étant laissée au hasard. On peut organiser ce hasard en instaurant des quotas qui mèneront à une meilleure représentativité géographique, par sexe ou par âge par exemple.

Nous aimerions citer en exemple un dispositif participatif belge qui illustre bien toutes ces préconisations. En février 2019, la Communauté germanophone de Belgique (la plus petite des trois entités fédérales de Belgique) mettait en place un conseil citoyen permanent, le « permanenter

Bürgerdialog »⁹⁴, organe officiel de la communauté, de vingt-quatre personnes tirées au sort selon des modalités élaborées qui siègent sur une durée de dix-huit mois et ont notamment la possibilité de définir jusqu'à trois thématiques par an sur lesquelles seront amenées à travailler des assemblées citoyennes, elles-mêmes constituées de panels de citoyens tirés au sort. Outre la définition des thématiques, le conseil citoyen permanent a pour fonction « *d'assurer la préparation, la mise en œuvre et le suivi du travail des assemblées citoyennes* » et de « *contrôler qu'une suite politique est donnée aux recommandations formulées par les assemblées citoyennes.* »⁹⁵ A notre connaissance, il s'agit du seul dispositif participatif adossé de façon permanente à une institution.

Concernant les modalités de participation. D'une manière générale, nous avons eu le sentiment qu'il était difficile de réunir les informations essentielles sur les modalités de nos opérations participatives. Il nous a fallu recouper les supports de communication pour réunir une base acceptable d'informations et encore, bien des aspects sont restées inconnus, comme certaines règles de sélection ou de placement des participants lors des ateliers. Cette méconnaissance nuit à la crédibilité de ces démarches participatives, dans la mesure où nous avons l'impression que les organisateurs adaptent leurs processus au fil de la démarche pour mieux le contrôler. C'est ainsi que ces modalités de participation, de sélection et de restitution, ainsi que le calendrier de l'opération, depuis la constitution du jury jusqu'à la remise de l'avis doivent être connus de tous et ce dès l'amont de la participation. Ces éléments doivent de plus avoir été débattus lors de la réunion de l'assemblée de la collectivité afin que les élus soient bien associés à cette démarche. Nous pensons également que l'ordre de grandeur du coût de la consultation doit être connu.

Concernant les contrats et chartes de la participation. Il nous semble tout à fait intéressant que les participants aux jurys citoyens, et pourquoi pas aux ateliers participatifs, signent un contrat avec la collectivité, un contrat où les deux parties s'engagent respectivement sur un certain nombre de points, comme cela a été fait avec le jury citoyen de Villeurbanne. Nous rappelons ici l'impression désastreuse produite par la signature du renoncement au droit à l'image des ateliers sur les retraites qui racontaient d'une certaine manière que la nature du contrat passé avec les participants était d'ordre communicationnel.

Les engagements de la collectivité peuvent également se formaliser sous les aspects d'une charte de la participation citoyenne. Le site de l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne

94. Pour comprendre la genèse et le fonctionnement du « dialogue citoyen permanent », voir l'article NIESSEN, Christoph, et Min REUCHAMPS. « Le dialogue citoyen permanent en Communauté germanophone ». – *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2426, no. 21, 2019. – pp. 5-38.

95. NIESSEN, Christoph, et Min REUCHAMPS. « Le dialogue citoyen permanent en Communauté germanophone ». – *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2426, no. 21, 2019. – pp. 5-38.

répertoire, au moment où nous écrivons, 88 chartes de la participation⁹⁶ de différentes collectivités ou institutions comme les villes de Paris, Nantes, le département de l'Hérault, du Gard, la région Occitanie, mais également Réseau ferré de France ou les chartes élaborées à l'occasion des différents débats couverts par la CNDP. Nous en avons consulté certaines et avons retenu celle de la ville de Meylan que nous faisons figurer en annexe. Bien que très mal illustrée, elle nous a paru un bon exemple de charte. D'une part, elle est rédigée dans un vocabulaire compréhensible par tous avec des articles courts et précis. D'autre part, elle énonce non seulement les engagements de la collectivité et leur traduction concrète, mais elle précise également ce qui est attendu de la part des citoyens.

III.2.) Sous l'angle du discours de la communication

Nous avons vu qu'un modèle participatif relativement cohérent se dégagait de nos trois objets participatifs et qu'ils pouvaient être considérés comme des outils au service du politique. Nous souhaiterions maintenant regarder si cette démarche est revendiquée ou non dans le discours politique et quel type de posture politique est dénotée par la communication.

Nous avons également vu que les participants ne détenaient pas de pouvoir décisionnel et que le seul pouvoir dont ils disposaient résidait dans la possibilité d'émettre un avis ou des propositions. Nous verrons donc comment ces propositions sont abordées dans le discours de communication et quel est le crédit, en quelque sorte institutionnel, qui leur est accordé par les organisateurs.

Enfin, nous verrons comment sont traités les participants dans la communication. Comment se dessine leur rôle et à quelle visibilité ils accèdent et si cette visibilité est de nature à les crédibiliser ou pas, ou si au contraire, cette visibilité vise à les instrumentaliser. Comme nous l'avons déjà dit, il s'agit en fait de voir si les participants ont la possibilité ou non de se constituer un éthos.

III.2.1.) Une démarche politique toujours revendiquée

Nos trois opérations participatives sont toutes revendiquées comme étant des opérations politiques. Nous pensons que cette revendication est destinée à laisser entendre aux participants qu'ils entrent, de par leur participation, dans le jeu politique et, qu'ainsi, non seulement leur action a du sens mais qu'ils détiennent un pouvoir, que ce pouvoir soit réel ou non. Cette revendication énonce de fait avec une certaine honnêteté et bien que ce soit en creux, que la participation est en

96. https://i-cpc.org/ressources/documents-ressources/?_sft_type_de_document=charte

elle-même un enjeu politique et que participer n'est pas une simple formalité et revêt une forme d'engagement dans la mesure cette participation pourra éventuellement être récupérée.

Cette revendication politique ne s'exprime pas de la même façon d'une opération à l'autre et les formes qu'elle prend sont éclairantes sur la nature du pouvoir qui est conférée aux participants et sur la place qui leur est proposée dans le discours de communication.

À Villeurbanne, nous avons clairement un discours qui se revendique d'un combat politique et qui ne cherche pas à se dédouaner de sa dimension de communication politique puisqu'il positionne l'opération comme « *un contrepoint au traitement médiatique et politique actuel de l'accueil*⁹⁷ ». Cette dimension combative est perceptible sur tous les supports de communication et lors de toutes les interventions du Maire, Jean-Paul Bret, ou plus fréquemment de Cédric Van Styvendael. Ce dernier s'exprime ainsi dans les pages de *Viva Mag*, le magazine municipal de Villeurbanne : « *Le Maire a ensuite engagé cette mission afin de documenter la tradition d'accueil villeurbannaise, de connaître sa réalité actuelle et de réfléchir aux formes qu'elle pourrait prendre à l'avenir afin de faire perdurer ce "vivre ensemble" et de répondre aux interrogations anxieuses qui pouvaient voir le jour. Il fallait aller à la rencontre des Villeurbannais d'une manière renouvelée sur ce thème pour sortir des discours de peur*⁹⁸ ». Cédric Van Styvendael s'oppose ici au Rassemblement national bien qu'il ne soit pas nommé. Dans le rapport final, il critique également l'État et ses défaillances : « *Les communes sont dès lors en première ligne pour gérer les conséquences de l'inaction de l'État et de ses difficultés à assumer ce qui relève de ses compétences. [...] Pour une "Villeurbanne hospitalière", nous devons produire nos propres réponses avec l'appui des citoyen.ne.s et maintenir une pression politique forte en faveur d'évolutions législatives nationales et européennes indispensables*⁹⁹. » La nature politique de la démarche est ici clairement revendiquée et énonce précisément ce qui est attendu de la participation citoyenne. Le pouvoir qui s'offre aux participants est bien celui de s'associer à ce combat politique.

Cette dimension combative est perceptible, bien que très atténuée dans la forme, à l'occasion de la consultation Objectif culture pour tous en Haute-Garonne. La revendication comme opération politique est perceptible dans le document de restitution du forum de lancement de la consultation et il est probable que ce document se soit fait l'écho des discours qui ont pu y être tenus. Pour autant, le magazine municipal ne reprend absolument pas cette revendication et traitera les évolutions de la consultation d'une manière distante, non engagée et dénuée de toute coloration politique. Ce traitement reflète par ailleurs bien la ligne éditoriale qui prévaut dans le magazine

97. *Villeurbanne hospitalière*, une réflexion collective et participative, Rapport de mission.

98. « Accueillir à Villeurbanne, un rapport et des perspectives ». – *Viva Magazine* – N°324 – Mai 2019.

99. Communiqué de presse. *Villeurbanne hospitalière*. Rapport final de la mission Accueillir à Villeurbanne. Avril 2019

départemental et qui est très éloignée des discours tenus lors du forum de lancement dont le ton et la rhétorique sont assez caractéristiques des politiques classées à gauche : « *La culture, c'est l'ouverture d'esprit, c'est une force émancipatrice pour tous les individus. Elle permet le dialogue et l'échange, dans la reconnaissance et le respect de l'autre. Parce que la culture fait société, elle est pour nous aussi essentielle et nécessite la même exigence dans son élaboration et sa mise en œuvre que nos politiques de solidarité sociale et économique*¹⁰⁰. » Cette tentative pour positionner la thématique de la culture dans le champ politique est assez discrète et le plus audacieux reste sans doute le titre du forum de lancement : « *Sans culture on reste sans voix* », avec la polysémie du terme voix, qui renvoie tant à la possibilité de s'exprimer qu'au bulletin dans les urnes, mais dont le sens, ici, sous-entend surtout que sans culture, une voix n'a pas de poids. De ce que nous comprenons, la consultation citoyenne invite précisément le participant à se poser la question de la dimension politique de la culture. Tout en portant une thématique consensuelle et peu propice à la mobilisation, la consultation Objectif culture pour tous en Haute-Garonne est celle parmi nos opérations participatives qui porte le plus une dimension d'empowerment dans la mesure où elle porte précisément sur la capacité de se mobiliser. Toutefois, et nous pouvons le voir à la qualité des réflexions contenues dans le compte-rendu du forum de lancement, ce ne sont pas, encore une fois, des personnes éloignées de la culture qui participent, mais un public averti à qui l'on demande de se mobiliser pour les plus démunis et, ainsi, à parler à leur place.

La communication sur la consultation sur la réforme des retraites s'est principalement faite sur les sites dédiés reforme-retraite.gouv.fr et participez.reforme-retraite.gouv.fr et notamment via les vidéos dont nous avons déjà eu l'occasion de parler dans les parties qui précèdent. Le discours est assez neutre, apparemment peu politisé, mais sa dimension politique se laisse voir en creux par le soin apporté aux formules qui distillent en permanence les éléments de langage. On retrouve des slogans typiques de la langue de bois pratiquée au niveau gouvernemental comme ce « *Construisons ensemble un système de retraite plus simple, plus juste, pour tous !* » que Jean-Paul Delevoye martèle et qui figure sur tous les documents et sur toutes les pages du site¹⁰¹. Ce genre de formule laisse peu de doute sur le fait que nous soyons dans le cadre d'une opération de communication et à ce titre dans un cadre politique. La revendication comme opération inscrite dans le champ du politique s'exprime par la bouche du Premier ministre, Édouard Philippe, à l'occasion de sa visite à l'un des premiers ateliers (l'atelier prospectif) où il a cette formule à propos de la démarche : « *C'est un superbe défi politique, au sens le plus noble que le mot politique peut*

100. Compte-rendu du forum de lancement. Concertation Objectif culture pour tous en Haute-Garonne.

101. <https://www.reforme-retraite.gouv.fr/>

*avoir*¹⁰² ». Il s'agit bien ici de revendiquer l'opération comme entrant dans le champ du politique, et cette revendication, associée au laudatif « superbe défi », est bien destinée à valoriser les participants et à leur laisser entendre qu'ils détiennent un pouvoir. L'ajout de la deuxième partie de la phrase, pour sa part, entend bien rappeler, pour ceux qui en douteraient au vu sans doute des efforts déployés pour la communication, que cette opération (noble) se distingue de tout autre type d'opérations moins nobles comme la politique partisane et les opérations de communication.

III.2.2.) La place de l'avis citoyen et des propositions dans le discours de communication reflète le pouvoir concédé aux participants

Il est intéressant de voir la place donnée aux propositions et à l'avis citoyen, aussi bien en amont de la consultation qu'à son issue, dans la mesure où la place qui leur est donnée reflète le pouvoir effectif concédé aux participants au-delà des formules et discours de revendication que nous venons de voir.

D'une manière générale, dès l'amont, les organisateurs sont prudents. Ils laissent plutôt bien entrevoir que la démarche est consultative et qu'elle ne recèle aucun pouvoir de décision. À Villeurbanne et en Haute-Garonne, les organisateurs demandent aux membres des jurys citoyens de formuler des « propositions » ou « préconisations », « concrètes », mais qui n'auront pour finalité que de « nourrir » « notre action collective » pour l'une (Villeurbanne) et une « délibération » pour l'autre (Haute-Garonne). Jean-Paul Delevoye va toutefois un peu au-delà de ce simple nourrissage lorsqu'il déclare que les participants sont associés à l'élaboration de la décision : « Une politique publique est solide lorsque chacun se sent acteur, responsable et non pas consommateur. Et pour être acteur, responsable, il faut être associé aux débats qui précèdent la décision¹⁰³ », ou encore : « La décision est solitaire, mais l'élaboration de la décision est collective¹⁰⁴ ».

Pour ce qui concerne les engagements, la Haute-Garonne est la plus généreuse, non seulement elle associe le jury citoyen à une future délibération mais elle va jusqu'à assurer de la promotion de l'avis citoyen qui sera « présenté à l'ensemble des élus, acteurs culturels professionnels et associatifs et citoyen ayant pris part à la démarche de concertation, en mars prochain¹⁰⁵ ». Pour ce qui

102. Voir la vidéo <https://www.reforme-retraite.gouv.fr/participez/la-participation-citoyenne-2018/article/l-atelier-prospectif>

103. Voir la vidéo. <https://www.reforme-retraite.gouv.fr/participez/la-participation-citoyenne-2018/article/l-atelier-prospectif>

104. *Ibid.*

105. *Objectif culture pour tous, partout et avec tous*. Avis citoyen au conseil départemental de Haute-Garonne. Mandat de participation. – p. 16.

concerne la consultation sur les retraites, Jean-Paul Delevoye formule plusieurs engagements fermes. Il s'engage à rencontrer les quinze contributeurs les plus actifs et à répondre aux cent contributions ayant reçu le plus de votes. Par ailleurs, il s'engage à indiquer « *très clairement* » l'origine citoyenne de la proposition « *lorsqu'[il] intégrer[a] dans la future loi des proposition issues de cette participation citoyenne*¹⁰⁶ ». Ce sont des engagements de nature à flatter les égos, mais qui n'ont que peu à voir avec un réel impact des propositions sur l'élaboration des préconisations. Quant à Villeurbanne, elle restera très discrète et prudente et ne s'exprimera que très peu sur les propositions en amont de la consultation et ne prendra aucun engagement.

Pour ce qui est de la visibilité des propositions et de leur disponibilité une fois remises aux autorités, Villeurbanne est par contre la plus prolifique. Les propositions sont reprises et commentées dans deux articles du magazine municipal. Elles sont diffusées avec une mise en page élaborée dans l'avis citoyen et dans les rapports finaux de la consultation et de la mission, dont elles sont présentées comme l'élément principal. En Haute-Garonne et pour ce qui concerne les retraites, on joue la transparence, tous les compte-rendu d'ateliers et les avis sont disponibles sur les sites dédiés, mais il n'y a guère plus de communication écrite. Les propositions ne sont pas reprises dans le magazine départemental. Pour ce qui concerne la consultation sur les retraites, aucune publicité n'est faite par le gouvernement sur les propositions issues des ateliers ou du jury citoyen.

En termes d'évènementiel, aucune remise d'avis ne sera publique. Le gouvernement organisera une restitution de la consultation, mais elle ne sera pas publique. Elle sera tout de même retransmise sur le site dédié, mais on pourra noter qu'elle ressemble davantage à un séminaire de travail qu'à un évènement politique. Villeurbanne et le département de la Haute-Garonne organiseront également des restitutions qui ne seront pas non plus totalement publiques puisque réservées aux personnes ayant participé d'une manière ou d'une autre à la consultation.

On note enfin de grandes différences de posture de la part des organisateurs à l'égard des propositions à l'issue de la consultation. Jean-Paul Delevoye tient bien à rétablir la dimension exclusivement consultative et va même jusqu'à se désolidariser de ces propositions : « *Cette présentation des positions et des propositions citoyennes a été élaborée à partir des comptes-rendus des ateliers en région, et des synthèses de la plateforme de participation citoyenne. Elle ne reflète en rien les positions du Haut-Commissaire à la réforme des retraites ni n'engage ses futures préconisations*¹⁰⁷. » À Villeurbanne, c'est plutôt l'inverse, le Maire, Jean-Paul Bret s'associe tout à fait aux propositions : « *Les propositions faites par le jury citoyen vont nous permettre de formaliser*

106. Voir la vidéo. <https://www.reforme-retraite.gouv.fr/participez/la-participation-citoyenne-2018/article/l-atelier-prospectif>

107. *Point d'étape de la participation citoyenne*. Bilan et perspective. p. 20

et poursuivre ces avancées¹⁰⁸ ». Cédric Van Styvendael, pour sa part, est élogieux vis-à-vis de ces propositions. Il déclare qu'il va appuyer certaines d'entre elles qu'il juge prioritaires ou importantes. Il ajoute également : « Toutes ces propositions sont à la portée de notre ville et de notre métropole. Elles proposent des pistes pour améliorer l'accueil de celles et ceux qui viennent de loin mais aussi de moins loin. Elles adoptent également un parti pris selon lequel ce qui est positif pour les uns, peut l'être pour les autres. Nous avons tous à gagner à ce que chacun vive dans la dignité¹⁰⁹ ». En Haute-Garonne, qui a globalement donné peu de visibilité aux propositions, on note cependant que George Méric les salue et les valorise ainsi : « issues du dialogue citoyen qui nous est cher, vos propositions vont permettre de faire éclore des projets concrets qui ouvrent la voie d'une politique culturelle haut-garonnaise innovante, contemporaine, ambitieuse et citoyenne¹¹⁰. »

III.2.3.) L'importance accordée aux propositions est directement liée à la façon dont sont traités les participants

Nous pensons que la façon dont sont traités les participants (d'une manière générale, mais plus précisément dans le cadre de la communication) est assez représentative de la sincérité de la démarche et de l'importance accordée aux futures propositions ; cette importance ne présageant pas forcément de leur application, mais tout au moins de l'intérêt et de l'attention qui y seront prêtés.

Dans cette perspective, Villeurbanne est la plus attentive et ce dès l'amorce du projet qui place le jury citoyen au centre de la consultation et qui accompagne la démarche citoyenne d'autres modalités de participation autour d'un agenda culturel consacré à la question des migrants, mais surtout avec un projet de recueil de mémoires des habitants. Tout au long de la consultation, une attention particulière sera prêtée aux participants, perceptibles *via* les vidéos (nous avons déjà parlé du portrait de l'intellectuel bosniaque), les photographies, les interviews dans le journal municipal. La communication personnalise les participants, leur donne un visage, une histoire, une identité, elle les fait exister dans l'espace public. Quand bien même cette communication serait au service du projet politique de Villeurbanne, elle a une dimension authentique qui rend justice aux participants et n'apparaît pas comme manipulateur. Cette visibilité est également perceptible dans la place accordée aux membres du jury citoyen dans le cadre de l'avis citoyen. Figurent en effet dans ce document, la charte que les membres du jury ont signée (en fait une sorte de contrat passé

108. « Accueillir à Villeurbanne, un rapport et des perspectives ». – *Viva Magazine* n°324, mai 2019.

109. *Villeurbanne hospitalière*, une réflexion collective et participative, Rapport de mission.

110. *Perspectives culturelles du conseil départemental de la Haute-Garonne 2018-2022*. Rapport.

avec la commune), la liste des participants avec leur quartier d'habitation, la répartition par âge et par sexe, ainsi que la signature de chacun d'eux.

En Haute-Garonne, aucune attention particulière n'est portée aux participants. Les membres du jury sont présentés avec cette formule peu valorisante « *Voici quelques éléments de caractérisation des 19 membres du groupe*¹¹¹. » L'utilisation du mot « groupe » au lieu des termes « jury citoyen » fait mauvais effet et dépersonnalise les participants au profit de l'ensemble. Le document présente ensuite la liste des prénoms avec leur ville d'habitation et deux graphiques portant sur la répartition par âge et par sexe. Aucune interview ne sera accordée dans le journal municipal et aucune visibilité spécifique ne sera faite aux membres du jury sur les supports de communication, à part bien entendu *via* les photographies. Ces dernières, nous l'avons évoqué dans la deuxième partie, renvoient (pour celles qui témoignent des évènements en présence des élus) à une « esthétique du lisse », lorsque toute aspérité, voire toute altérité, est supprimée avec une image enjolivée, superlative, baignant dans une lumière polarisée. Sur ces images, les participants ne présentent plus aucune étrangeté ni ne sont inquiétants en rien : ils adhèrent totalement à la démarche participative et les spectateurs que nous sommes sont invités à adhérer également sans limite aux images. Nous pensons que le traitement des participants *via* ces images va tout à fait dans le sens de ce que nous signalions par ailleurs, cette consultation repose sur une démarche éminemment consensuelle.

Pour ce qui concerne la consultation pour les retraites, nous avons une communication qui met très en visibilité les participants *via* les vidéos dont nous avons déjà parlé. Nous pouvons y voir des participants des divers ateliers dans de très courtes séquences qui isolent des verbatim soigneusement choisis pour abonder dans le discours des organisateurs. Tout ceci se fait sur un fond de musique entraînante qui renforce le sentiment d'avoir affaire à une opération de communication bien rodée. Rien dans ces vidéos ne vient donner de poids aux participants, rien ne renforce leur existence. L'effet manipulateur est tout à fait perceptible et ce déluge de verbatim vertueux en devient contre-productif tant il est visiblement cousu de fil blanc. Ce ne sont pas les slogans de Jean-Paul Delevoye qui pourront changer cette impression. Il peut bien égrener qu'« *il y a plus d'idée dans dix-têtes que dans une*¹¹² », chacun sait bien que son texte a été écrit à l'avance. Les membres du jury, dans les documents de communication, sont quasiment anonymes, sans visage, sans personnalité. Ils ne sont représentés que par leur prénom suivi de leur ville et département de résidence. La place qui leur est faite ressort d'une logique comptable où s'étaient

111. *Objectif culture pour tous, partout et avec tous*. Avis citoyen au conseil départemental de Haute-Garonne.

112. Voir la vidéo. <https://www.reforme-retraite.gouv.fr/participez/la-participation-citoyenne-2018/article/l-atelier-prospectif>

sur plusieurs pages les quotas retenus, les quantités de mails envoyés, le nombre de candidatures reçues ou de personnes éligibles. Il s'agit de justifier la composition du jury mais rien ne vient lui donner d'existence réelle.

Il ne fait maintenant aucun doute que le discours qui entoure nos opérations participatives relève bien de la communication politique et il est de bon ton, pour nos organisateurs, de revendiquer que la démarche participative est une démarche politique. C'est ainsi que la participation s'entend comme une sorte d'adhésion à une certaine forme de gouvernance. Cependant et d'une manière générale, à l'exception de Villeurbanne, il est donné peu de visibilité aux participants et à leurs propositions qui dépendent totalement des organisateurs pour exister dans l'espace public. Nous pouvons dire que les participants sont plus ou moins instrumentalisés dans ce processus lorsqu'ils viennent servir les projets politiques des organisateurs sans de véritable contrepartie.

Préconisations 2/3

Les préconisations que nous pourrions faire ici concernent le domaine de la communication et ne peuvent s'entendre que dans le cadre d'une démarche sincère.

Concernant l'éthos des participants. Il est indispensable de donner de la visibilité aux participants afin de renforcer leur « ethos » et de donner, ainsi, du poids à leurs propositions. Nous pensons en effet, nous l'avons déjà dit, que les propositions et l'avis citoyen acquièrent de l'importance et n'ont une chance d'exister politiquement que si les citoyens qui les portent, de façon individuelle ou collective, en viennent à exister dans l'espace public. Une existence provisoire qui n'est pas de même nature que celle des élus, mais dont on ne peut faire l'impasse.

Cet aspect peut paraître paradoxal dans la mesure où il est précisément demandé à nos participants de ne pas avoir d'éthos préalable ou d'y renoncer, en renonçant notamment à représenter des intérêts constitués et ceci, notamment, afin de ne pas instrumentaliser la démarche participative au bénéfice d'une partie de la population. Ce paradoxe fait tout l'enjeu d'une nouvelle approche de la communication liée aux démarches participatives. Dans le cadre de la communication orchestrée par la collectivité organisatrice, il serait même envisageable que les participants aient une maîtrise de leur propre communication (au-delà de la remise de l'avis citoyen) en tant qu'institution, même éphémère.

Donner de la visibilité n'est pas suffisant. Nous le voyons bien avec le contre-exemple de la consultation sur les retraites qui, *via* les vidéos, donne une grande visibilité aux participants, mais une visibilité tronquée qui exploite les images et les verbatim en les sortant de leur contexte, alors que précisément, le contexte est essentiel à la construction de l'éthos.

Concernant les propositions et l'avis citoyen. Dès l'amont de la participation, le pouvoir décisionnel des participants ou du jury citoyen doit être bien explicite. Et, quand bien même il n'existe pas de pouvoir décisionnel, il est indispensable que l'organisateur s'engage à faire un minimum de publicité aux propositions ou à l'avis citoyen. Il peut même, comme cela a été fait pour la consultation Objectif pour tous en Haute-Garonne, lier l'avis citoyen à l'élaboration d'une délibération future. À Paris, lors du Grand Débat national, la maire de Paris a mis en place une conférence de citoyens (aussi dénommée conférence de consensus) qui a émis un avis citoyen comportant cinq propositions qui ont été proposées *via* une consultation aux Parisiens. Les résultats de cette consultation ont ensuite donné lieu à une délibération citoyenne qui a été soumise au vote de l'assemblée parisienne¹¹³.

Nous pensons en outre que la remise de l'avis citoyen doit se faire publiquement. C'est un acte politique qui concerne la collectivité et qui ne peut acquérir de la solennité et de la légitimité que s'il s'effectue sous le regard de témoins. De plus, cet avis citoyen devrait obligatoirement être présenté devant l'assemblée de la collectivité sous un statut spécifique qui serait prévu par la loi. Dans un premier temps, ce statut ne serait que « pour information » mais pourrait un jour être « pour avis » et supposerait donc un vote de l'assemblée sur le sujet.

Dans le même ordre d'idées, la collectivité organisatrice doit s'engager à faire une restitution de la démarche participative et à répondre point par point, aux propositions du jury citoyen et tout cela de façon publique, en assurant une large publicité à l'évènement.

Concernant le contrat politique. Nous pensons que le contrat politique doit être clairement explicité. Nous appelons ici contrat politique, la forme de l'engagement qui est proposée aux participants du fait de leur participation ou, et ce n'est pas tout à fait la même chose, comment le simple fait de participer peut renforcer le pouvoir de l'organisateur. Il est évident que les organisateurs, lorsqu'ils mettent en place une consultation, ont des attendus au regard de la participation. Cette participation va avoir plus ou moins de répercussion politique et cela dans des proportions qu'il est probablement difficile d'estimer à l'avance. Toutefois, il nous semble important que ce type d'attendus soit exprimés, d'une manière ou d'une autre. Aucune de nos trois consultations n'a été véritablement explicite dès l'amont de la participation. Nous pouvons remarquer que cette dimension s'est construite dans le discours au fil de l'avancée de la consultation ou du jury citoyen, tout au moins pour les consultations de Villeurbanne et de Haute-Garonne. À Villeurbanne il s'agissait, en partie, d'une action destinée à peser sur les pouvoirs publics étatiques de manière à faire évoluer la réglementation. En Haute-Garonne, le contrat était moins net car si certains aspects relevaient de l'empowerment, rien n'a été fait pour amener les

113. Voir sur le site de la mairie de Paris. www.paris.fr/pages/conference-de-consensus-les-parisiens-elaborent-la-premiere-deliberation-citoyenne-parisienne-7207

citoyens les plus éloignés de la culture à donner leur avis en particulier. Pour ce qui concerne les retraites, malheureusement, le discours du Haut-Commissaire n'a que peu évolué, d'autant plus que, et nous avons pu le constater en lisant les articles de presse qui lui sont consacrés, il y répète toujours les mêmes éléments de langage.

III.3.) Sous l'angle des médias journalistiques

Nous avons entamé notre troisième partie en cherchant à savoir si le déséquilibre intrinsèque des rapports de force perçu dans les deux premières parties venait à se résorber ou s'amoinrir dans le champ du politique. D'une manière générale, nous pouvons constater que les organisateurs gardent la main mise aussi bien sur l'initiative, l'organisation et la communication, soit dans tous les domaines du politique que nous avons observés jusqu'à présent. Nous avons vu par ailleurs que la place donnée à l'avis citoyen et les possibilités données aux citoyens de construire leur propre « éthos », soit leur propre existence dans l'espace public, ethos individuels ou de groupe, étaient représentatifs de la sincérité de la démarche. Pour autant, il nous semble que pour acquérir véritablement du poids et une existence politique, il est essentiel que les médias puissent rendre compte des forces en présence et soulever les enjeux politiques des démarches participatives. Par fait politique, nous entendons bien ici deux aspects. D'une part nous faisons référence à un fait social (pour ce qui nous concerne le fait de demander son avis à un panel de citoyen) où se jouent des rapports de forces à propos d'enjeux susceptibles de transformer la société et d'autre part, au fait que ces enjeux soit mis en lumière, dénoncés ou explicités au cours de prises de parole dans l'espace public. Et c'est précisément là que les médias jouent leur rôle, lorsqu'ils diffusent ou se font l'écho de ces prises de paroles.

Comme nous le verrons ci-dessous, le traitement de nos opérations participatives dans les médias journalistiques¹¹⁴ est relativement modeste et, quand il est présent, il se montre généralement sous une forme informative qui n'est pas de nature à rendre compte de la dimension politique de nos objets participatifs.

Nous avons ensuite souhaité mettre en relation cette place modeste et le type de traitement réservés à nos démarches participatives avec la façon dont les médias journalistiques ont couvert le Grand débat national mis en place par Emmanuel Macron pour sortir de la crise des Gilets jaunes.

114. Nous avons fait nos recherches via le site Europresse. Les chiffres cités dans cette partie sont issus de cette base de données. Nous tenons à préciser que ce site, s'il répertorie un nombre important de sources, n'est toutefois pas exhaustif.

En effet, il était en effet est évident que le Grand débat a été perçu et traité par les médias comme un fait hautement politique.

III.3.1.) Un traitement relativement modeste par les médias journalistiques

Le traitement de nos opérations participatives par les médias est très inégal d'une consultation à l'autre. Cette différence s'explique en partie par le fait qu'elles n'opèrent pas à la même échelle ni sur des thématiques de même importance. La consultation nationale sur la réforme des retraites a bien évidemment suscité davantage d'articles que nos consultations locales.

Nous avons trouvé dix articles pour la consultation Accueillir à Villeurbanne et six pour Objectif culture pour tous en Haute-Garonne. La consultation sur la réforme des retraites a, pour sa part, suscité quarante-trois parutions. Nous n'avons retenu que les articles où la consultation citoyenne était évoquée avec plus d'une phrase. Bien évidemment, le nombre d'articles qui évoquent la réforme des retraites (sur la même période), qu'ils mentionnent ou pas la consultation, est beaucoup plus important puisqu'il représente plus de 3 900 articles. Cela signifie qu'à peine plus de 1 % des articles consacrés à la réforme des retraites ont évoqué la consultation.

Pour ce qui concerne Villeurbanne, l'ensemble des dix articles sont parus dans *Le Progrès de Lyon* (nous avons retenu les articles évoquant la consultation ou la mission Accueillir à Villeurbanne) et, en Haute-Garonne, cinq des six articles sont parus dans *La Dépêche du Midi*. Pour la consultation sur la réforme des retraites, on relève vingt-sept sources qui mêlent des médias régionaux et nationaux.

On notera toutefois que seuls *Le Figaro* (cinq articles) a publié autant d'articles sur la consultation sur la réforme des retraites que *La dépêche du Midi* sur la consultation Objectif culture pour tous. Quant au *Progrès de Lyon*, ses dix articles consacrés à la consultation Accueillir à Villeurbanne témoignent d'un véritable intérêt.

On peut s'étonner que nos consultations locales n'aient pas été mentionnées dans la presse nationale. La tenue de consultations citoyennes associées avec un jury citoyen apparaissait comme suffisamment peu répandue pour susciter l'intérêt des médias nationaux. On peut se demander si nos opérations participatives de Villeurbanne ou de Haute-Garonne ont bien été perçues comme des objets politiques. À moins qu'elles n'aient été considérées comme ayant un impact trop limité pour être abordées dans la presse nationale.

Toutefois, le nombre d'articles est une donnée insuffisante pour apprécier le traitement réservé à nos opérations participatives. La teneur des articles, leur façon d'aborder ces thématiques sont également très diversifiées. Pour ce qui concerne nos opérations locales, nous disposons d'une seule source ou presque pour les apprécier. Pour Accueillir à Villeurbanne, *Le Progrès de Lyon*,

conforme à sa ligne éditoriale non partisane, ne prend pas position et se contente d'un style informatif. Les articles sont courts, neutres et n'apportent pas vraiment d'éclairage particulier sur les enjeux politiques qui accompagnent cette consultation. Le quotidien se fait toutefois l'écho de la polémique qui a émaillé plusieurs conseils municipaux de Villeurbanne lorsque Serge Poncet, chef de file du Rassemblement national, accusa la municipalité de faire de la propagande pro migrants, comme nous avons pu le voir précédemment.

En Haute-Garonne, *La dépêche du Midi*, qui couvre la consultation, est très proche du Parti des radicaux de gauche (PRG) et a plusieurs fois été accusée d'être un instrument politique aux mains de Jean-Michel Baylet (président du PRG de 1983 à 1985 et de 1996 à 2016). On notera que les articles, à la différence de ceux parus dans *Le Progrès de Lyon* pour la consultation accueillir à Villeurbanne, prennent parti pour le Département ; ils se font bienveillants, voire élogieux à l'égard de la démarche participative, mais ne sont pas non plus de nature à révéler les enjeux en présence.

Cet aspect « mono média » est dommageable car il limite la pluralité des points de vue, mais il est avant tout à mettre au crédit de l'organisation de la presse régionale plutôt qu'à un défaut de traitement par les médias.

Avec ses articles provenant de vingt-sept sources, parmi lesquelles une bonne part des grands médias nationaux, la consultation sur la réforme des retraites semble accéder pleinement à un statut de fait politique et la teneur des articles varie d'une source à l'autre. Certains peuvent être critiques à l'égard de la démarche ou rapporter des propos critiques comme le fait ce titre d'un article paru sur 20 minutes.fr : « *Réformes des retraites : "Cette consultation citoyenne, c'est de l'habillage à 80%", estime un participant*¹¹⁵ », ou bien encore les différents articles parus dans l'Humanité qui ne sont pas tendres à l'égard de Jean-Paul Delevoye. D'autres sont plutôt positifs, comme le Télégramme avec son « *Réforme des retraites. À chacun de s'exprimer*¹¹⁶ » voire élogieux comme dans cet article de la Voix du Nord qui titre « *Jean-Paul Delevoye, le vieux sage rescapé de l'ancien monde*¹¹⁷ ».

En conclusion, nous pouvons dire qu'il n'y a pas de véritable engouement de la part des médias. Ces consultations ne semblent pas être reconnues comme porteuses d'enjeux majeurs, et cela même pour la réforme des retraites puisque seul 1 % des articles consacrés à la réforme évoque la consultation. Soit les enjeux ne sont pas perçus, et à juste titre parce qu'il n'y en a pas vraiment, l'opération s'apparentant à de la communication (l'« habillage » dénoncé par un des participants), soit les médias méconnaissent ce type d'opération.

115. *20 Minutes* (site web). Jeudi 6 septembre 2018.

116. *Le Télégramme de Bretagne* (site web). Vendredi 6 juillet 2018.

117. *La Voix du Nord*. Mercredi 20 février 2019

III.3.2.) Une faible visibilité des participants et de leurs propositions

De la même façon que nous l'avons fait pour les supports de communication, il nous semble important de regarder quelle visibilité a été accordée aux participants et à leurs propositions.

Pour ce qui concerne la consultation sur la réforme des retraites, les trois quarts des articles qui l'évoquaient étaient totalement consacrés à la consultation, mais sur les quarante-trois articles, trente-deux donnaient la parole à Jean-Paul Delevoye pour quatorze qui donnaient la parole aux participants. Ces quatorze articles représentent ainsi, comparés aux 3 900 articles évoquant la réforme des retraites, un taux de 0,35 %, soit un chiffre ridiculement faible. On trouve par ailleurs uniquement deux articles consacrés entièrement aux participants (un article du *Monde* et un article d'*Atlantico*), pour cinq interviews de Jean-Paul Delevoye.

On s'aperçoit ainsi que cette consultation sur la réforme des retraites s'est effectivement transformée en véritable tribune pour Jean-Paul Delevoye et les membres de l'exécutif ou de la majorité, une tribune où les participants jouent le rôle de figurants quand ils devraient en être les acteurs principaux. De plus, la plupart des articles évoquant les propositions sont construits autour de la synthèse produite par le gouvernement, synthèse qui met en avant, comme il se doit, les items qui vont dans le sens voulu par l'exécutif. Seul *Le Monde* fait état de propositions faites lors d'un atelier. Aucun article n'évoque les propositions faites dans l'avis citoyen et seuls trois articles mentionnent l'existence (future) de cet avis citoyen.

En Haute-Garonne, les articles, tous consacrés à la consultation, ne donnent la parole qu'aux organisateurs, et cela dans la moitié des articles (soit trois sur six). Il n'y a ni parole rapportée de participants, ni interview, ni verbatim. Le jury citoyen est toutefois nommé dans cinq des six articles, mais les propositions ne sont pas détaillées et il est impossible d'en prendre connaissance *via* les médias. Nous l'avons déjà relevé un peu plus haut, *La Dépêche du Midi* était assez favorable à cette opération du département de Haute-Garonne et il semble que le média ait fonctionné comme un prolongement de la communication municipale, comme s'il s'était mis au diapason des organisateurs.

À Villeurbanne, *Le Progrès de Lyon* a suivi la mission et la consultation de son commencement à son aboutissement en rendant compte de chacune de leurs étapes. La parole est donnée aux organisateurs en ouverture du projet et en clôture pour commenter les propositions. Il y a autant d'articles qui font parler les organisateurs que les participants (soit deux pour chaque partie). On trouve parmi ces articles une véritable interview d'un des participants. Les propositions faites par le jury citoyen sont évoquées dans deux articles et très bien explicitées.

Le Progrès de Lyon est ainsi le seul média à avoir produit une représentation équilibrée des deux parties et à avoir donné une visibilité sur les propositions du jury citoyen alors que, *a priori*, les

enjeux de cette consultation étaient les plus locaux, les moins importants d'une certaine manière. Le fait que les propositions émises par le jury citoyen sur la réforme des retraites n'aient même pas été évoquées semblent à peine concevable. Cette situation est difficile à analyser et il n'est pas possible d'en faire porter la responsabilité aux seuls médias et l'on peut très bien imaginer que le gouvernement ait souhaité garder le contrôle de la communication sur le sujet.

III.3.2.) Le Grand débat national

Nous nous permettrons d'évoquer ici des faits survenus après la consultation sur les retraites, mais qui y sont liés d'une manière indirecte. Entre le début de la consultation et la remise des préconisations par Jean-Paul Delevoye, ce sont déroulées les manifestations les plus violentes des Gilets jaunes dont les revendications portaient en partie sur le pouvoir d'achat, mais également sur une demande de démocratie directe et participative et notamment en réclamant un référendum d'initiative populaire. Pour sortir de cette crise, Emmanuel Macron a mis en place un débat participatif de grande ampleur, le Grand débat national en incitant les citoyens à se réunir pour débattre et exprimer leurs points de vue sur un certain nombre de sujets et à rédiger des cahiers de doléances. Cela lui réussit plutôt bien, puisqu'il décida de reprogrammer un débat national pour sortir du mouvement social dur qui s'est engagé à l'annonce des mesures envisagées pour la réforme des retraites.

Le Grand débat national ne fait pas partie de notre corpus et de nombreux chercheurs travaillent aujourd'hui à analyser ce fait social sans précédent. Nous n'avons pas la prétention de faire ici une analyse de son traitement par les médias en un espace rédactionnel aussi réduit. Nous avons juste souhaité rapporter quelques faits de nature à démontrer l'ampleur de ce traitement médiatique et à expliciter la différence de traitement entre ce Grand débat et nos opérations participatives. On doit en effet considérer que ce ne sont pas moins de 39 500 articles qui apparaissent avec l'expression Grand Débat national dans le moteur de recherche Europresse sur la période de décembre 2018 à décembre 2019, en se limitant toutefois à la France. Cela est tout de même dix fois plus que les articles consacrés à la réforme des retraites sur la période de la première consultation alors que c'est une réforme majeure. Si l'on considère le nombre d'articles français où apparaissent les mots clés « Grand débat national Macron » (37 213 articles) rapporté au nombre d'articles mentionnant le nom « Macron » sur la même période (près de 260 000), nous trouvons un rapport de 14,3 %.

Nous ne pouvons pas ici entrer dans les verbatim et nous en resterons à l'évocation des pourcentages renvoyés par les mots clés. Nous pouvons ainsi relever que parmi ces articles, 31% évoquent les participants ou les citoyens, ce qui est dans le même type de rapport que dans nos

opérations participatives, mais qui représentent tout de même près de 12 300 articles, soit un chiffre considérable.

Que s'est-il passé pour qu'une « simple » opération participative soit autant mise en lumière ? Il y a évidemment une échelle de participation sans précédent sauf à comparer ce Grand Débat national comme cela a souvent été fait avec les États-Généraux du royaume de France. Hormis cet effet d'échelle, nous retiendrons trois aspects essentiels que nous voudrions commenter : le Grand Débat national vient répondre à une demande d'insuffler davantage de démocratie participative, d'autant que cette demande a pris une forme qui s'apparente plus ou moins à un soulèvement populaire et il a été l'objet d'une polémique dès sa mise en place qui en a révélé les enjeux politiques. Enfin et surtout, ce Grand débat était porté par le Président de la République en personne.

Ce sont en effet les citoyens qui demandent à prendre la parole (et qui le font d'une façon violente) et, dans une certaine mesure, on peut dire que l'initiative leur appartient, quand bien même c'est le président Macron qui a autorisé la mise en place du Grand Débat national. De plus, considérant le profil de certains Gilets jaunes, présentés comme une population qui ne prend généralement pas la parole, le fait de la leur donner s'apparente bien à de l'empowerment. C'est un aspect qui nous semble essentiel en ce qu'il n'est plus possible d'assimiler ce Grand débat à une opération de communication plus ou moins bien rodée, quand bien même, on le sait, Emmanuel Macron a cherché à en faire une tribune pour sa propre personne.

L'autre aspect fait référence à une polémique surgie au moment de la mise en place du Grand débat dont la préparation avait été confiée à la Commission nationale du débat public (CNDP), mais dont la mise en œuvre avait été déléguée à d'autres intervenants à la suite d'une opération de décrédibilisation de Chantal Jouanno, alors à la tête de la CNDP. Cette opération de décrédibilisation étant clairement destinée à permettre le déport de la mise en œuvre du Grand débat hors du périmètre de la CNDP. Madame Jouanno s'exprima ensuite dans les médias à de nombreuses reprises pour dénoncer le Grand débat comme opération de communication. Elle expliqua également dans une interview que le positionnement neutre de la CNDP était en effet incompatible avec la venue du président de la République aux débats dans la mesure où la CNDP ne pouvait cautionner un débat « politique ».

Enfin, et nous le savons bien, Emmanuel Macron s'est invité à plusieurs reprises dans les débats pour y prendre la parole, le tout étant largement couvert par les médias (à tel point qu'une recherche Google Image sur les mots clés Grand débat national renvoie exclusivement des images du président de la République s'exprimant au milieu d'une foule).

On le voit ici, politiser la démarche participative était intimement liée à la présence d'Emmanuel Macron. On peut en effet penser que faire en sorte que les médias s'emparent des démarches

participatives mène fatalement à ce qu'elles se transforment en tribune ou en spectacle. D'un autre côté, il est probable que nous ayons assisté à une boucle de rétroaction-amplification dans la mesure où la présence des médias a stimulé la tenue des débats et qu'en retour, l'importance des débats a stimulé la présence des médias.

Conclusion partielle

Nous avons pu voir que nos opérations participatives présentaient une certaine parenté pour ce qui concerne leurs modalités. Elles dessinent un modèle participatif relativement cohérent qui n'avait pas été répertorié par Marie Hélène Bacqué et al. à l'époque où ils écrivaient leur article. Cela peut laisser à penser que les démarches participatives en France ont bien évolué. Nous avons retenu un élément qui les distingue tout particulièrement des modèles présentés par ces auteurs : les thématiques sont tout à fait en prise avec des problématiques sociétales et portent sur l'élaboration des politiques publiques et non pas, comme cela peut être le cas plus fréquemment dans les pays anglo-saxons, sur l'évolution du fonctionnement des institutions. Ces thématiques problématiques ou problématisées inscrivent tout naturellement nos démarches participatives dans le champ du politique. Par ailleurs, et cela est lié dans une certaine mesure, les opérations participatives que nous venons d'étudier sont bien conçues pour être un outil au service du politique et comme faisant partie d'une stratégie de communication, et cela d'autant plus que le discours des organisateurs tend à revendiquer la démarche participative comme une démarche politique.

Pour autant, d'une manière générale, les discours sur la dimension politique de la participation ne sont souvent qu'un moyen de laisser croire aux participants qu'ils détiennent un pouvoir et nous pouvons voir que, par la suite, c'est une visibilité souvent modeste qui est donnée aux participants ou à leurs propositions. Villeurbanne est plus vertueuse, d'une certaine manière en ce qu'elle a porté une plus grande attention aux propositions du jury citoyen, cependant cela est sans doute à mettre au compte de la nature de la consultation qui s'apparentait à une sorte de combat politique. Les discours, les opinions et les propositions produites durant la consultation ne pouvaient que servir la municipalité dans sa lutte contre les idées du Rassemblement national.

Nous avons espéré que le déséquilibre des forces en faveur des organisateurs pourrait s'atténuer *via* la prise en compte de nos opérations participatives par les médias, mais nous avons pu nous rendre compte que ce n'était pas le cas. D'une manière générale, les médias journalistiques ont accordé peu d'articles aux opérations participatives. Il faut toutefois saluer le travail du *Progrès de Lyon* qui a consacré dix articles sur la consultation Accueillir à Villeurbanne, alors que l'ensemble de la presse n'en consacrait que quarante-trois à la consultation sur la réforme des retraites bien que cette dernière portât sur une thématique d'une importance bien plus considérable.

De plus, dans leur majorité, les articles se sont trouvés être de véritables tribunes pour les organisateurs, accentuant ainsi le déséquilibre initial.

Une tribune pour Emmanuel Macron, c'est également ce en quoi s'est transformé le Grand débat national. Si nous pouvons, dans une certaine mesure, regretter qu'il ait fallu cette spectacularisation pour y intéresser les médias, on peut tout de même saluer le formidable engouement qui s'est manifesté à cette occasion. Engouement des médias et des citoyens, les uns et les autres se stimulant mutuellement.

Préconisations 3/3

Il est délicat de faire des préconisations sur la problématique soulevée par le faible intérêt manifesté par les médias pour les opérations participatives dans la mesure où il faudrait en faire une analyse bien plus poussée pour avoir une réelle pertinence. Nous nous risquons toutefois à cet exercice en nous appuyant sur le contre-exemple du Grand débat national qui a suscité, nous l'avons vu, un nombre très important d'articles.

Comme nous l'avons dit, nous pensons que l'engouement médiatique pour le sujet a été en partie déclenché par la « polémique Jouanno » qui a permis d'en révéler les enjeux politiques et médiatiques et par la présence d'Emmanuel Macron lors de certains débats. Quant à la question de savoir s'il eut mieux valu confier la réalisation du Grand débat à la CNDP et qu'Emmanuel Macron s'abstienne de s'adresser aux Français à cette occasion, c'est une question sans véritable réponse aujourd'hui. D'une part, il est difficile de comparer une situation avec une autre situation qui n'a pas existé. D'autre part, elle pourrait avoir une réponse positive, mais dans un autre monde. Dans un monde où la parole des citoyens serait entendue et où la culture de la participation serait bien installée et comprise par les médias.

En effet, la mise en place du Grand débat par la CNDP en tant qu'autorité administrative indépendante aurait effectivement garanti une organisation et un traitement des données fait avec sérieux et neutralité mais il est à craindre que les médias ne se seraient pas autant mobilisés et que ce débat aurait eu beaucoup moins d'audience.

On peut en premier lieu considérer que cette mobilisation médiatique constitue un précédent qui ne pourra qu'être bénéfique pour la culture de la participation. On notera d'ailleurs que la CNDP a énormément gagné en visibilité si l'on compare son apparition dans les médias : 6 418 articles la mentionnent sur la période de décembre 2018 à novembre 2019 pour seulement 3 825 mentions sur la période de décembre 2017 à novembre 2018.

Nous ne pensons pas que l'ensemble du dispositif participatif doit être ouvert aux médias. Il convient de respecter des temps de travail sans visibilité, notamment lors des délibérations du jury

citoyen, mais il convient également d'ouvrir des temps aux médias notamment ceux où il serait possible de débattre, que ce soient ou non en présence des élus.

Les préconisations que nous avons pu faire dans les précédentes parties sont ici plus que jamais essentielles. Pour que les médias prennent au sérieux les opérations participatives, ces dernières doivent gagner en crédibilité et notamment ne pas trop se laisser assimiler à une opération de communication, quand bien même elles ne peuvent totalement s'en détacher, dans la mesure où elles participent des stratégies politiques et que nous ne voyons pas comment il pourrait en être autrement.

Nous pensons qu'il est de la responsabilité des médias de ne pas laisser les organisateurs instrumentaliser totalement ces démarches participatives. Pour ce faire, il faut en révéler les enjeux donner de la visibilité aux participants et aux propositions, bien évidemment, mais par-dessus tout, il faut faire en sorte que les organisateurs se voient dans l'obligation de répondre aux propositions formulées en se positionnant publiquement et officiellement à leur égard. Aujourd'hui, seuls les médias sont en mesure de contrebalancer le pouvoir des organisateurs et de transformer la remise de propositions ou d'un avis citoyen en acte politique. Ce qui serait, de fait, la seule et véritable façon de donner du pouvoir aux participants.

Nous pensons que la difficulté des médias à traiter les opérations participatives comme des faits politiques tient notamment à la dimension consensuelle de la démarche. Cette dimension consensuelle est en effet à l'opposé du travail de polarisation qui est une des fonctions essentielles du journalisme. C'est ainsi que nous pouvons comprendre cette phrase de Jacques Gerstlé : « *Les médias ne seraient pas seulement des miroirs reflétant les problèmes que se pose une collectivité mais des filtres qui participent en facilitant ou entravant leur carrière politique jusqu'au stade de la décision publique*¹¹⁸ ».

Les médias pourraient également être rebutés par l'effet trop beau, trop lisse, trop flatteur qui se donne à voir dans la représentation idéalisée de la démarche participative et que nous avons pu également relever au sujet des photographies de la consultation Objectif culture pour tous en Haute-Garonne. Ce n'est pas seulement parce que, en étant ainsi trop belle ou enjolivée, l'opération participative est suspecte d'être une opération de communication, mais c'est qu'elle n'offre aucune aspérité, aucune porte d'entrée. Ce serait justement bien le travail des médias que de démonter ou dénoncer ces « beaux sentiments » des opérations participatives.

118. GERSTLE (Jacques). – *La communication politique*. – Paris : Armand colin. – 2008. – 227 p. – p. 44.

Conclusion

La problématique que nous avons traitée tout au long de ce mémoire, « Dans quelle mesure les dispositifs de démocratie participative contribuent-ils à la fiction de la représentation politique aux côtés du suffrage électoral ? », reposait sur une proposition en forme de postulat, celle de l'existence d'une fiction de la représentation politique. Nous avons abordé les mécanismes de cette fiction dans notre introduction générale et dans l'introduction de notre deuxième partie avec la présentation des travaux de Didier Mineur et Pierre Rosanvallon : la représentation politique permet la construction, ou la reconnaissance, après coup, du peuple comme unité dotée d'un vouloir un. C'est ce mécanisme qui donne une existence au peuple – mais une existence essentiellement symbolique, idéale, abstraite – et c'est ce mécanisme qui donne une légitimité aux élus et leur permet de gouverner et construire la loi. Plus précisément la fiction se cristallise au niveau du lien supposé exister entre la représentation politique et le peuple, un lien qui lierait les représentants au peuple au moment de leurs prises de décision. Or, il n'en est rien, les représentants, en tant que décideurs disposent d'une réelle indépendance dans leurs prises de décisions. Ils ne sont liés par rien, juridiquement tout au moins. Ils peuvent bien entendu faire des promesses, et entretenir par ce biais la fiction de la représentation, mais ils ne sont pas tenus de les tenir...

Se demander si les dispositifs participatifs contribuent à cette fiction, peut être entendu de façon littérale ou simplement signifier qu'ils contribuent à une fiction qui pourrait être un peu différente mais pour autant servir les mêmes intérêts, à savoir construire une représentation du peuple et donner une légitimité aux représentants.

Nous retiendrons tout d'abord ici que le terme de fiction renvoie à une « idéalité », entendue comme une sorte de perfection ou d'horizon d'attente que nous avons étudiés dans la première partie autour de la question du citoyen idéal. Nous avons pu voir les procédés qui concouraient à construire ce citoyen idéal, par le biais d'un dispositif au sens où Foucault l'a développé. En effet, le participant, en entrant dans le dispositif participatif, en vient à se mettre sous son propre regard et, grâce à différents procédés de « feed-back », à s'autocorriger pour endosser le costume de citoyen idéal. Et être un citoyen idéal, c'est adopter un certain nombre de comportements et de valeurs (générosité désintéressée, goût pour le débat, ouverture aux autres, désir d'information vraie, passion pour les sujets de société, conscience de la complexité des problématiques de société et des limites de l'exercice participatif, engagement et responsabilité, goût pour le consensus, quête de l'intérêt général) et tout particulièrement les valeurs officiellement reconnues, qui se trouvent ici être celles de la devise républicaine : liberté, égalité, et où la solidarité a remplacé la fraternité. Toutes ces valeurs ayant elles-mêmes pour horizon suprême la capacité à entrevoir

l'intérêt général et à s'y soumettre, en acceptant par-là les inévitables limitations de liberté qui y sont liées.

Ce citoyen idéal n'est pas sans rappeler l'individu qui, avec ses pareils, composent le peuple abstrait et idéal dessiné par Pierre Rosanvallon dans *Le peuple introuvable*. Ce peuple abstrait, assimilable à la nation est en effet constitué d'individus égaux dont on a gommé tous les particularismes pour mieux souligner leur égalité, afin que soit constituée l'unité sociale de la nation : « *les hommes [font] nation ensemble en sublimant leurs différences pour ne plus se considérer que sous l'espèce de citoyens égaux*¹¹⁹ ».

Nous avons fait l'hypothèse que le principale procédé utilisé lors de cette « fabrique » du citoyen idéal reposait sur la déconstruction des « corps sociaux » des participants. Nous avons vu comment les dispositifs participatifs produisaient des effets de désorientation et de désobjectivation. Ces procédés sont multiples. Il s'agit notamment pour la consultation sur la réforme des retraites de la rencontre avec le dispositif de captation ou encore avec les motifs de mise en abyme. Pour Villeurbanne, on peut noter le fait de plonger les participants dans un décors à « effet de réel » plutôt déstabilisant mais également le fait de les faire participer à des jeux de rôle conduisant à endosser le costume d'étranger. Plus globalement, il s'agissait là d'une rencontre avec un dispositif qui se revendiquait lui-même comme situé sur la frontière du réel et de l'imaginaire et propice à produire une sensation de No man's land. En Haute-Garonne, lors de la consultation Culture pour tous, deux ateliers se déroulaient dans des lieux de représentation (théâtre et musée) brouillant les places de regardant et regardés, et produisant la même sensation d'étrangeté.

Par ailleurs, les sélections de participants et le dispositif participatif, d'une manière générale, demandent à abandonner toute référence à une appartenance politique ou partisane.

Il nous semble que ces procédés de déstabilisation et de sélection sont bien à mettre au crédit de cette recherche d'universalité décrite par Pierre Rosanvallon comme inhérente au projet de nos démocraties. C'est sans doute ainsi que nous pouvons interpréter ce paradoxe : le dispositif participatif est supposé être le lieu de rencontre des « vraies » gens, ce qui sous-entend pour chacun des participants, une histoire, des spécificités, des *particularismes*, toute une matière individuelle qui donne de la valeur et de la couleur aux mots. Nous avons pourtant vu à quel point les discours étaient formatés, notamment à l'occasion de la consultation sur les retraites. C'est un peu comme si l'abandon des corps sociaux s'accompagnait d'une opération de codification et de rationalisation des discours à mettre au crédit de l'abstraction ou idéalisation du peuple. Le dispositif participatif pourrait se comparer à une machine à produire de l'universel à partir du particulier.

119. ROSANVALLON (Pierre). – *Le peuple introuvable*. – Paris : Gallimard. – 2010. – 491 p. – p. 47.

Cette idéalité ou perfection du citoyen vaut pour elle-même, nous venons de le voir, comme entreprise normative, mais elle est également à mettre en relation avec un autre objectif : jouer le rôle du citoyen idéal dans la représentation d'une démocratie idéale. Il s'agissait là de notre seconde hypothèse.

Nous avons vu que nos dispositifs participatifs donnaient lieu à une représentation d'un processus décisionnel pour en donner une image idéale et totalement rationalisée. Ce processus « irreprésentable » par essence, car échappant précisément à la rationalité est bien le lieu du « malentendu » de notre fiction de la représentation politique, telle qu'elle était décrite par Didier Mineur. Ce malentendu, nous l'avons vu est celui du prétendu lien qui relie le décideur au peuple lors de la prise de décision. Il nous semble alors que notre représentation est bien le lieu où construire ou reconstruire ce lien fictionnel et idéal entre le représentant et le peuple.

Cette construction se fait par le biais de différents motifs « narratifs ». On notera tout particulièrement l'organisation rationnelle du scénario de la consultation, où les différentes étapes s'enchaînent comme si elles étaient liées de quelques façons, alors que de toutes évidences, elles pourraient se dérouler simultanément. Leur enchaînement vient se mettre au service d'un récit qui relie chacune de ces étapes par un effet de rationalité qui légitime à chaque fois un peu plus le processus.

L'autre motif perceptible dans cette séquence narrative portée par le scénario de la consultation est celui du dessin en creux d'une place virtuelle qui serait occupée par un « super » participant, un participant qui aurait pu suivre la consultation de bout en bout et donc suivre toutes ces étapes et apprécier justement la rationalité qui les fait tenir ensemble. Nous avons vu qu'aucun participant n'occupait réellement cette place, si ce n'est l'organisateur, le meneur de jeu. C'est ainsi que les deux lignes narratives, celle du participant et celle du meneur de jeu en viennent à se confondre.

C'est cependant en tant que rituel que notre représentation se rapproche le plus du mécanisme fictionnel qui est sous-tendu par l'élection et que nous avons pris pour comparaison en amont de notre travail.

À l'occasion du rituel, il se passe quelque chose, un « quelque chose », qui modifie l'ordre social et qui fonctionne sur le même plan et selon les mêmes mécanismes que lors de l'élection lorsque le meneur de jeu (ici notre organisateur/décideur), par le biais du rituel, constitue le groupe qui le crée. Nous nous permettons de citer de nouveau Pierre Bourdieu : « *Le mystère de la magie performative se résout ainsi dans le mystère du ministère [...], c'est-à-dire dans l'alchimie de la représentation (aux différents sens du terme) par lequel le représentant fait le groupe qui le fait : le porte-parole doté du plein pouvoir de parler et d'agir au nom du groupe et d'abord sur le groupe par*

la magie du mot d'ordre, est le substitut du groupe qui existe seulement par cette procuration¹²⁰ ». Cette description du fonctionnement du mécanisme de représentation issue d'un rituel est très similaire à celui de la représentation politique issue de l'élection, lorsque ce sont bien les représentants élus qui par leur existence même, et à rebours, donne une réalité au peuple et à son vouloir.

Nous ajouterons que, lors des jurys citoyens, cette procuration qui donne au meneur de jeu le « plein pouvoir » de parler et d'agir, est soulignée par la remise de l'avis citoyen, qui est un temps particulièrement ritualisé et qui s'apparente alors à une délégation de pouvoir.

Cette représentation d'une démocratie idéale a deux objectifs : elle vaut pour elle-même en tant que performatif, nous venons de le voir, et elle vaut en tant qu'elle est rapportée, comme entreprise de communication, sans que nous puissions distinguer ce qui relève de l'une ou l'autre opération.

En tant qu'entreprise de communication, les opérations participatives sont bien parties prenantes de stratégies de conquête ou de conservations du pouvoir. Nous avons pu le voir à Villeurbanne ou en Haute-Garonne, où les consultations étaient organisées à des moments particuliers de la vie politique. Pour Georges Méric, en Haute-Garonne, à son arrivée à la tête du département, il lui était nécessaire de s'implanter, quand bien même il avait gagné les élections départementales, d'autant plus que se menait une importante réflexion sur l'avenir des départements à l'occasion de la réforme territoriale. À Villeurbanne, le positionnement au sujet des migrants était un marqueur local dans le conflit droite/gauche qui opposait notamment le maire de Villeurbanne, Jean-Paul Bret, à Laurent Wauquiez, président de la région Auvergne-Rhône-Alpes. La consultation était également un moyen de « lancer » Cédric Van Styvendael en politique. (Notons que ce dernier a bien été élu maire de Villeurbanne aux élections municipales de 2020 en remplacement de Jean-Paul Bret).

Nos trois opérations participatives sont également des outils de gouvernance, dans la mesure où elles ont pour objet l'élaboration de politiques publiques, lesquelles pourront avoir des impacts plus ou moins importants sur la vie des citoyens. Sans que nous puissions bien savoir dans quelles mesures elles relèvent d'opération de communication ou de co-design. Ce qui est tout particulièrement le cas de la consultation sur la réforme des retraites.

S'il ne fait aucun doute que nos opérations participatives sont des outils au service du politique, tant pour ce qui concerne leurs stratégies de conquête ou de conservation du pouvoir que pour ce qui concerne l'exercice du pouvoir et la gouvernance, il est moins évident de déterminer si elles

120. ABELES (Marc). « Mises en scène et rituels politiques : une approche critique ». *Hermès*, 1990. – p. 245.

renferment, en elles-mêmes des enjeux susceptibles de conduire à une politisation, comme nous en avons fait l'hypothèse.

Dans le cadre de ce travail, nous nous sommes intéressée à deux types de sources pouvant témoigner de cette politisation : les documents de communication et les médias journalistiques.

Pour ce qui concerne les documents et autres supports de communication, qui sont élaborés exclusivement par les organisateurs, nous avons pu constater que la consultation citoyenne était toujours revendiquée comme relevant du politique. Il en découlait que le fait même de participer était désigné par les organisateurs comme un acte politique. Pour autant, la dimension politique de la participation était très variable d'une consultation à une autre. À Villeurbanne, il s'agissait de participer à un combat contre des adversaires désignés : le gouvernement d'un côté et Laurent Wauquiez de l'autre avec une démarche de politisation du sujet des migrants clairement assumée. L'opposition d'extrême droite ne s'y est pas trompée et a réagi en conséquence. En Haute-Garonne, la participation était présentée comme une forme d'empowerment et était accompagnée d'une rhétorique sur la dimension émancipatrice de la culture, mais pour autant la consultation cherchait davantage à rassembler qu'à diviser, d'autant que nous l'avons déjà dit, Georges Méric avait proposé à son adversaire politique, Jean-Luc Moudenc, de créer ensemble un grand projet culturel pour la métropole de Toulouse. Enfin, pour ce qui concerne la consultation sur les retraites, Édouard Philippe l'avait désignée comme « *un superbe défi politique, au sens le plus noble que le mot politique peut avoir*¹²¹ », souhaitant sans doute écarter tout soupçon de manœuvre politicienne et vanter la dimension désintéressée du projet participatif.

On peut penser que, sauf à Villeurbanne, et à l'opposé de toutes les déclarations, les organisateurs ne souhaitaient pas que leur consultation se politise. Seule la dimension participative pouvait être désignée comme politique car facilement récupérable. Dans ces conditions, l'idéal était de présenter le moins d'aspérités possible, ce qui est sans doute l'une des explications au manque de publicité des propositions et avis citoyens. De plus, pour que ces consultations se soient politisées, et donc aient été l'objet d'éventuels conflits, il aurait fallu ouvrir un espace de dialogue, notamment avec les participants. Et nous avons vu que, sauf à Villeurbanne, ils avaient été relégués loin de toute visibilité. Leur parole aurait sans doute présenté quelques dangers.

D'autres acteurs étaient susceptibles de participer à la politisation des consultations participatives. Partis politiques, syndicats, groupe de pression... Mais nous ne pouvons en trouver traces que par l'entremise des médias. La presse papier est donc l'autre type de sources que nous avons examinée.

121. Voir la vidéo <https://www.reforme-retraite.gouv.fr/participez/la-participation-citoyenne-2018/article/l-atelier-prospectif>

D'une manière générale, il existe peu d'articles faisant référence à nos consultations, avec toutefois une exception, toujours pour ce qui concerne la consultation *Accueillir à Villeurbanne* qui a été plutôt bien suivie notamment en rapportant les mouvements d'humeur de l'opposition.

Parmi les rares articles faisant référence aux consultations, un pourcentage très faible faisait mention des propositions ou avis citoyens et un nombre encore plus faible donnait la parole aux participants ou membres du jurys citoyens. À l'inverse, plusieurs articles se trouvaient être des interviews de Jean-Paul Delevoe. Cette consultation devenant pour ce dernier au fil du temps une véritable tribune.

Encore une fois, à part à Villeurbanne, les deux autres consultations n'ont pas connu de conflictualisation susceptible de les faire reconnaître par les médias comme des faits politiques. Bien entendu, la réforme des retraites connaissait déjà une opposition de la part des syndicats et l'opinion publique était déjà en alerte au moment de la première consultation que nous avons étudiée, mais jamais la consultation en elle-même n'a été reconnue comme porteuse d'enjeux politiques.

Il était impossible de ne pas mettre en rapport ce manque d'intérêt avec celui suscité par le Grand débat national. S'il est évident que la présence du président de la République lors de diverses rencontres se tenant dans le cadre du Grand débat est probablement l'une des raisons principales ayant motivé de nombreux articles, on peut penser que d'autres aspects ont pu jouer un rôle dans cette mobilisation des médias, aspects ayant à voir avec la politisation de l'évènement. D'une part, le Grand débat faisait suite à un mouvement de revendications des Gilets jaunes, et d'autre part le Grand débat avait lui-même été désigné comme objet politique à l'occasion du rejet de la Commission nationale du débat public comme organisatrice du débat. Et c'était bien parce que le Président voulait en faire un objet politique que la CNDP avait été écartée et c'était bien parce que le Grand débat était un objet politique que la CNDP ne pouvait le cautionner, car il (le débat) ne se présentait pas avec la neutralité souhaitée.

Cette constatation appelle une question. Peut-on échapper à l'alternative entre une forme de participation *a priori* neutre, non médiatisée, non politisée et ou la présence des médias n'est même pas souhaitable car pouvant perturber le processus, et une forme de participation hautement politisée, spectaculaire, couverte par les médias et suspecte de récupération politique ?

Cette question pose le cadre d'un prolongement éventuel de notre travail, dans le cadre notamment d'une étude qui pourrait porter sur les raisons qui conduisent les médias à si peu s'intéresser aux consultations citoyennes. Nous avons fait à ce sujet un certain nombre d'hypothèses qui mériteraient d'être vérifiées, non seulement en étudiant plus avant les articles portant sur les consultations citoyennes, mais aussi par des entretiens de journalistes et de lecteurs.

Nous rappelons ici l'essentiel de ces hypothèses. La démarche sous tendant la participation étant une recherche de consensus, qui se présente comme étant à l'opposé de la conflictualisation, est-elle sans intérêt pour les médias car trop peu propice à susciter le « buzz » ? Ou bien encore parce que cela est antinomique que de vouloir politiser les consultations citoyennes, car il s'agit justement d'un processus de renoncement à la politisation ?

Ou bien les consultations sont perçues comme des outils au service du politique et que les médias, les considèrent avant tout comme des opérations de communication destinées à influencer l'opinion ? À moins que ce ne soit l'aspect trop lisse d'une communication trop maîtrisée par les organisateurs qui ne laisse pas assez de place aux médias pour intervenir...

L'autre aspect de notre recherche qui nous paraîtrait mériter davantage d'attention serai une analyse plus poussée des images produites à l'occasion des ateliers participatifs et jurys citoyens.

Si ces consultations sont un moyen de donner une représentation du peuple, alors ces images y participent de façon tout à fait importante. Au-delà de leur aspect parfois trop lisse qui renvoie comme nous venons de le dire, à une communication trop maîtrisée, nous avons le sentiment qu'elles recèlent une force qui ne peut être totalement récupérée par les organisateurs. Même si ces derniers peuvent revendiquer d'avoir domestiqué la foule pour la rendre moins dangereuse, en l'organisant de tables rondes en tables rondes, il reste que ces images donnent une représentation du peuple comme entité concentrée, sérieuse, réfléchie, qui est sans doute plus rassurante que la foule déchaînée des manifestants, mais qui n'est pas sans inquiéter par sa résolution à comprendre et à ne pas s'en laisser compter.

Bibliographie

- ABELES (Marc). « Mises en scène et rituels politiques : une approche critique ». *Hermès*, 1990. – pp. 241-259.
- AGAMBEN (Giorgio). – *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*. – Paris : Éditions Payot & Rivages. – 2014. – 49 p.
- AÏM (Olivier). – « Une télévision sous surveillance. Enjeux du panoptisme dans les "dispositifs" de télé-réalité ». – *Communication et langages*, n°141, 2004. – pp. 49-59.
- ARIÈS (Paul). – *Nos rêves ne tiennent pas dans les urnes : éloge de la démocratie participative*. – Paris : Max Milo. – 2013. – 190 p. – (Essais et documents.)
- BACQUE (Marie-Hélène), REY (Henri), SINTOMER (Yves). « La démocratie participative urbaine face au néo-libéralisme ». – *Mouvements*, vol. no 39-40, no. 3, 2005. – pp. 121-131.
- BLONDIAUX (Loïc). – *Le nouvel esprit de la démocratie : actualité de la démocratie participative*. – Paris : Seuil, 2008. – 109 p. – (La République des idées.)
- BLONDIAUX (Loïc). – « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique ». – *Mouvements*, vol. 50, no. 2, 2007. – pp. 118-129.
- BOUGNOUX (Daniel). – *La crise de la représentation*. – Paris : La Découverte, 2006. – 183 p.
- BRAUD (Philippe). – *Sociologie politique*. – Paris : LGDJ. – 2018. – 720 p.
- BRAUD (Philippe). – *La vie politique*. – Paris : PUF. – 1992. – 3^e éd. – 127 p.
- BRAUD (Philippe). – *La vie politique*. – Paris : PUF. – 1996. – 4^e éd. – 128 p.
- DELEUZE (Gilles). – *Foucault*. – Paris : Éditions de Minuit. – 1986. – 144 p.
- « Dispositifs participatifs ». – *Politix*, vol. 75, no. 3, 2006. – pp. 3-9.
- FOUCAULT (Michel). – *Dits et Écrits, 1954-1988*. Tome III : 1976-1979. – Paris : Gallimard, 1994. – 834 p.
- GERSTLE (Jacques). – *La communication politique*. – Paris : Armand colin. – 2008. – 227 p.
- GOFFMAN (Erwing). – *La mise en scène de la vie quotidienne*, tome 1, la présentation de soi. – Paris : Les éditions de Minuit. – 1973. – 356 p.
- GOFFMAN (Erwing). – *La mise en scène de la vie quotidienne*, tome 2, les relations en public. – Paris : Les éditions de Minuit. – 1973. – 368 p.
- GOFFMAN (Erwing). – *Les rites d'interaction*. Paris : Les éditions de Minuit. – 1974. – 240 p.
- HAN (Byung-Chul). – *Sauvons le beau, L'esthétique à l'ère numérique*. – Arles : Actes Sud. – 2016. – 113 p. – (Collection essais sciences humaines et politiques.)
- La fabrique de l'autorité, figures des décideurs en régime médiatiques*. – Sous la direction d'Adeline Wrona. – Paris : Les petits matins. – 2015. – 239 p.
- LEWIS (Élisa), SLITINE (Romain). – *Le coup d'État citoyen : ces initiatives qui réinventent la démocratie*. – Paris : La Découverte, 1990. – 173 p.

- MAGNY (Claude-Edmonde). – *Histoire du Roman Français depuis 1918*. – Paris : Éditions du Seuil. – 1971 [1950]. – 320 p.
- MARIN (Louis). – *Politiques de la représentation*. – Paris : Éditions Kimé. – 2005. – 364 p.
- MINEUR (Didier). – *Archéologie de la représentation politique : structure et fondement d'une crise*. – Paris : Les Presses de Sciences Po. – 2010. – 292 p. – (Collection académique.)
- MONSEIGNE (Annick). – « Participation, communication : un bain sémantique partagé ». – *Communication et organisation*, 35, 2009.
- MONSEIGNE (Annick), GUILHAUME (Geneviève). – « La mutation du métier de communicant public ». – *Communication et organisation*, 41, 2012.
- MOURATIDOU (Eleni). – « Figures de la variation médiatique de la presse féminine : fragmentation transmédia et réflexivité collective ». – *Les Enjeux de l'information et de la communication*, n° 15/2, 2014. – p. 11-21.
- NIESSEN, Christoph, et Min REUCHAMPS. « Le dialogue citoyen permanent en Communauté germanophone ». – *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2426, no. 21, 2019. – pp. 5-38.
- ROSANVALLON (Pierre). – *La démocratie inachevée : histoire de la souveraineté du peuple en France*. – Paris : Gallimard, 2000. – 440 p. – (Bibliothèque des histoires.)
- ROSANVALLON (Pierre). – *Le peuple introuvable : histoire de la représentation démocratique en France*. – Paris : Gallimard, 1998. – 379 p. – (Bibliothèque des histoires.)
- SCHAEFFER (Pierre). – *Les machines à communiquer*, T2, Pouvoir et communication. – Seuil : Paris, 1972. – 320 p. – p. 158.
- SCHMITT (Carl). – *La notion de politique*. Théorie du partisan. – Paris : Flammarion. – 2009. – 323 p.
- SIEYES (Emmanuel-Joseph). – « Dire sur le veto royal », *Écrits politiques*, choix de textes de Roberto ZAPPERI. – Paris : Éditions des archives contemporaines. – 1985. – 277 p.
- SINTOMER (Yves), Carsten HERZBERG, Giovanni ALLEGRETTI, avec la collaboration d'Anja RÖCKE et Mariana LOPES ALVES. – *Les budgets participatifs dans le monde*. Une étude transnationale. – Bonn : Engagement Global, Serie Dialog Global n° 25, 2014. – 108 p.
- SINTOMER (Yves). – *Petite histoire de l'expérimentation démocratique : tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*. – Paris : La Découverte, 2011. – 291 p. – (La Découverte-poche. Essais.)
- TALPIN (Julien). – « Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs ». – *Politix*, vol. 75, no. 3, 2006. – pp. 11-31.
- VERÓN (Eliseo). – « Il est là, je le vois, il me parle ». – *Communications*, 38, 1983. – pp. 98-120.
- WOLFF (Philippe). – La politique divise, le politique rassemble. – *Le Monde*. – Publié le 11 février 2015.

Annexes

Panorama des formes de participation (hors élection) des citoyens et leur cadre juridique	A1
Extrait du discours d'Emmanuel Macron devant le parlement réuni en congrès le 3 juillet 2017	A18
Charte de la participation citoyenne de la ville de Meylan	A19
Annexes relatives à la consultation Culture pour tous en Haute-Garonne.....	A38
Calendrier de la consultation	A38
Questionnaire	A39
Compte-rendu du forum de lancement	A41
Compte-rendu apéro culturel à Nailloux	A47
Avis citoyen	A53
Charte du dialogue citoyen de Haute-Garonne	A73
Médias et supports de la consultation	A76
Cahier photos	A77
Liste des articles recensés sur Europresse	A83
Annexes relatives à la consultation Accueillir à Villeurbanne.....	A84
Calendrier de la consultation	A84
Lettre de mission	A85
Dossier de presse de lancement de la mission	A87
Rapport du jury citoyen (extraits)	A93
Articles dans <i>Viva Magazine</i>	A128
Médias et supports de la consultation	A135
Cahier photos	A136
Liste des articles recensés sur Europresse	A143
Annexes relatives à la consultation sur la réforme des retraites	A145
Calendrier de la consultation	A145
Document de synthèse, point d'étape de la participation citoyenne	A146
Avis citoyen.....	A164
Médias et supports de la consultation	A181
Cahier photos	A183
Liste des articles recensés sur Europresse	A190

Les annexes ont été retirées de la version diffusée en ligne.

Master professionnel

Mention : Information et communication

Spécialité : Communication des entreprises et des institutions

Option : Collectivités territoriales

La démocratie participative comme représentation d'une démocratie idéale

Étude de trois consultations locales et nationale

Responsable de la mention information et communication Professeure Karine Berthelot-Guiet

Tuteur universitaire : Juliette Charbonneaux

Nom, prénom : Borel Hélène

Promotion : 2017/2018

Soutenu le : 24 septembre 2020

Mots clés :

Démocratie participative, jury citoyen, représentation politique, dispositif, consultation citoyenne, démocratie idéale, citoyenneté, fait politique

Résumé :

Ce travail de mémoire de Master 2 professionnel fait l'étude de trois consultations citoyennes qui se sont déroulées entre 2017 et 2019. Il s'agit de la consultation Culture pour tous en Haute-Garonne, de la consultation Accueillir à Villeurbanne et de la consultation sur la réforme des retraites. La problématique traitée, « Dans quelle mesure les dispositifs de démocratie participative contribuent-ils à la fiction de la représentation au côté du suffrage électoral » repose sur l'existence d'une fiction de la représentation. Celle-ci se cristallise au niveau du lien supposé exister entre les représentants et le peuple. En réalité, le peuple comme nation est une production de la représentation et non l'inverse. Il en découle que les représentants disposent d'une réelle indépendance dans leur prise de décision. Se demander si les dispositifs participatifs contribuent à la fiction de la représentation, c'est ce demander s'ils contribuent à élaborer une fiction qui pourraient être un peu différente mais pour autant servir les mêmes intérêts, construire une représentation du peuple et donner une légitimité aux représentants.

Dans la première partie nous cherchons à savoir dans quelle mesure nos consultations citoyennes peuvent s'entendre comme des dispositifs au sens proposé par Foucault et par quels procédés ces dispositifs visent à transformer le participant en un citoyen idéal.

Dans la seconde partie nous étudions nos consultations citoyennes sous l'angle de la représentation, considérant que la formation du citoyen idéal par le dispositif que nous avons

étudié dans la première partie avait pour objectif de le préparer à jouer un rôle de citoyen idéal dans la représentation d'une démocratie idéale. Nous réfléchissons aux mécanismes qui soutiennent cette représentation, nous cherchons à comprendre sa nature et tentons de repérer à quel type d'objectif ou de problématique elle répond.

Enfin, dans la troisième partie, nous analysons la dimension politique de nos consultations citoyennes à savoir de quelles façons elles participent des stratégies de conquête et d'exercice du pouvoir, mais également de quels enjeux politiques elles pourraient être porteuses. Nous étudions la façon dont se traduisent ces enjeux dans le discours, la communication et les médias.